

Plan de gestion de l'original



1999-2003

Édité
par
Gilles Lamontagne
et
Donald Jean

Faune et Parcs Québec

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1999

ISBN : 2-55-34683-1

ÉQUIPE DE RÉALISATION

LES AUTEURS

CHAPITRES 1, 2, 3 Gilles Lamontagne
 Collaborateur : Donald Jean
 Collaboratrice : Nathalie Desrosiers

ZONE 1	Gilles Landry	ZONE 11	Michel Bédard
ZONE 2	Jean Lamoureux	ZONES 12, 13, 16	Marcel Paré
ZONE 3	Sylvie Desjardins et Benoît Langevin	ZONE 14	Jean Milette
ZONES 4, 6	Marc Jacques Gosselin	ZONE 15	Daniel Banville
ZONE 5	André Dicaire	ZONE 17, 22	Sylvie Beaudet
ZONE 7	Jean Milette	ZONES 18 E, 19, 20	André Gingras
ZONES 8, 10	François Goudreault	ZONE 18 O	Claude Dussault
ZONE 9	Monique Boulet	ZONES 19, 20	André Gingras

Plusieurs personnes, en région ou au centre ont contribué à l'élaboration de ces documents et nous voulons les en remercier. Nous voulons particulièrement souligner la participation de Donald Jean et Nathalie Desrosiers pour la révision des textes, de Christiane Picard, Doris Cooper et Julie Andrews pour la dactylographie et la mise en page, ainsi que celles de Jacinthe Bouchard et Jean Berthiaume pour la production du document final.

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES	ix
1. RAPPEL DE LA SITUATION	1
1.1 Rappel du plan 1994-1998	1
1.2 Le suivi particulier et les recherches.....	4
2. RÉSULTATS DU PLAN DE GESTION 1994-1998	6
2.1 Les usagers	6
2.2 La récolte	9
2.3 Les indices reliés à la qualité de chasse	17
2.4 Évolution des populations et bilan	20
2.5 Plan de gestion et les territoires fauniques.....	25
2.6 Le suivi du plan et les connaissances nouvelles	28
3. ORIENTATIONS POUR LE PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003	34
CONCLUSION.....	43
LISTE DES RÉFÉRENCES.....	44
4. PLAN DE ZONES	
ZONE 1.....	45
ZONE 2.....	51
ZONE 3.....	59
ZONE 4.....	67

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ZONE 5.....	73
ZONE 6.....	77
ZONE 7.....	83
ZONE 8.....	89
ZONE 9.....	93
ZONE 10.....	99
ZONE 11.....	105
ZONE 12.....	111
ZONE 13.....	117
ZONE 14.....	125
ZONE 15.....	131
ZONE 16.....	137
ZONE 17.....	143
ZONE 18 O.....	151
ZONE 18 E	157
ZONE 19 SUD.....	163
ZONE 20.....	169
ZONE 22.....	171

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Zones témoins, représentatives des modalités de chasse à l'orignal, servant au suivi de l'évolution des populations.....	5
Tableau 2.	Évolution du nombre de permis vendus pour la chasse à l'orignal dans les zones entre 1991-1993 et 1997	7
Tableau 3.	Évolution de la récolte totale d'orignaux dans les zones entre 1991-1993 et 1997.....	10
Tableau 4.	Évolution de la récolte des orignaux femelles dans les zones entre 1991-1993 et 1997.....	13
Tableau 5.	Évolution de la récolte d'orignaux mâles dans les zones entre 1991-1993 et 1997.....	15
Tableau 6.	Évolution de la récolte d'orignaux faons dans les zones entre 1991-1993 et 1997.....	16
Tableau 7.	Évolution du succès de chasse dans les zones entre 1991-1993 et 1997.	18
Tableau 8.	Succès des permis spéciaux pour la chasse à la femelle dans les zones entre 1994 et 1997.	19
Tableau 9.	Population totale d'orignaux au Québec entre 1985 et 1998 à l'extérieur des parcs et des réserves fauniques.	21
Tableau 10.	Résultats des plus récents inventaires aériens de l'orignal dans les réserves fauniques du Québec ¹	22
Tableau 11.	Résultats des inventaires dans les zones témoins.	23
Tableau 12.	Récolte des orignaux dans les réserves fauniques entre 1991-1993 et 1997.....	26
Tableau 13.	Récolte d'orignaux enregistrés dans les pourvoiries et les zecs entre 1990 et 1997.....	27
Tableau 14.	Modalités de chasse à l'orignal selon la zone et l'année d'application du Plan de gestion 1999-2003.	42

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Carte des modalités de chasse 1994-1998 selon les zones.....	2
Figure 2.	Évolution du nombre de permis vendus pour la chasse à l'orignal entre 1990 et 1997.....	6
Figure 3.	Évolution de la récolte totale d'orignaux en fonction des segments de la population entre 1991-1993 et 1997.....	9
Figure 4.	Évolution du succès de chasse entre 1991-1993 et 1997.	17
Figure 5.	Grille de décision pour faciliter l'adoption de modalités particulières par les territoires à gestion déléguée	37
Figure 6.	Carte des modalités de chasse 1999-2003 selon les zones.....	39

1. RAPPEL DE LA SITUATION

Le précédent plan de gestion de l'orignal du Québec couvrait la période de 1994 à 1998. Le présent document fait d'abord un bilan des quatre premières années du plan de gestion (1994 à 1997) et présente les orientations de la gestion de l'orignal au Québec pour la période 1999 à 2003.

1.1 Rappel du plan 1994-1998

À la fin de 1992, la population d'orignaux avant chasse était évaluée à environ 67 000 bêtes dont 10 000 dans les parcs et les réserves fauniques. Dans la majorité des zones, la récolte par la chasse dépassait le potentiel et prélevait une part trop importante des meilleures femelles reproductrices, amenant une tendance à la baisse des populations.

Suite à un important processus de consultation, trois objectifs principaux furent alors fixés pour le plan de gestion de l'orignal 1994-1998:

- Maintenir ou augmenter les populations d'orignaux.
- Maintenir les occasions de récréation.
- Améliorer la qualité de la chasse.

Comme seuil minimal, le plan visait à mettre fin au déclin des populations de chacune des zones. Les objectifs de population ont été modulés et adaptés pour chacune des zones. On espérait ainsi induire une croissance globale de la population de 13 à 15 % de manière à atteindre une densité hivernale de 1,0 orignal/10 km² pour les zones au sud du 50^e parallèle et de 0,5 orignal/10 km² au nord. L'outil de base retenu fut la protection d'une partie des femelles adultes, entraînant ainsi la réintroduction de la chasse sélective. Cinq modalités de chasse furent appliquées dans les zones, selon la situation de l'orignal (figure 1). Dans tous les cas, l'abattage des mâles et des faons était permis à chaque année.

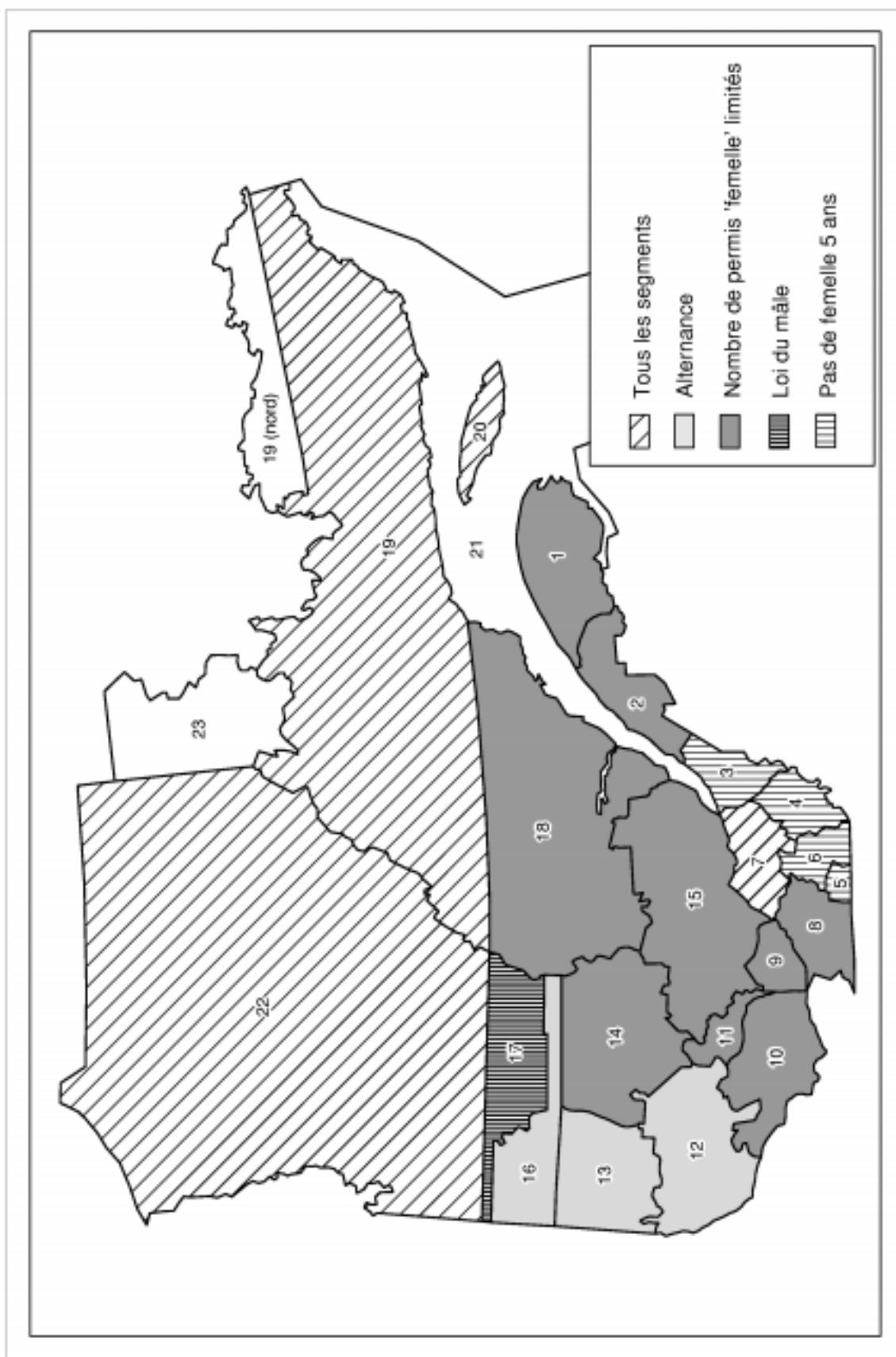


Figure 1. Carte des modalités de chasse 1994-1998 selon les zones.

La modalité de l'alternance a été mise de l'avant suite aux suggestions des citoyens. Cette modalité consiste à interdire l'abattage des femelles adultes une année sur deux. Lorsqu'autorisé, l'abattage des femelles est ouvert à tous les chasseurs de la zone. L'alternance ne nécessite donc pas de permis spécial et de tirage au sort. L'application de cette mesure a été faite sur une base expérimentale.

La chasse sélective est reconnue pour influencer le rapport des sexes des populations en faveur des femelles. Afin de maintenir une productivité élevée des populations, le taux d'exploitation des femelles adultes a été limité à 10 % tout en maintenant un minimum de 30 % de mâles dans la population adulte à l'hiver, proportion qui semblait acceptable. Le plan prévoyait que le déséquilibre du rapport des sexes ne devrait pas affecter le taux de fécondation des femelles à court terme, à condition de maintenir les ouvertures de saison de chasse après la période du rut.

Au début des années 1990, la diminution du nombre de chasseurs, qui frappe tous les types de chasse, avait commencé à faire sentir ses effets avant même la mise en œuvre du plan. De manière à ce que le plan 1994-1998 contribue à contrer cette tendance et à préserver l'activité de chasse, le nombre de permis pour les zones ne fut pas contingenté et un objectif de succès moyen de 10 % à la fin du plan fut retenu. Par ailleurs, le plan escomptait qu'une augmentation de l'abondance des orignaux et des signes de leur présence permettraient aussi de soutenir l'intérêt des chasseurs.

Dans l'ensemble, le plan de gestion fut appliqué tel que prévu, sauf dans la zone 17. En effet, suite à un inventaire détaillé, la situation de la population d'orignaux a nécessité d'imposer, à partir de l'automne 1996, la chasse au mâle seulement et le raccourcissement de la saison d'une semaine. Ces modifications furent réalisées en concertation avec les autochtones bénéficiaires de cette portion du territoire conventionné et les autres citoyens de cette région.

Le plan d'exploitation prévu pour chaque réserve fut élaboré et soumis à un processus de concertation régional. Depuis 1998 et pour une période expérimentale de trois ans, les pourvoiries avec droits exclusifs ont, comme les réserves fauniques, des périodes de

chasse plus hâtives que celles des zones. En contrepartie, elles sont soumises à un quota de récolte, basé sur le potentiel de leur territoire.

1.2 Le suivi particulier et les recherches

La gestion de l'original fait l'objet d'un suivi régulier, basé sur l'analyse des données de récolte et sur les inventaires de population. Toutefois, l'application du plan a nécessité la mise sur pied d'un programme de recherche pour évaluer les impacts des nouvelles modalités ou pour préciser certaines connaissances.

La réalisation d'inventaires pour toutes les zones n'étant pas possible, cinq zones témoins (les zones 3 et 4 furent considérées ensemble comme une seule zone témoin), représentatives des différentes modalités furent choisies (tableau 1). Un inventaire devait être réalisé dans chacune d'elles au début (1992 ou 1993) et à la fin du plan (1997 ou 1998). Ce programme fut appliqué dans les zones 3, 4, 13, 14 et 18 Ouest mais n'a pu être réalisé dans la zone 19. Ces inventaires ont permis de mesurer l'évolution des populations, du rapport des sexes (mâles : femelles) et de la productivité. Les résultats obtenus dans ces zones furent des éléments importants permettant d'évaluer ceux des autres zones où des modalités similaires étaient appliquées.

De plus, des études particulières furent réalisées pour mesurer la perception des usagers, pour documenter les effets de la diminution de la proportion des mâles dans la population ou pour préciser nos connaissances sur la reproduction de l'original.

Tableau 1. Zones témoins, représentatives des modalités de chasse à l'original, servant au suivi de l'évolution des populations.

Modalités	Zones témoins
Aucune récolte de femelle pour 5 ans	3 et 4
Alternance	13
Aucun permis pour la femelle en 1994 et 1995 et émission annuelle d'un nombre limité en 1996, 1997 et 1998	14
Émission annuelle d'un nombre limité de permis pour la femelle	18 Ouest
Statu quo ¹	19

¹ Chasse aux mâles, femelles et faons.

2. RÉSULTATS DU PLAN DE GESTION 1994-1998

2.1 Les usagers

Lors de la mise en place du plan, une baisse importante du nombre de chasseurs pouvait être appréhendée. Dès la première année, le nombre de permis émis pour la chasse à l'original a effectivement chuté de 9,9 % passant de 145 748 à 131 284. Par la suite, on enregistre une baisse légère (figure 2). En 1997, les ventes se chiffraient à 128 888 permis. Depuis l'atteinte d'un sommet de 154 944 permis vendus en 1991, une baisse de 3,5 % (1992) et 2,5 % (1993) était enregistrée avant même la mise en oeuvre du plan. Cette diminution du nombre d'adeptes était aussi notée pour d'autres types de chasse (ours, petit gibier) au cours de cette même période. La proportion de la baisse de clientèle enregistrée entre 1993 et 1994 et directement reliée à la mise en oeuvre du plan serait de l'ordre de 6 à 7 %. Le plan n'aurait en fait qu'accentué légèrement, sur une courte période, une baisse de clientèle déjà amorcée et reliée probablement à d'autres facteurs. Malgré les aspects restrictifs du plan, la participation des chasseurs s'est maintenue à un niveau acceptable.

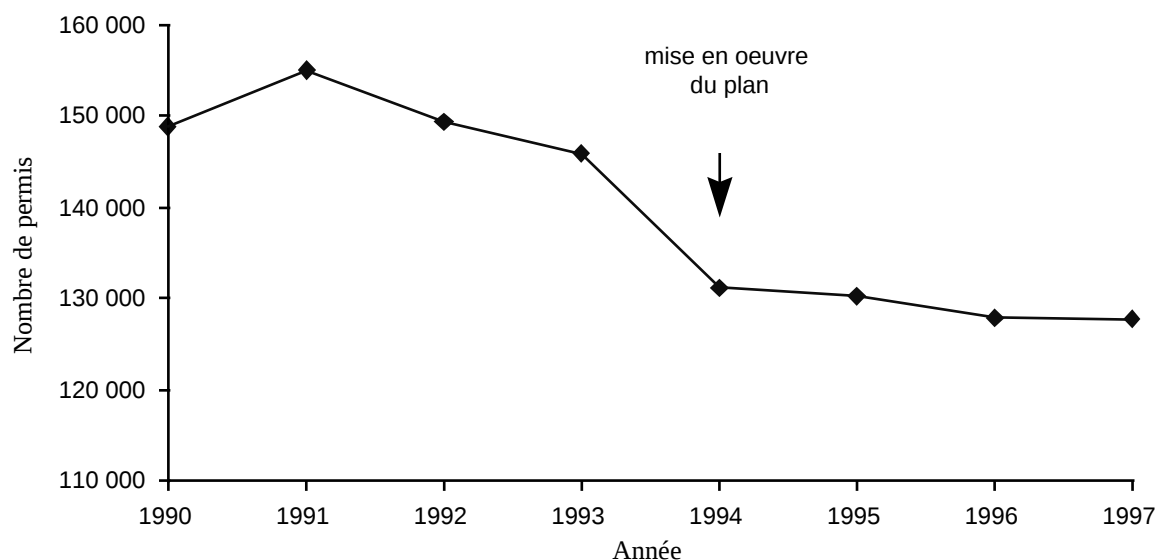


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus pour la chasse à l'original entre 1990 et 1997.

Le comportement de la clientèle diffère selon les zones (tableau 2). Les fluctuations du nombre de chasseurs entre 1994 et 1997 ne semblent pas uniquement reliées à la modalité appliquée mais plutôt aux caractéristiques de la zone.

Tableau 2. Évolution du nombre de permis vendus pour la chasse à l'original dans les zones entre 1991-1993 et 1997.

Zones	1991-1993	1994	1995	1996	1997
1	10 744	11 017	10 494	11 407	12 044
2	6 787	7 247	6 375	6 313	6 447
3	5 446	4 439	3 632	3 531	3 961
4	4 760	4 025	3 977	3 944	4 630
5	81	60	57	55	89
6	571	858	714	706	792
7	2 645	3 171	3 252	3 227	3 301
8	214	344	222	217	254
9	1 866	2 077	1 725	1 684	1 486
10	7 271	7 865	7 284	7 171	8 144
11	1 624	1 013	1 007	948	765
12	10 938	9 686	10 650	10 319	10 446
13	14 902	12 664	13 110	12 824	12 598
14	13 890	11 545	10 741	10 379	11 541
15	19 704	15 975	19 841	19 040	16 345
16	3 789	3 026	3 339	3 282	3 161
17	1 282	1 310	1 071	1 061	705
18	31 400	27 921	26 586	25 853	25 014
19	6 808	6 138	5 329	5 175	5 040
20	236	234	354	344	540
21 ¹	5	75	84	0	0
22	695	594	514	512	418
Total	145 937	131 284	130 358	127 995	127 721

¹ La zone 21 étant constituée du Fleuve Saint-Laurent, ces données de vente de permis correspondent à des erreurs lors de l'émission des permis ou lors du traitement des données.

L'interdiction de récolter les femelles, tout au long du plan, a entraîné des baisses du nombre de chasseurs dans les zones 3 (27 % : -1466) et 4 (3 % : -130) alors qu'une augmentation fut enregistrée dans la zone 6 (39 % : +221 chasseurs).

Dans certaines zones où le nombre de permis à la femelle était limité, la clientèle a augmenté (zones 1 et 10 : + 12 % ; zone 8 : + 19 %), alors qu'elle a diminué dans les autres (zone 2 : - 5 % ; zones 9 et 18 : - 20 % ; zone 11 : - 52 %). C'est dans la zone 18 qu'on enregistre la baisse la plus importante (-6 383) du nombre de chasseurs.

Les zones 14 et 15, où la femelle était interdite en 1994 et 1995 et autorisée en 1996 et 1997 ont enregistré une diminution d'environ 17 % de leur clientèle pour les quatre premières années du plan. L'interdiction d'abattre les femelles en 1994 et 1995 n'a pas entraîné de baisse de clientèle plus importante que celle notée dans les autres zones. L'ouverture de la chasse à la femelle en 1996 ne semble pas non plus avoir provoqué d'affluence de chasseurs vers ces zones. Il faut faire attention à l'interprétation de ces résultats puisque des erreurs de lecture des permis, survenues en 1995 et 1996, ont pu dissimuler les déplacements réels des chasseurs vers ces zones.

La clientèle des zones, où l'alternance a été appliquée, a diminué (zone 12 : 4 % ; zone 13 : 14 % et zone 16 : 17 %) sur l'ensemble des quatre années après la baisse enregistrée en 1994. La permission d'abattre les femelles en 1995 a entraîné une augmentation de la clientèle de l'ordre de 10 % (zones 12 et 16) et de 4 % (zone 13) par rapport à celle de 1994. En 1996 (la seconde année restrictive), la baisse ne fut en moyenne que de 2 %. Le nombre de chasseurs est demeuré relativement stable en 1997. Les déplacements de chasseurs vers les zones à alternance, ne se sont produits que lors de la première année permissive et ont été beaucoup moindres que ceux qui avaient été appréhendés.

Dans l'ensemble, les données de permis vendus démontrent que le comportement des chasseurs semble surtout conditionné par des facteurs autres que les modalités, telle l'amélioration des conditions de chasse (zone 1, zone 10) ou même l'éloignement relatif des zones. Celles qui sont les plus éloignées subissent une baisse du nombre de chasseurs au profit des zones plus facilement accessibles et situées à proximité des bassins de population.

2.2 La récolte

L'application des différentes modalités a eu pour effet de diminuer la récolte totale pour les quatre années. La récolte d'originaux (9 267) a connu une baisse de 20 % lors de la première année (1994) du plan comparativement à la récolte moyenne de 1991-1993 (figure 3, tableau 3). La situation s'est par la suite rapidement améliorée et affiche depuis une nette tendance à la hausse. En fait, la récolte de 1997 (11 426) a presque atteint le niveau moyen de 1991-1993 (11 629) et a même dépassé de 364 la récolte de 1993.

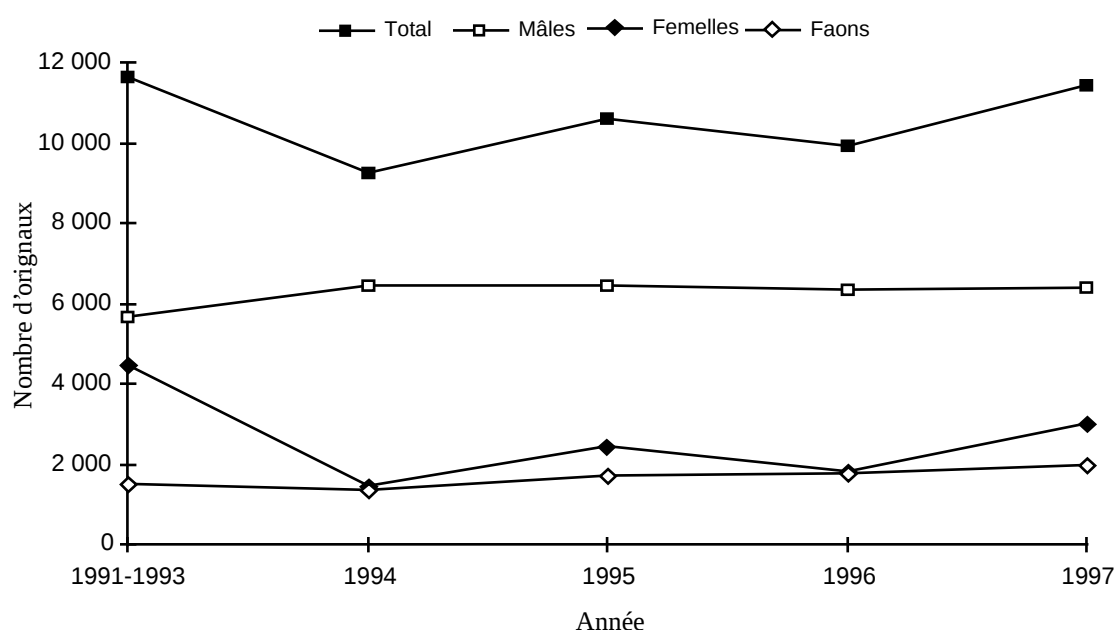


Figure 3. Évolution de la récolte totale d'originaux en fonction des segments de la population entre 1991-1993 et 1997.

Dans la plupart des zones, une baisse de la récolte moyenne est enregistrée pour les quatre années du plan comparativement au niveau moyen de 1991-1993. Cette baisse est plus importante pour les zones 14 et 18 Ouest avec respectivement 30 % et 24 % alors qu'elle n'est que de 7 % dans la zone 13. La récolte a même été inférieure de 22 % à la récolte attendue dans la zone 19, malgré le statu quo, conséquence probable de la baisse de clientèle. En contrepartie, la récolte réalisée durant ces quatre années fut de 30 % supérieure à celle qu'il y aurait eu en conservant la récolte moyenne de 1991-1993; de 30 % supérieure dans la zone 1, de 43 % dans la zone 7

et de 10 % dans la zone 2. Dans toutes les zones situées au sud du Saint-Laurent, la récolte annuelle en 1997 est aussi élevée sinon plus qu'avant le plan, malgré les mesures restrictives.

Tableau 3. Évolution de la récolte totale d'originaux dans les zones entre 1991-1993 et 1997.

Zones	1991-1993	1994	1995	1996	1997
1	899	1 014	1 034	1 302	1 326
2	652	683	692	741	737
3	344	175	240	291	304
4	474	344	373	469	463
5	1	4	3	4	7
6	61	41	61	71	63
7	232	305	331	344	344
8	12	13	11	10	13
9	162	143	125	124	105
10 Est	103	110	118	130	137
10 Ouest	509	377	435	421	436
11 Est	38	3	2	5	14
11 Ouest	78	61	69	64	50
12	1 138	795	1 449	711	1 358
13	1 093	756	1 425	648	1 239
14	1 112	598	703	901	933
15	1 417	998	1 039	1 333	1 312
16	314	187	284	171	317
17	98	49	96	38	30
18 Est	644	670	526	527	573
18 Ouest	1 483	1 248	1 030	1 096	1 137
19	669	617	502	496	473
20	11	3	2	1	0
22	85	73	62	50	55
Total	11 629	9 267	10 612	9 948	11 426

Il est à noter que dans la zone 13, la récolte des années permissives a dépassé, et parfois de beaucoup (30 % en 1995 et 13 % en 1997), la récolte moyenne antérieure au plan. L'alternance semble amener une plus forte exploitation lors des années

permissives. Une telle réaction pourrait bien être un impact négatif de cette approche ou une conséquence de l'augmentation des populations.

Malgré une diminution relativement importante de la récolte, surtout les premières années, il appert que les bénéfices du plan de gestion commencent à se faire sentir. En effet, la récolte augmente d'année en année dans la plupart des zones et dans certaines, elle dépasse même celle d'avant le plan, ce qui dénote l'amélioration de la qualité de chasse.

La récolte des femelles

Un objectif du plan était d'épargner une partie des femelles, en réduisant leur abattage de 50 %. La comparaison de la récolte effectuée avec la récolte moyenne de 1991-1993 démontre que le plan a atteint l'objectif fixé en épargnant 51 % des femelles qui auraient été récoltées si les modalités n'avaient pas été modifiées. Globalement, le plan a permis d'épargner 9 072 femelles en quatre ans soit en moyenne 2 268 par an. Pendant cette période, la récolte de femelles a connu de fortes variations, passant de 1 462 en 1994 à 3 033 en 1997, en raison des années restrictives (paires) et permissives (impaires) (figure 3, tableau 4) de l'alternance. La proportion de femelles épargnées diffère entre les modalités.

C'est l'interdiction totale d'abattre les femelles (zones 3, 4, 5, 6) qui a le plus fort impact en permettant évidemment d'épargner près de 100 % de celles-ci par rapport à un abattage moyen. L'interdiction d'abattre les femelles durant deux ans avant d'en permettre l'abattage en nombre restreint (zones 14 et 15) a, pour sa part, entraîné la sauvegarde de près de 70 % des femelles. L'évaluation de l'impact de cette modalité sur la proportion de femelles sauvegardées devrait tenir compte du fait que la chasse à la femelle fut permise trois années sur cinq alors que le bilan a eu lieu après quatre ans.

Dans les zones où un nombre restreint de permis fut émis durant les quatre années, la proportion de femelles épargnées se situe entre 42 % (zone 9) et 54 % (zone 1). Cette

modalité a nécessité un rajustement annuel du nombre de permis spécifiques émis pour la femelle afin de respecter les récoltes visées.

L'alternance (zones 12, 13 et 16) a, de son côté, permis d'épargner sur quatre ans de 37 à 45 % des femelles, un résultat légèrement moindre que pour l'émission d'un nombre limité de permis donnant le droit d'abattre une femelle. L'appréhension de plusieurs opposants à cette modalité, soit d'abattre lors des années permissives toutes les femelles épargnées les années restrictives, ne s'est pas révélée fondée.

Finalement, dans les zones où était imposé le statu quo, les variations dans la récolte des femelles sont indépendantes de la modalité. La baisse enregistrée dans la zone 19 et l'augmentation dans la zone 7 démontrent qu'elles sont plutôt reliées à la variation de la clientèle ou à la sélectivité des chasseurs.

Tableau 4. Évolution de la récolte des orignaux femelles dans les zones entre 1991-1993 et 1997.

Zones	1991-1993	1994	1995	1996	1997
1	305	205	123	129	109
2	248	138	115	117	109
3	119	1	0	1	1
4	163	3	1	2	1
5	1	0	0	0	0
6	17	1	0	0	0
7	74	105	113	120	115
8	2	2	3	3	5
9	63	39	34	37	36
10 Est	33	18	14	20	20
10 Ouest	216	115	130	106	128
11 Est	16	2	0	2	2
11 Ouest	32	21	27	29	19
12	458	0	531	2	628
13	474	0	587	0	550
14	431	1	1	265	259
15	570	2	1	354	291
16	111	0	119	0	123
17	32	0	41	0	0
18 Est	276	238	177	178	178
18 Ouest	569	334	217	301	282
19	230	211	189	162	166
20	3	2	0	1	0
22	20	24	20	13	11
Total	4 463	1 462	2 443	1 842	3 033

La récolte des mâles

La récolte de mâles a augmenté, passant de 5 656 à 6 410 en 1997 (13 %) (figure 3). Dès la première année, la récolte a augmenté d'environ 750 mâles et est demeurée très stable par la suite. Sur l'ensemble des quatre années, cette augmentation représente une récolte supplémentaire de 3 001 mâles. Cette hausse est plus

importante que prévue et démontre que c'est sur ce segment que porte surtout l'effort des chasseurs.

Outre le fait que les restrictions les plus sévères pour la chasse à la femelle entraînent une pression plus forte sur les mâles, les relations entre la tendance de la récolte de mâles et les modalités ne sont pas évidentes (tableau 5). Les variations de récolte des mâles diffèrent selon les zones et reflètent probablement l'effet conjugué des variations des populations d'originaux et du nombre de chasseurs. Ainsi, les augmentations de 70 % (zone 1) et de 34 % (zone 4 et 7) suggéreraient une augmentation des populations d'originaux alors que la diminution de 21 % de la récolte de mâles dans la zone 19 résulterait de la baisse du nombre de chasseurs.

La récolte des faons

La récolte de faons a augmenté durant ces quatre années passant de 1 510 (moyenne 1991-1993) à 1 983 (1997) (figure 3, tableau 6). Les faons constituent 17 % de la récolte en 1997, alors qu'ils en représentaient 13 % avant le plan. Le prélèvement supplémentaire de 808 faons pour la période 1994-1997 est cependant moins important que celui qui était attendu. Il semble que les chasseurs hésitent à faire feu sur un faon lorsque l'identification n'est pas concluante. C'est ainsi que ce comportement des chasseurs entraîne, dans les zones à alternance, une diminution de la récolte de faons les années où la femelle est protégée. Ce comportement a aussi sûrement contribué à limiter la récolte des faons dans les autres zones et à faire porter un effort beaucoup plus grand sur la récolte de mâles adultes. Par ailleurs, il est aussi normal que l'augmentation de la récolte de faons soit plus lente que celle des mâles, puisqu'il faut attendre quelques années avant que ne se manifeste une augmentation du nombre de femelles et une amélioration de leur productivité.

Tableau 5. Évolution de la récolte d'originaux mâles dans les zones entre 1991-1993 et 1997.

Zones	1991-1993	1994	1995	1996	1997
1	478	664	719	926	945
2	311	424	430	435	452
3	156	133	173	201	190
4	224	257	294	319	326
5	0	4	2	3	6
6	36	31	41	48	40
7	122	143	157	173	178
8	8	8	7	7	6
9	75	87	68	76	58
10 Est	63	83	97	94	103
10 Ouest	221	200	216	230	208
11 Est	15	0	2	2	10
11 Ouest	33	30	31	27	24
12	552	689	747	586	578
13	466	608	623	480	470
14	565	523	593	530	542
15	670	868	833	772	797
16	174	169	142	139	151
17	56	44	43	38	30
18 Est	295	338	278	270	322
18 Ouest	684	729	641	625	657
19	383	355	279	307	273
20	8	1	2	0	0
22	61	46	39	36	44
Total	5 656	6 434	6 457	6 324	6 410

Tableau 6. Évolution de la récolte d'originaux faons dans les zones entre 1991-1993 et 1997.

Zones	1991-1993	1994	1995	1996	1997
1	116	145	192	247	272
2	93	121	147	189	176
3	69	41	67	89	113
4	87	84	78	148	136
5	0	0	1	1	1
6	8	9	20	23	23
7	36	57	61	51	51
8	2	3	1	0	2
9	24	17	23	11	11
10 Est	7	9	7	16	14
10 Ouest	72	62	89	85	100
11 Est	7	1	0	1	2
11 Ouest	13	10	11	8	7
12	128	106	171	123	152
13	153	148	215	168	219
14	116	74	109	106	132
15	177	128	205	207	224
16	29	18	23	32	43
17	10	5	12	0	0
18 Est	73	94	71	79	73
18 Ouest	230	185	172	170	198
19	56	51	34	27	34
20	0	0	0	0	0
22	4	3	3	1	0
Total	1 510	1 371	1 712	1 782	1 983

2.3 Les indices reliés à la qualité de chasse

Le succès de chasse

Le succès de chasse moyen, mesuré en fonction de la récolte enregistrée et de la vente de permis, est un indicateur direct de la qualité de la chasse. Après avoir connu une baisse en 1994 lors de la mise en œuvre du plan, le succès de chasse s'est rapidement rétabli (figure 4, tableau 7). Pour les quatre années du plan, il affiche une hausse constante atteignant 8,9 % en 1997, niveau qu'il n'avait pas connu depuis 1978. Même si l'objectif de 10 % n'a pas été atteint pour l'ensemble du Québec lors des quatre premières années, il a été atteint dans plusieurs zones, reflétant ainsi une augmentation du cheptel. L'alternance influence fortement le succès provincial puisqu'en 1996, année restrictive, il passe de 8,1 % à 7,7 %, cette dernière valeur étant le même niveau de succès moyen que les années précédant le plan.

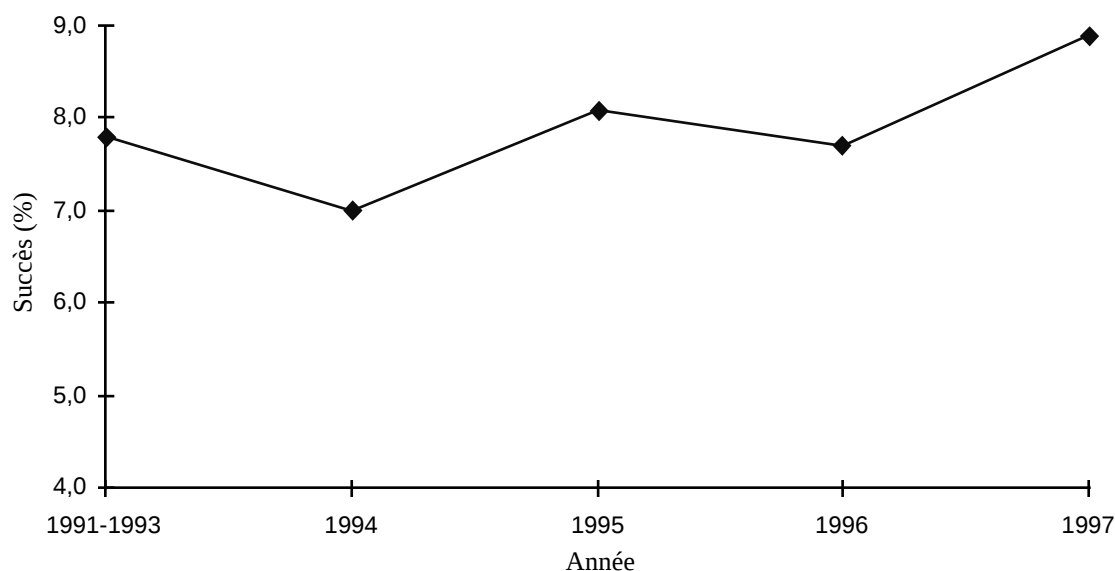


Figure 4. Évolution du succès de chasse entre 1991-1993 et 1997.

Tableau 7. Évolution du succès de chasse dans les zones entre 1991-1993 et 1997.

Zones	Succès ¹ (%)				
	1991-1993	1994	1995	1996	1997
1	6,9	7,0	8,3	9,4	9,1
2	9,2	9,3	10,5	10,5	10,8
3	6,4	4,0	6,8	7,3	7,6
4	9,8	8,7	9,4	11,8	10,0
5	1,2	6,5	3,6	6,8	7,9
6	10,2	6,0	8,6	10,2	8,0
7	8,8	10,0	10,2	10,8	10,4
8	5,6	5,1	4,1	4,5	5,1
9	8,7	8,2	7,4	7,1	7,1
10	7,8	5,6	6,9	6,4	6,1
11	7,2	6,8	7,5	7,3	8,4
12	9,1	7,1	12,6	6,1	11,7
13	7,3	6,0	11,0	5,1	9,8
14	8,0	5,3	6,7	8,3	8,1
15	5,6	4,8	4,1	5,8	6,6
16	8,3	6,3	8,6	5,4	10,0
17	8,4	4,5	9,0	3,5	4,3
18	6,8	6,8	6,0	6,0	6,8
19	9,7	10,3	9,6	9,0	9,3
20	4,6	1,3	0,6	0,3	-
22	12,4	12,5	12,1	9,3	13,2
Total	7,8	7,0	8,1	7,7	8,9

¹ Excluant les réserves.

Le succès rattaché au permis de femelles

Les permis pour abattre une femelle ne sont valides que pour le détenteur. Le taux de succès rattaché à ces permis devrait être légèrement supérieur à celui du permis général et augmenter graduellement avec les années puisque la chasse sélective entraîne une plus grande proportion de femelles dans la population. Le taux de succès

pour le permis spécifique pour la femelle atteint 15 % en moyenne pour l'ensemble des zones. De façon générale, le succès augmente, laissant supposer une croissance des populations (tableau 8). Le taux de succès rattaché à ces permis est souvent le double ou le triple du succès général de la zone, atteignant même 36 %. Il est douteux que cette différence dans les succès soit le reflet d'une hausse proportionnelle du nombre de femelles. Ce succès de chasse élevé laisse plutôt supposer que le droit de chasser la femelle serait généralement partagé entre les membres d'un groupe, sinon entre les groupes. Plusieurs chasseurs seraient ainsi en infraction.

Tableau 8. Succès des permis spéciaux pour la chasse à la femelle dans les zones entre 1994 et 1997.

Zones	1994			1995			1996			1997		
	Nombre de permis	Récolte	Succès (%)	Nombre de permis	Récolte	Succès (%)	Nombre de permis	Récolte	Succès (%)	Nombre de permis	Récolte	Succès (%)
1	1 280 (110) ¹	205	16,0	605 (89)	123	20,3	430 (89)	129	30,0	300 (89)	109	36,3
2	880 (101)	138	15,7	600 (92)	115	19,2	480 (92)	117	24,4	350 (92)	109	31,1
8	100 (10)	2	2,0	100 (10)	2	2,0	100 (10)	3	3,0	100 (10)	5	5,0
9	410 (50)	39	9,5	410 (50)	34	8,3	525 (50)	37	7,0	525 (50)	36	6,9
10	900 (115)	133	14,8	900 (115)	144	16,0	740 (115)	126	17,0	740 (115)	148	20,0
11	300 (27)	23	7,7	300 (27)	27	9,0	300 (27)	31	10,3	300 (27)	21	7,0
14	0 (0)	0	-	0 (0)	0	-	2 000 (240)	265	13,3	1 800 (240)	259	14,4
15	0 (0)	0	-	0 (0)	0	-	2 100 (250)	354	16,9	1 550 (250)	291	18,8
18 Est	3 760 (262)	239	6,4	3 760 (262)	177	4,7	3 760 (262)	178	4,7	2 000 (262)	178	8,9
18 Ouest	3 100 (268)	335	10,8	1 900 (205)	219	11,5	2 370 (268)	217	9,2	1 980 (268)	282	14,2
Total	10 730 (943)	1 114	10,4	8 575 (850)	841	9,8	12 805 (1 403)	1 457	11,4	9 645 (1 403)	1 438	14,9

¹ Récolte d'originales escomptée.

Dans plusieurs zones la récolte réalisée a été supérieure à celle qui était attendue en raison de l'augmentation du nombre de femelles dans la population mais surtout en raison du partage illicite, entre les chasseurs d'un groupe, du droit d'abattre une femelle. Le nombre de permis étant ajusté annuellement en fonction du succès moyen, l'objectif de récolte de femelles est malgré tout respecté. Toutefois, l'efficacité de cette modalité ne semble pas approprié dans certains cas. Dans la zone 18 Est, la

quantité trop élevée de permis disponibles a fait en sorte que presque tous les groupes de chasseurs en disposaient d'au moins un. Compte tenu du comportement de groupe, cette mesure n'a pas entraîné de baisse de récolte des femelles. En 1997, une baisse de près de 50 % du nombre de ces permis (de 3 760 à 2 000) n'a même pas entraîné de réduction de récolte des femelles. Dans le cas de la zone 8, la densité de population d'orignaux et la récolte sont si faibles que cette mesure n'a virtuellement eu aucun effet. Pour les zones 9 et 11, le faible taux de succès des permis pour les femelles, de concert avec les autres indices, dénote un problème potentiel au niveau de la population d'orignaux.

2.4 Évolution des populations et bilan

Depuis la mise en oeuvre du plan 1994-1998, des inventaires ont été réalisés seulement dans certaines zones puisqu'il n'était pas possible de toutes les inventorier. Les données d'inventaire les plus récentes remontent pour certaines d'entre elles à 1988. En se basant strictement sur les résultats de l'inventaire le plus récent disponible pour chaque zone (tableau 9) et sans considérer l'évolution qu'il y aurait eu depuis, la population hivernale totale du Québec est estimée à 74 500 orignaux, dont près de 13 000 proviennent du réseau de parcs et de réserves (tableau 10). À ce troupeau s'ajoutent les 11 500 bêtes de la récolte, pour un total d'environ 86 000 orignaux avant chasse. En incluant les populations des réserves et considérant celles-ci comme stables par rapport au début du plan, la hausse de la population serait de 6,4 % (population hivernale). Cette hausse serait de 7,9 % en excluant les réserves. Étant donné qu'il reste une année de reproduction (1998) avant la fin du plan et que les données sont partielles car plusieurs zones n'ont pas été inventoriées, la hausse totale de population hors réserves est estimée à près de 10 % soit légèrement inférieure à l'objectif visé. Le taux de prélèvement à l'extérieur des réserves serait de 15 % comparativement au taux de récolte de 17 % évalué en 1993.

Les résultats des inventaires des zones témoins, réalisés au début et à la fin du plan, permettent de mesurer plus précisément les progrès réels réalisés dans ces zones (tableau 11).

Tableau 9. Population totale d'originaux au Québec entre 1985 et 1998 à l'extérieur des parcs et des réserves fauniques.

Zone de chasse	Année d'inventaire	Récolte (1)	Densité par 10 km ²	Population totale corrigée (2)	
				Hiver	Automne
1	1992	679	1,04 ± 0,20	1 867	2 546
2	1997	713	1,80 ± 0,30	1 925	2 638
3	1998	304	0,70 ± 0,11	442	746
4	1998	463	1,12 ± 0,38	794	1 257
6	1993	65	0,74 ± 0,13	272	337
7	1992	211	2,50 ± 0,38	981	1 192
9	1993	177	1,80 ± 0,30	891	1 068
10	1991	539	1,21 ±	2 089	2 629
11	1994	109	1,04 ± 0,27	480	589
12	1993	962	3,70 ± 0,50	6 501	7 463
13	1998	1 239	2,03 ± 0,28	5 873	7 112
14	1997	901	1,47 ± 0,34	5 549	6 450
15	1996	788	1,17 ± 0,20	4 076	4 864
16	1990	298	1,09 ± 0,26	1 914	2 212
17	1996	113	0,42 ± 0,07	847	960
18E	1994	599	0,99 ± 0,25	2 888	3 487
18O	1998	1 137	0,95 ± 0,15	5 241	6 378
19	1988	725	0,43 ± 0,12	7 809	8 534
20	1985	38	0,80 ±	600	638
22	1991	64	0,19 ± 0,08	8 841	8 905
Total		10 124		59 880	70 005

Tableau 10. Résultats des plus récents inventaires aériens de l'original dans les réserves fauniques du Québec¹.

Réserve faunique (année du survol ; superficie)	Densité (originaux/10 km ²)	Population totale d'originaux		Faons/100 femelles	% mâles chez les adultes	Taux d'exploitation (%)
		hiver	automne			
Chic-Chocs (1995 ; 1 129 km ²)	4,0	446	481	66	47	7,3
Dunière (1995 ; 553 km ²)	7,3	406	450	57	43	9,8
Matane (1995 ; 1 284 km ²)	20,3	2 612	2 691	45	37	2,9
Rimouski (1995 ; 735 km ²)	7,4	544	570	67	29	4,6
Port-Daniel (1995 ; 65 km ²)	1,2	7	7	-	-	0
Ashuapmushuan (1993 ; 4 382 km ²)	1,6	718	772	38	52	7,0 ²
Laurentides (1994 ; 7 934 km ²)	2,2	1 721	1 875	45	35	8,2
Porneuf (1995 ; 774 km ²)	2,5	196	222	58	44	11,7
Mastigouche (1995 ; 1 574 km ²)	3,2	505	562	31	36	10,1
Saint-Maurice (1995 ; 786 km ²)	1,2	95	109	22	49	12,8
Rouge-Matawin (1996 ; 1 394 km ²)	3,1	436	473	56	38	8,5
La Vérendrye (1994 et 1995 ; 13 610 km ²)	3,5	4 003	4 121	33	29	14,2 ³
Papineau-Labelle (1996 ; 1 628 km ²)	3,9	627	682	40	37	8,1
Sept-Îles-Port- Cartier (1995 ; 6 422 km ²)	0,6	411	420	44	42	5,0

¹ Tiré de St-Onge *et al.* 1995.² Chasse sportive et autochtone.³ Chasse sportive et de subsistance recensées dans la partie du territoire de l'Entente trilatérale du Lac Barrière localisé dans la réserve.

Tableau 11. Résultats des inventaires dans les zones témoins.

		Nombre d'originaux				Mâles/100 femelles		Faons/100 femelles	
Automne	Zones	1993	1997	Densité hivernale (Nb/10 km ²) ¹	Hausse (%)	1993	1997	1993	1997
	3-4	1 345	2 003	-	48,9	84	105	56	99
	13	5 812	7 085	-	21,9	55	41	58	57
	14 ²	5 593	6 450	-	15,3	51	49	47	52
	18 ouest	6 383	6 378	-	-0,1	34	65	49	62
Hiver									
	3-4	541	1 236	0,90	128,5	42	30	56	63
	13	4 760	5 880	2,50	23,5	47	33	63	60
	14	4 368	5 549	1,47	27,0	37	36	50	54
	18 ouest	5 055	5 241	0,95	3,7	23	48	50	62

¹ En 1997.² Mesures effectuées en 1992 et 1996.

La croissance la plus importante est observée dans le bloc constitué des zones 3 et 4 où la chasse à la femelle était interdite. La population hivernale y est passée de 541 à 1 236, soit une croissance spectaculaire de 128,5 %. Même si la population a plus que doublé dans ce bloc, la densité y demeure peu élevée (0,90 original/10 km²) par rapport au potentiel. Dans les zones 13 (alternance) et 14 (où la chasse des femelles fut interdite deux ans) les populations hivernales, représentant la croissance du cheptel reproducteur, sont respectivement de 23,5 % et 27 %. Ces deux modalités ont un rendement à peu près similaire. L'écart entre ces deux modalités s'atténuerait cependant quelque peu si une période d'exploitation plus longue était considérée, compte tenu de l'importance relative de l'interdiction de chasser la femelle durant les deux premières années.

Dans la zone 18 Ouest, l'augmentation de population fut moindre que prévue. La population d'hiver n'aurait augmenté que de 3,7 %. Les inventaires sont cependant conçus pour mesurer les populations sur l'ensemble de la zone. Dans le cas présent, la qualité des habitats de l'original varie beaucoup du sud au nord. La croissance

pourrait avoir été beaucoup plus importante dans la partie sud de la zone et presque nulle dans le nord où la qualité de l'habitat limiterait la population.

Les inventaires démontrent que la croissance de la population varie grandement entre les zones témoins et entre les modalités d'exploitation utilisées. Ces taux de croissance ne peuvent être appliqués sans pondération aux autres zones compte tenu des différences d'habitat et de clientèles qui les caractérisent. Les différents autres indicateurs utilisés pour le suivi, dont les résultats de chasse, permettent toutefois de qualifier l'évolution de la population dans la plupart des zones.

De façon générale, une augmentation de la densité de l'orignal est notée dans les zones au sud du Saint-Laurent. La hausse serait plus accentuée dans les zones 1, 3 et 4. Elle est qualifiée de légère dans les zones 2 et 7 et non perceptible dans la zone 8. Au nord du Saint-Laurent, la hausse la plus importante serait notée dans les zones 12, 13, 14 alors qu'une hausse modérée fut diagnostiquée dans les zones 10, 11 et 15. Dans la zone 18 Ouest, la hausse aurait été moindre.

Aucun indice ne laisse croire que la population aurait augmenté dans les zones 18 Est, 19 et 22. Il en est de même dans la zone 9 où visiblement le contingentement n'a pas entraîné les résultats escomptés. Quant à la zone 17, où la situation a nécessité l'imposition de la Loi du mâle en 1995, la population devrait maintenant se rétablir lentement.

Les inventaires dans les zones témoins ont aussi mis en évidence la diminution de la proportion de mâles dans la population adulte à l'hiver. Cette baisse est causée, d'une part, par l'augmentation du nombre de femelles, suite à la protection qui leur est accordée, et d'autre part, par la pression de récolte plus élevée sur le segment mâle. Des proportions de 30 mâles/100 femelles adultes sont observées à l'hiver alors qu'à l'automne, cette proportion est plus équilibrée, se situant entre 41 et 105 mâles/100 femelles. Pour l'instant, il semble que le ratio mâles/100 femelles à l'automne soit suffisant pour assurer la reproduction car les inventaires ont révélé une bonne productivité. Lors des inventaires en fin de plan, on a dénombré de 54 à 63 faons/100 femelles à l'hiver ce qui correspond à 52 à 99 faons/100 femelles pour la population

avant chasse (tableau 9). Ces taux se comparent avantageusement à ceux enregistrés au début du plan. Cette hausse pourrait être reliée à l'augmentation de l'âge moyen des femelles qui se reproduisent. Le taux de productivité devra, au cours des prochaines années, faire l'objet d'une surveillance particulière de manière à déceler toute chute.

2.5 Plan de gestion et les territoires fauniques

Les réserves fauniques

Le plan de gestion de l'original 1994-1998 prévoyait que les réserves fauniques seraient soumises aux mêmes modalités que la zone dont elles font partie, à l'exception des périodes de chasse qui y sont plus hâtives. Il préconisait aussi l'élaboration d'un plan d'exploitation particulier pour chaque réserve. En 1995, la gestion des réserves fut transférée à la Société d'établissement de plein air du Québec (SÉPAQ), avec l'objectif de rentabiliser le réseau tout en respectant les principes qui avaient soutenu leur mise en place et les modalités du plan. Lors du transfert, le MEF a imposé aux réserves fauniques un maximum de 15 % d'exploitation du cheptel. Les réserves continuent à jouir des saisons devancées.

Les réserves accueillent, actuellement chaque année, près de 5 500 chasseurs et la récolte annuelle pour l'ensemble des réserves fauniques est de l'ordre de 600 à 750 orignaux. Les récoltes dans les réserves ont évidemment varié en fonction de la modalité (tableau 10). Ainsi, dans la réserve faunique des Laurentides, la récolte est passée de 150 en 1993 à 110 orignaux en 1994 et 1995, alors que la chasse à la femelle était interdite. Dans la réserve de La Vérendrye (alternance), la récolte est de l'ordre de 100 orignaux les années restrictives (1994, 1996) et de 145 orignaux les années permissives.

Tableau 12. Récolte des originaux dans les réserves fauniques entre 1991-1993 et 1997.

Réserves fauniques	Nombre d'originaux				
	1991-1993	1994	1995	1996	1997
Ashuapmushuan	13	7	7	7	5
Chic-Chocs	36	35	44	46	42
Dunière	41	43	39	43	48
Matane	83	79	85	113	145
Rimouski	29	27	28	28	41
Laurentides	150	104	109	148	103
Mastigouche	72	56	51	66	63
Rouge-Matawin	40	30	38	46	31
Porneuf	33	26	26	27	28
Saint-Maurice	24	14	24	24	12
Papineau-Labelle	52	58	56	67	80
La Vérendrye	149	107	143	94	140
Sept-Îles-Port-Cartier	9	9	5	3	5
Total	731	595	655	712	743

Les taux d'exploitation des réserves sont en général en deçà du taux maximal de 15 % fixé par le MEF (tableau 11). Suite à la réalisation des inventaires de 1995 et 1996, les plans d'exploitation de l'original, ont été revus en fonction du potentiel de chacune des réserves. Le niveau d'exploitation pour 1997 et 1998 a fait l'objet d'une concertation avec les représentants des citoyens.

Les pourvoiries avec droits exclusifs

Les pourvoiries ont aussi été soumises aux mêmes modalités que la zone dans laquelle elles se trouvent. Ces dernières ont fortement ressenti la mise en place du plan, avec une baisse de 22 % de la récolte enregistrée en 1994 (tableau 13). Cette situation s'est vite rétablie puisque la récolte de 1995 (382 originaux) atteignait sensiblement le même niveau qu'en 1993 (390 originaux). La récolte moyenne dans

les pourvoiries avec droits exclusifs serait actuellement de 395 orignaux, tout comme avant le plan.

Tableau 13. Récolte d'orignaux enregistrés dans les pourvoiries et les zecs entre 1990 et 1997.

Année	Pourvoiries avec droits exclusifs	Zecs
1990	562	1 978
1991	507	1 979
1992	484	1 969
1993	390	1 718
1994	306	1 605
1995	382	1 676
1996	382	1 783
1997	395	1 742

En 1998 les pourvoiries ont obtenu, sur une base expérimentale de trois ans, la possibilité d'offrir la chasse à l'orignal à la même période que les réserves, afin de préserver un avantage commercial à leur entreprise (PME). En contrepartie, le MEF a imposé, à chaque pourvoirie, un quota annuel de récolte d'orignaux afin que ce devancement des saisons n'induisse pas de hausse de récolte dans ces territoires. Comme les pourvoiries sont généralement de petits territoires, il n'est pas possible d'y accoler la notion de population d'orignaux. Le quota a donc été établi en considérant la densité d'orignaux dans la partie de zone (une strate d'inventaire) où se trouve la pourvoirie et en considérant les conditions locales et la récolte moyenne des quatre dernières années (1994-1997).

Les zecs

Aucune mesure spéciale autre qu'une possibilité de fixer un nombre supérieur de coupons de transport à annuler par rapport à la zone, ne s'appliquait aux zecs. Pour la durée du plan, la récolte dans les zecs s'est maintenue autour de 1 700 orignaux

(tableau 13). Le taux de récolte y est très élevé. La fluctuation de la récolte dans les zecs s'apparente à ce qu'on retrouve sur le territoire libre.

2.6 Le suivi du plan et les connaissances nouvelles

L'évaluation de l'atteinte des objectifs visés et l'acquisition des connaissances relatives aux impacts potentiels des modalités du plan de gestion ont nécessité la réalisation de plusieurs travaux de recherche.

L'enquête postale

Une enquête fut annuellement réalisée auprès de 500 chasseurs dans chacune des zones témoins, pour mesurer la satisfaction des usagers et leur perception face à l'évolution des populations. Les résultats préliminaires de l'enquête postale confirment, de façon générale, les tendances mesurées par les autres indicateurs (Sigouin *et al.* 1995). Ils dénotent une augmentation du succès moyen et du nombre d'orignaux vus par 100 jours de chasse ainsi qu'une amélioration de la qualité de la chasse. Les chasseurs perçoivent cependant difficilement une amélioration des populations d'orignaux. Ainsi, près de 50 % des chasseurs estiment, année après année, que les populations d'orignaux sont stables, alors qu'environ 7 % ne peuvent s'exprimer sur ce sujet. Près de 30 % des répondants estiment toujours que les populations d'orignaux sont en baisse alors que les autres (10 % à 13 %) affirment constater une hausse. Ces résultats démontrent tout de même une amélioration par rapport à 1994, alors que seulement 7 à 8 % des répondants considéraient les populations en hausse.

Lors de la mise en vigueur de la chasse sélective, plusieurs chasseurs redoutaient que de nombreuses femelles ne soient abattues suite à une erreur d'identification et abandonnées en forêt. Les personnes questionnées déclarent une légère baisse du nombre d'animaux trouvés mort en forêt, soit de 0,13 en 1994 à 0,10 par 100 jours de chasse en 1996 ou respectivement de 2,72 à 1,62 orignaux/100 groupes de chasseurs. L'extrapolation des données recueillies par 100 groupes de chasseurs permet d'estimer à environ 702 orignaux (mâles, femelles et faons) trouvés morts en forêt (incluant toutes les causes de mortalité) dont environ 351 femelles. Selon les

déclarations individuelles ce serait plutôt environ 1 222 orignaux (611 femelles) qui seraient trouvés. Les données par groupe sont considérées comme traduisant le plus fidèlement la réalité, puisque les chasseurs rapportent parfois, comme les leurs, des observations réalisées par d'autres membres de leur groupe. Le nombre d'orignaux trouvés morts en forêt par les groupes de chasseurs démontre que l'importance de ce phénomène demeure relativement restreinte. Cette observation correspond aussi à la perception rapportée par les agents de conservation. De plus, le fait que près de 50 % des animaux trouvés morts soient des mâles adultes, démontre que plusieurs de ces animaux sont probablement perdus plutôt que braconnés.

Le nombre d'orignaux trouvés morts en forêt dans la plupart des zones est très minime, sauf dans les zones 3 et 4. Selon les enquêtes, le nombre de bêtes trouvées y serait de 10 à 15 fois plus élevé que dans les autres zones. Avec les données actuelles, il n'est pas possible d'expliquer une telle différence dans les résultats du sondage. Il se peut que les chasseurs de ces zones, préoccupés par la situation du cheptel, surestiment l'importance des animaux trouvés morts.

L'enquête (Sigouin *et al.* 1997) confirme aussi que les changements de zone s'effectuent plutôt vers les zones adjacentes que vers celles où la réglementation est moins sévère. Mis à part les abandons de la première année, le plan a peu changé les habitudes des chasseurs au point de vue de la zone fréquentée et de la durée de la chasse.

Les inventaires des réserves fauniques

Le plan proposait d'établir une gestion de l'orignal particulière à chacune des réserves fauniques. Afin d'être en mesure de produire un plan d'exploitation mieux étayé, le MEF a donc procédé, en 1995 et 1996, à l'inventaire complet de l'orignal dans ces territoires (St-Onge *et al.*, 1995). Les résultats indiquent que la population des réserves seraient d'environ 12 700 orignaux à l'hiver, ou 13 400 à l'automne et subirait un taux moyen d'exploitation de 5,3 %. Les densités varient de 0,6 à 20,3 orignaux/10 km². Dans la plupart d'entre elles, les taux d'exploitation sont entre 7,0 % et 10,0 %. Quatre réserves ont un taux d'exploitation supérieur à 10 %, le plus haut taux (14,2 %) étant celui de la

réserve de La Vérendrye. La productivité varie de forte (> 57 faons/100 femelles) à faible (≤ 33 faons/100 femelles) et le pourcentage de mâles adultes va de 29 % à 52 %. Le transfert de l'exploitation des réserves à la SÉPAQ, assorti d'une obligation de rentabilisation a cependant amené une pression pour y augmenter la récolte.

La contribution des réserves fauniques à la chasse sportive

Une des interrogations les plus importantes soulevées par les citoyens, lors de la mise en place du plan, concernait l'importance de l'effet de débordement des réserves, afin de connaître dans quelle mesure ces territoires contribuaient à soutenir la récolte dans les zones adjacentes. Une étude a donc été réalisée pour évaluer cet apport (Labonté *et al.* 1995). Elle conclut que cet effet est alors important en Gaspésie où les réserves fournissent un peu plus de 24 % de la récolte de la partie libre de la zone 1. Dans cette dernière, les densités des réserves sont de 4 à 20 fois supérieures à celles des territoires libres environnants. L'apport ne serait que de 3 à 4 % dans la plupart des autres zones où l'écart des densités d'originaux entre les réserves et l'extérieur est moindre. L'étude estime que la contribution des réserves se fait principalement sentir à l'intérieur d'un rayon de cinq kilomètres et que plus du trois quarts de la récolte attribuable à l'effet de débordement, est constitué d'individus (jeunes et adultes) qui se sont dispersés. Les autres sont des originaux dont le domaine vital chevauche les deux types de territoires. Bien que les conclusions du rapport n'en fassent pas mention, nous pouvons aussi considérer que l'importance de cet apport serait aussi fonction de l'importance de la superficie que représente cette bande de cinq kilomètres entourant ces territoires en rapport avec la superficie de la partie libre de la zone.

La période d'accouplement

Une étude a aussi été réalisée pour préciser les dates de reproduction de l'original (Sigouin *et al.* 1995). Cette étude conclut que ces dates sont relativement synchrones sur l'ensemble du Québec et même de l'Amérique du Nord. Les variations, s'il en est, ne seraient que de quelques jours entre l'est, où l'accouplement serait plus tardif et les parties centre et ouest du Québec. L'étude démontre l'existence de deux phases distinctes à la période de reproduction. La première phase (pré-copulatoire) est

consacrée à la recherche plus active des partenaires avec les différents comportements associés telles les vocalises. La vulnérabilité des orignaux serait la plus élevée durant cette période qui s'étend généralement du 15 septembre aux premiers jours d'octobre. L'accouplement proprement dit aurait lieu dans la deuxième phase de la période de reproduction et se produirait dans les 15 premiers jours d'octobre.

Les conséquences sur la gestion de cet apport de connaissances sont évidentes. Comme l'objectif de gestion est de minimiser l'impact de la chasse sur la population, d'après les conclusions du rapport, il faudrait éviter de chasser durant la période de vulnérabilité accrue de manière à laisser le temps aux orignaux de s'accoupler pour permettre à un nombre maximal de femelles d'être fécondées.

Actuellement, dans la plupart des zones, la saison de chasse à l'arc ou à l'arme à feu se superpose en tout ou en partie à ces périodes de vulnérabilité accrue ou d'accouplement. La situation est évidemment plus évidente dans les réserves fauniques et les pourvoiries, où la saison de chasse débute avant celle de la zone.

Effet de la chasse sélective sur les populations d'orignaux

Une autre préoccupation, soulevée par les citoyens, concernait l'impact du déséquilibre du rapport des sexes sur la productivité des femelles. Une étude (Courtois *et al.* 1998) réalisée en 1995, 1996 et 1997 a comparé les changements de densité et de structure de population dans deux blocs d'étude adjacents, l'un soumis à la chasse et chevauchant les zecs Batiscan-Nelson et La Blanche (zone 15 : deux années sans femelle puis nombre limité de permis) et l'autre inexploité correspondant au parc de la Jacques-Cartier. Les résultats sont à la fois très nombreux, révélateurs et en certains points étonnants.

La proportion de mâles à l'hiver a diminué dans les deux territoires, passant de 48 à 40 % dans le parc, alors que dans les zecs, elle est passée de 30 à 17 %. La récolte plus intensive de mâles et une protection accrue des femelles se sont donc répercutées de façon très nette au niveau de la structure de population. Par contre, ce changement n'a pas entraîné de baisse appréhendée de la productivité chez les femelles. Dans le parc,

elle fut de 48, 60 et 47 faons/100 femelles entre 1995 et 1997 sans montrer de tendance évidente. Par contre, la productivité était en nette croissance dans les zecs, passant de 39 à 43 puis à 51 faons/100 femelles; malgré une baisse constante de l'importance relative des mâles adultes. Ce résultat démontre donc qu'une productivité élevée peut être maintenue, même si la proportion de mâles est très basse. Cependant, cette proportion de mâles lors de la période de reproduction demeure un élément important à considérer. Une étude complémentaire (Laurian *et al.* 1998) précise que cette productivité élevée pourrait aussi être maintenue par un accouplement qui se produirait lors d'un second oestrus, sensiblement un mois plus tard, chez les femelles n'ayant pu s'accoupler lors du premier. L'impact de ce phénomène sur la survie des faons, qui devraient normalement naître plus tard en saison, et sur l'état de santé des mâles qui doivent poursuivre plus longtemps une période de reproduction exigeante au niveau énergétique, n'est pas connu. Une autre hypothèse serait que la chasse sélective ait entraîné une hausse de l'âge moyen des femelles permettant ainsi, à un plus grand nombre de femelles, d'atteindre l'âge (3-4 ans) où leur productivité est à son maximum.

Le rapport de Courtois constate aussi que de la densité hivernale s'était accrue dans les deux territoires. Elle est passée de 2,5 à 3,7 orignaux/10 km² entre 1995 et 1997 dans le parc et de 0,86 à 1,06 orignal/10 km² entre 1995 et 1996 dans les zecs. Sur ces territoires, la hausse fut nulle en 1997 suite à une chasse intensive en 1996. Cette année-là, l'autorisation d'abattre les femelles semble avoir stimulé l'intérêt de certains chasseurs qui ont alors récolté plus intensivement tous les segments de la population. Cet effet sur l'intérêt des chasseurs a pu être observé sur un territoire restreint lors de l'étude mais ne s'est pas observé dans l'ensemble de la zone. L'auteur conclut que si la récolte actuelle se maintient, elle empêchera la population de s'accroître.

Cette constatation s'applique uniquement au territoire à l'étude qui, contrairement au territoire libre, est relativement petit où la concentration de chasseurs est élevée.

Le bilan

À la fin du plan de gestion 1994-1998, nous constatons une nette amélioration des populations d'orignaux du Québec. Les populations sont à la hausse dans la plupart des

zones. La productivité demeure élevée malgré un déséquilibre accentué du rapport des sexes. La protection d'une partie des femelles adultes fut un choix judicieux. Malgré cette amélioration, la population d'originaux demeure en deçà du potentiel dans la plupart des zones.

Toutes les modalités permettant d'épargner des femelles ont donné de bons résultats. Ceux-ci sont proportionnels à la quantité de femelles épargnées. L'alternance a permis un niveau de croissance très acceptable, tout en facilitant les règles à l'usager. Elle s'est révélée très populaire auprès des utilisateurs.

On constate aussi une volonté grandissante d'une mise en valeur des ressources régionales par les intervenants locaux. Cette volonté tend à particulariser la gestion en fonction des caractéristiques locales et à optimiser l'exploitation des différents types de territoires.

3. ORIENTATIONS POUR LE PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

Les objectifs :

Le Plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du Ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère, conseillé par le Groupe-faune national, a d'abord formulé une proposition pour l'ensemble du Québec, tenant compte de la problématique et du bilan de l'original suite à l'application du plan 1994-1998. Le Ministère a aussi proposé des modalités de gestion adaptées à la situation de l'original pour chacune des zones de chasse. Sous la responsabilité des Groupes-faune régionaux, les propositions ministérielles furent soumises à un processus de consultation publique. Près de 40 assemblées publiques, dans les différentes régions administratives, ont permis à plus de 4 000 citoyens de s'exprimer. Les Groupes-faune régionaux ont recueilli les commentaires, suggestions et appréhensions des chasseurs, les ont analysés, pour ensuite acheminer leurs propres recommandations au Ministre. Le Groupe-faune national a supervisé tout le processus de consultation, analysé les recommandations des Groupes-faune régionaux et conseillé le Ministre dans sa prise de décision.

Suite au processus de consultation, le Ministère a adopté quatre objectifs de base qui déterminent les orientations pour le Plan de gestion 1999-2003 et les plans pour chacune des zones. Les différentes actions prises dans le cadre du Plan de gestion de l'original supportent ces objectifs:

Objectif 1. Maintenir une tendance à la hausse des populations d'originaux dans toutes les zones de chasse où le niveau optimal de population n'a pas été atteint, en regard du potentiel biologique ou de la capacité de support social. Un objectif de population est proposé pour chacune des zones.

Dans la foulée du plan 1994-1998, le Ministère vise le maintien de la hausse des populations dans chacune des zones. Dans la majorité d'entre elles, la population d'originaux est encore bien en deçà de la capacité de support biologique. Il n'y a que

dans la zone 7 et une partie de la zone 8 où le niveau de population semble se rapprocher de la capacité de support social. Le plan 1999-2003 vise à maintenir un taux de croissance voisin de celui qui a été atteint au cours du précédent plan. La chasse sélective avec protection des femelles sera maintenue comme outil de base pour soutenir la croissance. Nous misons sur l'augmentation du nombre de femelles et sur l'augmentation de leur âge moyen, leur permettant ainsi d'atteindre leur plein potentiel reproducteur et favoriser le recrutement annuel. Une attention particulière sera portée sur le maintien d'une productivité élevée.

Objectif 2. Accroître l'activité de chasse à l'orignal afin de favoriser l'économie régionale.

Le plan 1999-2003 vise comme second objectif un accroissement de l'activité de chasse à l'orignal. Pour contrer les pertes de clientèles, le plan 1999-2003 met de l'avant des conditions et modalités aptes à stimuler l'intérêt des chasseurs. L'augmentation des populations d'originaux devrait permettre une récolte moyenne annuelle d'au moins 10 000 bêtes. L'objectif d'un succès de chasse moyen de 10 %, visé dans le précédent plan, demeure comme indicateur d'un niveau de qualité de chasse à maintenir. L'amélioration de la qualité de l'expérience associée à une plus grande présence d'animaux et de signes de leur présence contribuera, nous l'espérons, à augmenter le nombre d'utilisateurs. La règle de l'alternance, qui signifie qu'un segment de population (les femelles) est permis ou interdit à tous les utilisateurs certaines années, sera utilisée dans la plupart des zones pour la durée du plan. Cette modalité, tout en permettant de protéger le segment femelle, contribue à simplifier la réglementation pour l'usager en éliminant les permis spéciaux et les tirages au sort. Plusieurs chasseurs préfèrent cette modalité car elle élimine une année sur deux les possibilités d'erreurs d'identification entre les faons et les femelles. Dans certaines zones, et pour les mêmes raisons, les chasseurs ont demandé que l'abattage des faons soit aussi interdit lorsque la femelle est protégée. Toutes ces mesures, souvent suggérées par les citoyens même, seraient de nature à simplifier la pratique de la chasse et de ce fait, favoriser le maintien de l'activité.

Objectif 3. De favoriser l'exploitation optimale des territoires sous gestion déléguée, en fonction des objectifs sociaux et économiques, ainsi que du potentiel biologique.

Les territoires sous gestion déléguée (réserves fauniques, zecs et pourvoiries avec droits exclusifs) constituent un important réseau pour la mise en valeur de la ressource faune. Chaque gestionnaire a à cœur de mettre en valeur les ressources du territoire dont il est responsable de la meilleure façon possible, de préférence en misant sur les particularités ou l'utilisation de ce territoire. Pour être en mesure de jouer pleinement ce rôle, le Ministère reconnaît la nécessité, pour ces territoires, d'adopter des modalités de gestion qui puissent différer de celles en vigueur dans l'ensemble de la partie libre de la zone. Dorénavant, les territoires sous gestion déléguée pourront adopter des modalités particulières d'exploitation de l'orignal afin de faciliter leur gestion et leur mise en valeur. Les réserves fauniques ainsi que certaines pourvoiries, ces dernières sur une base expérimentale, bénéficient déjà de saisons devancées par rapport à la zone dans laquelle elles se trouvent. En contrepartie, elles sont soumises à un quota d'exploitation. Les réserves fauniques ont un quota annuel ne dépassant pas 15 % du potentiel de leur territoire. De plus, la chasse à la femelle sera autorisée à chaque année dans les réserves jusqu'à concurrence de 10 % du nombre de femelles adultes, pourvu que la récolte de femelles ne dépasse pas 40 % de la récolte totale. Les pourvoiries avec droits exclusifs qui jouissent d'une saison devancée, copiée sur celle des réserves fauniques sont soumises à un quota d'exploitation triennal (1998 à 2000); cette modalité particulière sera réévaluée pour 2001. Présentement, les mêmes modalités d'exploitation des femelles et des faons s'appliquent aussi bien dans les zecs et les pourvoiries que dans la partie libre de la zone. Elles pourront différer de celles de la zone, à condition qu'elles assurent l'atteinte des objectifs du Plan de gestion et soient approuvées par les autorités compétentes. Le Ministère, sous la recommandation du Groupe-faune national, s'est d'ailleurs doté d'une grille d'analyse permettant d'accélérer le processus de décision et de favoriser l'adoption de modalités spécifiques (figure 5). Les différents partenaires assisteront le Ministère dans ce processus décisionnel.

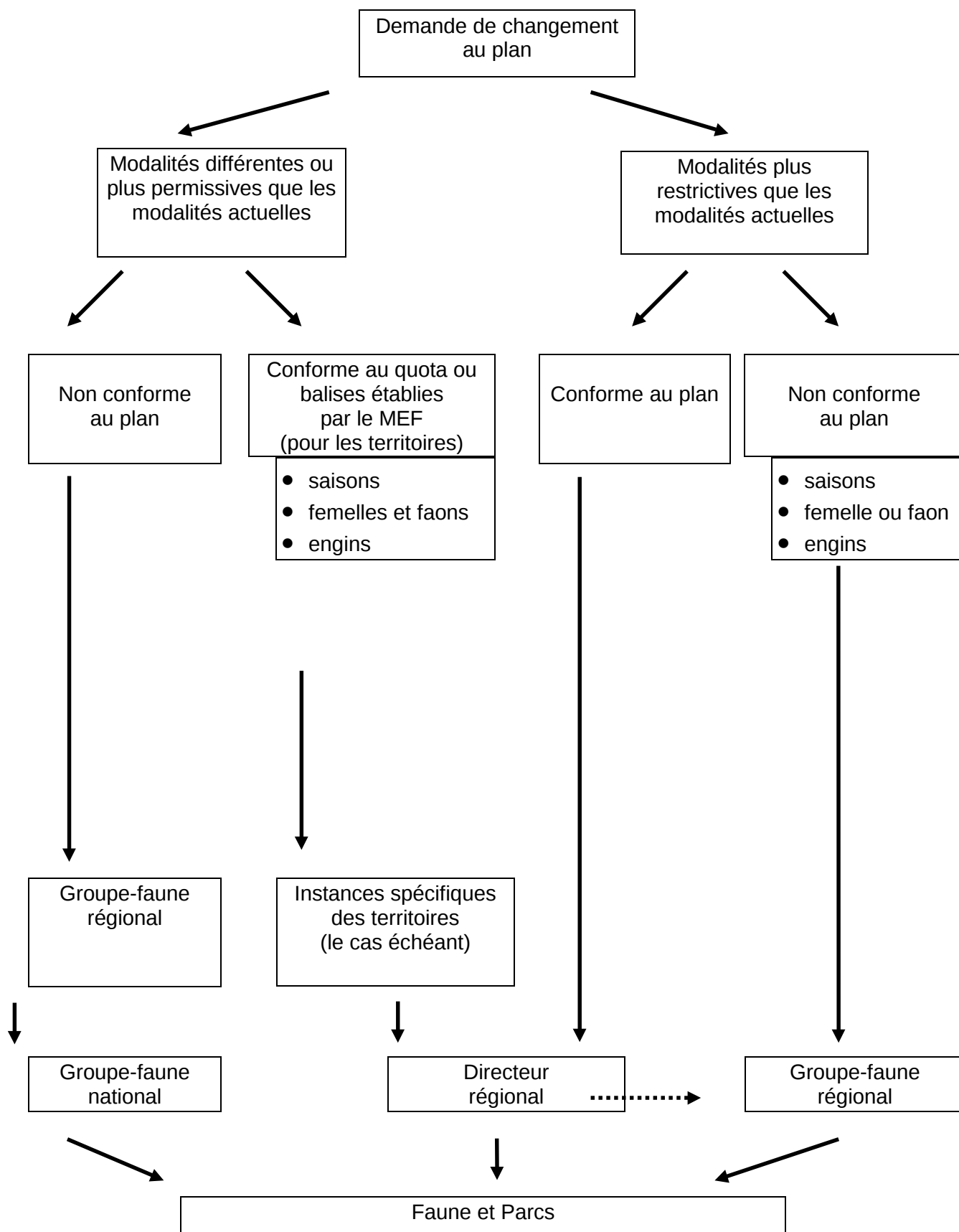


Figure 5. Grille de décision pour faciliter l'adoption de modalités particulières par les territoires à gestion déléguée.

Un projet pilote est mis de l'avant en Abitibi-Témiscamingue (voir les plans des zones 12, 13 et 14) afin de déterminer si l'ouverture de la chasse à l'arc à tous les segments de la population (mâles, femelles et faons) permet d'accroître l'activité de chasse sans toutefois contrecarrer l'augmentation des populations d'originaux ou affecter le juste partage de la ressource entre les usagers.

Objectif 4. Faciliter la gestion de l'original sur la base des régions administratives.

Le gouvernement du Québec appuie la démarche des citoyens, qui réclament depuis plusieurs années que la gestion des ressources se rapproche des régions administratives, ce qui correspond mieux à leur réalité de vie quotidienne. L'objectif est de rapprocher les utilisateurs du pouvoir de décision. À cet effet, le Ministère abandonnera, d'ici deux ou trois ans, les actuelles zones de chasse et adoptera les régions administratives comme entités de gestion de la faune. L'adoption assez généralisée de l'alternance comme modalité de base et la synchronisation des années permissives et restrictives faciliteront cette transition. Toutefois, les régions sont des entités sociales et économiques, alors que les zones de chasse sont basées sur des considérations biologiques. L'adoption du zonage régionalisé risque de s'accompagner d'un découpage des régions en sous-régions pour tenir compte des besoins de gestion de la faune. Ceci prépare la voie à l'adoption de modalités de gestion diversifiées, particulières à chaque sous-région et conformes aux besoins des utilisateurs. Comme les modalités de l'actuel plan ont été fixées pour les zones de chasse, des ajustements sont à prévoir pour certaines parties du territoire où la modalité ne correspondra plus à celle de la nouvelle région.

L'Abitibi-Témiscamingue (région 08) servira de zone témoin pour la gestion de l'original sur la base de la région administrative. À partir de 1999, la zone de chasse 13 englobera les parties des zones 12 et 14 qui sont incluses dans la région 08. La nouvelle zone est fractionnée en 13 Ouest et 13 Est suivant la ligne de partage entre les anciennes zones 13 et 14 (figure 6).

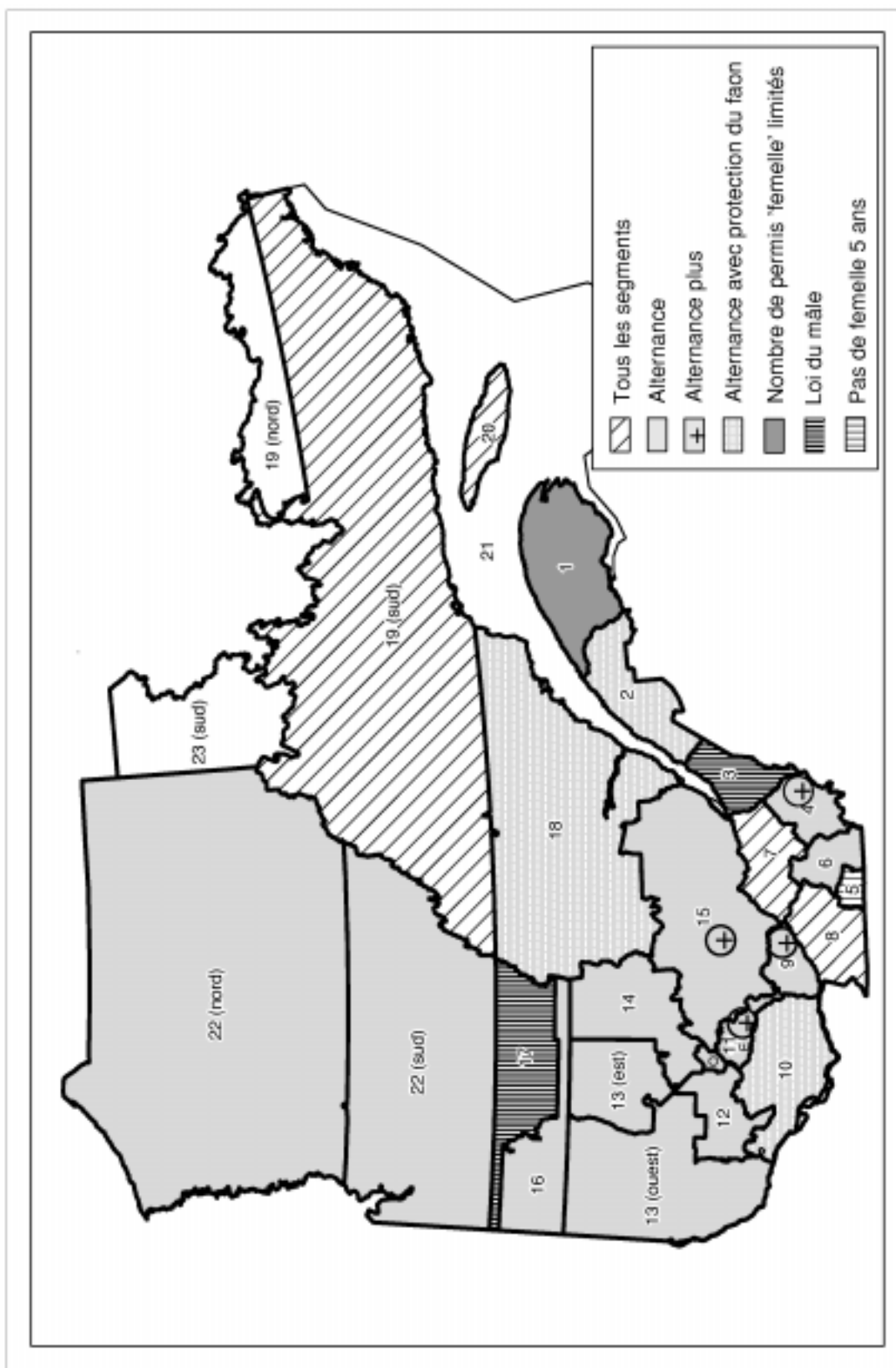


Figure 6. Carte des modalités de chasse 1999-2003 selon les zones.

Résumé des modalités du Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour les zones

L'alternance, telle qu'expérimentée au plan 1994-1998, sera en vigueur dans les zones 6, 11 Ouest, 12, 13 Est et Ouest, 14, 16 et 22 (figure 2). La chasse à la femelle sera donc interdite en 2000 et 2002. Les mâles et les faons seront permis à chaque année du plan.

Dans plusieurs autres zones, le Ministère a adopté une modalité un peu plus restrictive basée sur l'alternance. Citoyens et gestionnaires ressentaient le besoin de formuler une modalité qui permettrait d'épargner plus de femelles afin de redresser plus rapidement les populations d'originaux. Ainsi, dans les zones 4, 9, 11 Est et 15, la chasse à la femelle sera interdite en 1999, 2000 et en 2002. Donc, à part la première année du plan de gestion, cette modalité (alternance plus) est semblable à l'alternance.

Le besoin de favoriser une meilleure croissance des populations d'originaux, conjugué à la crainte des chasseurs de commettre une erreur d'identification entre le faon et la femelle, ont porté le Ministère à adopter une autre variante de l'alternance dans les zones 2, 10 et 18. L'abattage du faon sera aussi interdit lorsque la femelle sera interdite en 2000 et 2002. Cette modalité, désignée « alternance avec protection du faon », permet de réduire au minimum les possibilités d'erreur d'identification entre le faon et la femelle par les chasseurs.

Pour certaines autres zones, le besoin d'accroître les populations d'originaux était tel que les utilisateurs ont préféré interdire la chasse à la femelle à chaque année du plan. Ainsi, dans la zone 5, la chasse à la femelle est interdite pour cinq ans alors que dans les zones 3 et 17, la Loi du mâle est appliquée; la récolte de femelles et de faons est interdite pour la durée du plan de gestion.

Seuls les citoyens de la zone 1 ont choisi de conserver le tirage au sort comme modalité de protection des femelles. Un nombre restreint de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle sera donc émis par tirage au sort.

Pour les autres zones, le besoin d'accroître l'activité de chasse l'emportait sur le besoin de favoriser la croissance des populations d'originaux. C'est pourquoi dans la zone 19 Sud, où la pression de chasse est relativement faible, ainsi que dans la zone 7 où la densité d'originaux est acceptable, tous les segments de la population d'originaux seront autorisés. Pour ce qui est de la zone 8, la densité d'originaux combinée à l'immigration en provenance du Maine, font en sorte que la capacité de support social est atteinte dans une partie de la zone. Le Ministère y autorise aussi la chasse à tous les segments afin de contrôler les populations d'originaux et ainsi réduire le nombre d'accidents routiers impliquant un orignal.

Tout comme lors du plan 1994-1998, seule la chasse à l'arc est autorisée dans les zones 5, 6, 7, 8, 9, 10 Ouest et 11 Est (figure 3). Puisque le succès de chasse à l'arme à feu est plus élevé que celui à l'arc, l'interdiction de chasse à l'arme à feu a pour conséquence de favoriser la croissance des populations. De plus, l'arc est un engin de chasse silencieux et qui est donc passablement dans les bonnes grâces des citoyens des régions périurbaines.

Le tableau 14 et la figure 2 présentent une synthèse des différentes modalités qui seront appliquées dans les zones de chasse pour le prochain plan.

Tableau 14. Modalités de chasse à l'original selon la zone et l'année d'application du Plan de gestion 1999-2003.

ZONES	ANNÉE D'APPLICATION				
	1999	2000	2001	2002	2003
1	Mâle, faon. Tirage au sort pour la femelle.	Mâle, faon. Tirage au sort pour la femelle.	Mâle, faon. Tirage au sort pour la femelle.	Mâle, faon. Tirage au sort pour la femelle.	Mâle, faon. Tirage au sort pour la femelle.
2, 10 et 18*	Mâle, faon, femelle	Mâle	Mâle, faon, femelle	Mâle	Mâle, faon, femelle
3 et 17	Mâle	Mâle	Mâle	Mâle	Mâle
4, 9, 11 Est et 15	Mâle, faon	Mâle, faon	Mâle, faon, femelle	Mâle, faon	Mâle, faon, femelle
5	Mâle, faon	Mâle, faon	Mâle, faon	Mâle, faon	Mâle, faon
6, 11 Ouest, 12, 13*, 14, 16 et 22	Mâle, faon, femelle	Mâle, faon	Mâle, faon, femelle	Mâle, faon	Mâle, faon, femelle
7, 8, 19 Sud et 20	Mâle, faon, femelle	Mâle, faon, femelle	Mâle, faon, femelle	Mâle, faon, femelle	Mâle, faon, femelle
19 Nord, 21, 23 et 24	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite

* Les mêmes règles de gestion de l'original s'appliquent à l'ensemble de la zone.

4. CONCLUSION

Le Plan de gestion de l'original pour 1999-2003 se veut la continuité du plan précédent. Il vise à maintenir la croissance des populations d'originaux entreprise au cours des cinq dernières années. Une attention particulière est toutefois portée à l'usager. Les mesures mises de l'avant visent à favoriser la participation en simplifiant les règles pour les chasseurs. Il vise aussi à favoriser une mise en valeur de la ressource original qui correspond aux particularités régionales et locales, selon des modalités adaptées aux différentes situations. Les plans de gestion pour chacune des zones, présentés dans les pages qui suivent sont une première expression du respect de ces particularités. Cette approche permet de respecter les deux mandats de la mission du Ministère: la conservation de la ressource et sa mise en valeur pour le plus grand bien des citoyens.

LISTE DES RÉFÉRENCES

- COURTOIS, R. 1998. Bilan préliminaire des travaux de recherche réalisés dans le cadre du suivi du plan de gestion de l'original 1994-1998.
- GIGNAC, L., D. JEAN et G. LAMONTAGNE. 1999. Gros gibier au Québec en 1997, Exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses. Faune et Parcs Québec, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre. 64 p.
- LAMONTAGNE, G. et L. GIGNAC. 1997. Gros gibier au Québec en 1996, Exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre. 67 p.
- LAMONTAGNE, G. et L. GIGNAC. 1996. Gros gibier au Québec en 1995, Exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre. 67 p.
- LAMONTAGNE, G. et L. GIGNAC. 1995. Gros gibier au Québec en 1994, Exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre. 63 p.
- LAMONTAGNE, G. et L. GIGNAC. 1994. Gros gibier au Québec en 1993, Exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre. 55 p.
- ST-ONGE, S., R. COURTOIS et D. BANVILLE (éd.). 1995. Inventaires aériens de l'original dans les réserves fauniques du Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre. 109 p.



1999-2003 PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL

ZONE 1

par
Gilles Landry

1. Rappel de la situation en 1993

Nous estimions que la population d'originaux pour la partie de la zone 1, située à l'extérieur des réserves fauniques, était de 2 019 bêtes, soit une densité de 1,12 orignal/10 km² à l'hiver 1993 (tableau 1). Celle-ci était alors en légère augmentation avec une productivité de 61 faons/100 femelles avant chasse. Son taux d'exploitation de 27,5 % était très élevé. Avec une récolte de 832 bêtes, les 11 876 chasseurs obtenaient un succès de chasse de 7,0 %. Il est important de rappeler que jusqu'à 25 % des originaux récoltés sur le territoire de cette zone proviennent de l'effet de débordement des parcs et des réserves fauniques.

Le plan de gestion 1994-1998 visait à augmenter le nombre de femelles productives en limitant leur récolte par le contingentement du nombre de permis spéciaux. Il prévoyait aussi une récolte des mâles adultes relativement stable parce qu'une diminution de la demande était attendue. La saison de chasse est passée de sept à neuf jours et le nombre de permis annulés de trois à deux par orignal abattu.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

Le dernier inventaire aérien de la zone 1 remonte à l'hiver 1992 et indiquait alors une population de 1 867 originaux. L'évaluation des résultats du plan est basée sur des estimations de population obtenues avec la récolte par la chasse de 1991 à 1997.

2.1 La population d'originaux

La population totale avant chasse est passée de 3 021 originaux à l'automne 1993 à 4 876 à l'automne 1997. L'augmentation des différents segments mâle, femelle et faon est cependant très variable. Le nombre de femelles avant chasse serait passé de 1 274 en 1993 à 2 244 en 1997, soit une augmentation de 76 %. La tendance de ce segment de population est toujours à la hausse d'environ 15 % par année. La fluctuation de l'âge moyen des femelles adultes ne démontre pas de tendance particulière; elle se situe à environ trois ans. Le nombre de mâles adultes avant chasse serait passé de 970 en 1993 à 1 263 en 1997, soit une augmentation de 30 %. Il faut toutefois souligner que ce segment de population a cessé de croître depuis 1996 et il semble qu'actuellement toute la production annuelle soit récoltée. L'âge moyen des mâles (2,3 ans) et la proportion des 1,5 an de la récolte (55,4%) reflètent bien cette situation. L'augmentation du nombre de femelles a favorisé la production de faons. Ainsi, la population de faons avant chasse est passée de 777 à l'automne 1993 à 1 369 faons à l'automne 1997.

2.2 La récolte

La récolte annuelle totale a continué d'augmenter depuis le début du plan et dépasse largement l'objectif de 750 originaux. Chez les mâles adultes, elle est passée d'une moyenne annuelle de 358 entre 1991-1993 à 727 en 1997 (figure 1).

Cette importante augmentation de la récolte est en grande partie attribuable à l'accroissement du taux d'exploitation de ce segment, conséquence d'une demande plus forte, de l'ajout d'au moins 1 000 chasseurs (occasionné par la fermeture de la chasse au cerf de Virginie dans la zone), du contingentement de la récolte des femelles et de l'allongement de deux jours (29 %) de la saison de chasse à l'arme à feu. Le taux d'exploitation des mâles atteindrait 57,6 % actuellement. Après ajustement graduel du nombre de permis alloués pour la récolte des femelles, le nombre ciblé d'environ 100 originaux récoltés est atteint depuis trois ans. Ce niveau de récolte représente toutefois un taux d'exploitation des femelles en deçà de l'objectif de 10 % et atteindrait présentement environ 4,5 %. La récolte et l'accroissement du taux d'exploitation des faons qui atteint 19,2 % étaient prévisibles.



Figure 1. Évolution de la récolte d'originaux pour la zone 1.

Dans les zecs et les réserves fauniques de la zone, la récolte totale a augmenté durant la période de 1994-1997 (tableau 2). Dans les réserves fauniques, cette augmentation est exclusivement attribuable à la récolte des mâles, tandis que sur les zecs, la récolte des faons a aussi augmenté. La récolte des femelles a diminué de façon importante sur tous les territoires.

Selon l'inventaire des réserves fauniques à l'hiver 1995, la population de ces territoires serait d'environ 3 600 originaux à l'automne. La récolte de 235 originaux à l'automne 1997 représente environ 6,5 % de cette population.

2.3 La clientèle

Le nombre moyen de 11 945 permis vendus par année depuis 1994 a dépassé de 33 % l'objectif du plan fixé à 9 000. Même avec ce niveau de clientèle, le succès de chasse mesuré selon la récolte par chasseur a augmenté de façon importante passant de 6,7 % avant le plan à 9,4 % en 1996 (figure 2). Il est toutefois en baisse en 1997 atteignant 8,6 %.

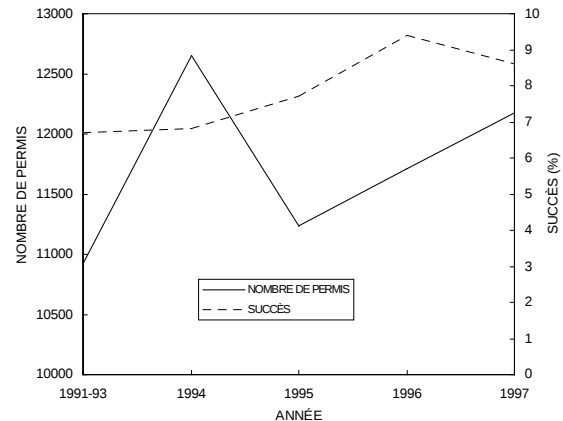


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 1.

Durant le plan, le nombre de groupes de chasseurs est passé de 201 à 284 dans les réserves fauniques tandis que le succès, à peu près stable, demeurerait supérieur à 80 % par groupe de chasseurs. Dans les zecs, la fréquentation et le succès de chasse ont connu des augmentations du même ordre de grandeur que ceux de la zone.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

L'objectif de protection des femelles visé par le plan de gestion 1994-1998 a été atteint, mais a nécessité des ajustements à la baisse très importants du nombre de permis attribués de 1 280 en 1994 à 300 en 1997. Le nombre de femelles adultes aurait doublé au cours du présent plan et ce segment de population augmente actuellement à un rythme d'environ 15 % par année. La récolte totale a augmenté et celle des mâles adultes dépasse largement les objectifs du plan. Le niveau d'exploitation actuel des mâles est

trop élevé puisque toute la production annuelle est récoltée. Le déséquilibre croissant du rapport des sexes pourrait atteindre 28 mâles/100 femelles avant chasse si les mêmes modalités d'exploitation étaient maintenues pour les cinq prochaines années. Une telle situation pourrait entraîner une baisse de productivité du cheptel. Ce ratio est actuellement de 56 mâles/100 femelles.

Le nombre de chasseurs s'est accru durant le plan et le nombre de jours-chasse/chasseur a peut-être augmenté à cause de l'allongement de la saison de chasse. Cette augmentation de la pression de chasse est, pour une bonne part, responsable de l'accroissement du taux d'exploitation des mâles.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'orignal est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leur attente et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 1. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune. Pour la zone 1, le Ministère proposa initialement de maintenir la protection du segment femelle en utilisant la modalité de l'alternance où la récolte des femelles est autorisée une année sur deux sans contingentement, de réduire la saison de chasse de neuf à sept

jours et de conserver la même date pour le début de la chasse. Lors des consultations publiques, les chasseurs ont exprimé leur satisfaction à l'égard des résultats obtenus avec le plan de gestion 1994-1998. Craignant que de nouvelles modalités de chasse entraînent une baisse de la population d'originaux, ils ont demandé le maintien du statu quo pour la zone 1. Cette demande a été retenue par le ministre de l'Environnement et de la Faune.

Pour la durée du plan de gestion 1999-2003, la protection du segment femelle sera maintenue et assurée par le tirage au sort d'un nombre limité de permis pour chasser la femelle. Le nombre de permis alloués sera révisé annuellement de façon à permettre la récolte d'environ 10 % des femelles adultes présentes dans la zone à l'automne. Il n'y a pas de modification apportée pour la durée ni pour la date du début de la saison de chasse.

Les réserves et les zecs peuvent jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne sont pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposeront les gestionnaires de ces territoires pour modifier ces modalités de gestion sera précisée ultérieurement.

Dans un avenir rapproché, les limites des zones de chasse et de pêche devraient être ajustées à celles des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'orignal dans certaines parties de zone. Les impacts potentiels seront considérés lors de l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan 1994 - 1998 pour la zone 1.

	Situation 1993 ¹					Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserve Matane	Réserve Dunière	Réserve Chic-Chocs	Réserve Port-Daniel	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations								
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	20,3	7,3	4,0	1,2	1,12	1,60	2,10	La protection du segment femelle a permis d'accroître leur nombre et celui des faons dans la population. À cause du taux d'exploitation élevé, le nombre de mâles adultes n'a pas augmenté dans la population d'hiver.
Population totale (hiver)	2 612	406	446	7	2 019	-	3 785	
Productivité à l'hiver (faons/100 femelles)	45,5	58,8	65,9	N. D.	69,0	80,0	51,6	
Productivité à l'automne (faons/100 femelles)	45,3	56,7	65,4	N. D.	61,0	-	61,0	
Recrutement (% des faons à l'automne)	21,7	22,2	24,3	N. D.	25,7	-	28,1	
Taux d'exploitation (%)	2,9	9,8	7,3	0	27,5	20,0	22,4	
Tendance de la population	stable	hausse légère	hausse légère	stable	hausse légère	-	hausse moyenne	
Superficie de l'habitat (km²)					17 982	17 982	17 982	
Statistiques d'utilisation								
Permis vendus	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	11 876	9 000	12 178	Contrairement aux prévisions, le nombre de permis vendus a augmenté. La récolte à l'arc est passée de 8,8 % à 14,0 %. Le succès de chasse est en hausse.
Récolte enregistrée								
- arc	?	?	?	?	73	-	153	
- arme à feu	88	41	41	0	759	-	938	
- total	88	41	41	0	832	750	1091	
Succès de chasse (%)	96,7	82,0	68,3	-	7,0	10,2	8,6	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	-	N. D.	
Réglementation								
Longueur de la saison (jours)								L'allongement de la saison de chasse a probablement contribué à augmenter la pression de chasse sur le territoire.
- arc	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	9	9	9	
- arme à feu	29	27	25	0	7	9	9	
Début de la saison								
- arc	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	
- arme à feu	18 sept. au 16 oct.	19 sept. au 15 oct.	14 sept. au 8 oct.	S. O.	sam. le ou le plus près du 15 oct.	sam. le ou le plus près du 15 oct.	sam. le ou le plus près du 15 oct.	
Nombre de permis annulés par original	3 ou 4	3 ou 4	3 ou 4	S. O.	3	2	2	Diminution importante pour respecter l'objectif de récolte du plan de gestion.
Nombre de femelles à récolter	S. O.		S. O.	S. O.	non contingenté	110	89	
Nombre de permis « femelles »	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	1 280	300	

¹ Identifié au plan 1994-1998, résultats de l'inventaire de l'hiver 1995 pour les réserves fauniques.

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'originaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 1.

	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	67	0,56	75	0,63	97	0,81	106	0,89	123	1,03
Réserves	167	0,65	157	0,61	168	0,64	202	0,78	235	0,82
Pourvoiries	14	-	14	-	7	-	7	-	9	-
Libres	651	0,39	768	0,46	762	0,45	987	0,59	959	0,57
Total	899	0,44	1 014	0,49	1 034	0,50	1 302	0,63	1 326	0,64

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 1.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE 1998	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population Après chasse (hiver) - densité (nb/10 km ²) - nombre	2,10 3 785	2,70 4 830
Tendance de la population	Hausse moyenne	Hausse légère
Utilisation Succès de chasse (%)	8,6	10,0
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	9 9 samedi le ou le plus près du 27 septembre samedi le ou le plus près du 15 octobre	9 9 samedi le ou le plus près du 27 septembre samedi le ou le plus près du 15 octobre
Modalité Tirage au sort : Chasse contingentée des femelles par tirage au sort d'un nombre limité de permis donnant le droit d'abattre une femelle. Chasse non contingentée des mâles et des faons à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'originaux	2000 Nombre d'originaux
Réserve Matane	162	180
Réserve Dunière	54	54
Réserve Chic-Chocs	63	72
Réserve Port-Daniel	1	1
Total réserves fauniques	280	307
Pourvoirie	Contingent total de 3 originaux pour 1998 à 2000	

* À revoir pour l'an 2001 à 2003.



PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL 1999-2003

ZONE 2

par
Jean Lamoureux

1. Rappel de la situation en 1993

En 1993, la population d'orignaux de la zone 2, à l'extérieur de la réserve faunique de Rimouski et des territoires protégés, était estimée à 1 868 bêtes, soit une densité de 1,8 orignal/10 km² d'habitat (tableau 1). Elle présentait une excellente productivité à l'hiver avec un rapport de 74 faons/100 femelles. Cependant, la forte exploitation par la chasse sportive a eu pour effet d'abaisser l'âge moyen des orignaux femelles à 2,7 ans, soit sous l'âge où elles sont les plus productives.

La récolte d'orignaux était en augmentation pour atteindre 660 orignaux en 1993. Cette augmentation était attribuable à la hausse marquée du nombre de chasseurs ayant fréquenté la zone. En effet, leur nombre est passé de 5 693 en 1989 à 7 124 en 1993, pour une moyenne de 7 022 pendant cette période, alors que le succès de chasse est demeuré stable autour de 9 %. Le taux d'exploitation par la chasse, évalué alors à 25 %, dénotait une trop forte exploitation par la chasse. Dans ces conditions, on estimait que cette population ne pouvait s'accroître davantage avec les modalités d'exploitation en vigueur et qu'elle pouvait même décroître si la récolte dépassait les 600 orignaux annuellement.

Afin d'augmenter la population d'orignaux, le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) a introduit une chasse sélective, basée sur la protection d'une partie des femelles adultes en vertu du plan de gestion de l'orignal 1994-1998. L'objectif était de

diminuer le taux d'exploitation des femelles à 10 % par l'attribution d'un nombre limité de permis spéciaux. D'autres changements ont aussi été apportés aux modalités d'exploitation afin d'améliorer la qualité de chasse. La saison de chasse à l'arme à feu a été prolongée de deux jours pour passer de sept à neuf jours et le nombre de permis annulés a été ramené de trois à deux par orignal abattu. L'objectif ciblait une récolte maximale de 101 orignaux par année. Cependant, celui-ci a largement été dépassé la première année avec une récolte de 134 femelles. Cette situation a obligé le MEF à diminuer substantiellement le nombre de permis spéciaux dès la deuxième année de façon à récupérer, sur les quatre années restantes du plan, le nombre de femelles abattues en trop la première année. L'objectif de récolte maximale a alors été réduit à 92 femelles. Avec ces nouvelles mesures, on s'attendait à une diminution du taux d'exploitation à 20 %, ce qui aurait permis à cette population de s'accroître de 6 à 8 % annuellement pour atteindre, à l'extérieur de la réserve, une densité de 2,6 orignaux/10 km² à l'hiver 1998.

La réserve faunique de Rimouski offre depuis 1988 une chasse contingentée de l'orignal. La possibilité d'accueil était fixée à 32 groupes de chasseurs et celle-ci n'a pas été modifiée au cours de cette période. La chasse sélective a aussi été étendue sur ce territoire à compter de 1994.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'orignaux

Afin d'évaluer les impacts du plan de gestion, un inventaire aérien a été réalisé dans la zone à l'hiver 1997. On a constaté que la densité hivernale n'a pas augmenté significativement depuis l'entrée en vigueur du plan. En effet, la population à l'extérieur de la réserve faunique de Rimouski et des territoires protégés a été estimée à 1 925 orignaux à l'hiver 1997, soit une densité de 1,8 orignal/10 km² d'habitat, identique à celle de 1991. Paradoxalement, la population à l'automne avant la chasse, estimée à 2 638 orignaux, est plus élevée que ce qu'elle était avant l'introduction de ces nouvelles modalités.

La chasse sélective a entraîné des changements importants dans la structure de cette population d'orignaux. Le pourcentage de mâles dans la population est passé de 28 % à 15,8 %, alors qu'à l'inverse, le pourcentage de femelles a augmenté de 41,4 % à 51,8 %. Le nombre de mâles adultes dans la population hivernale est passé de 522 en 1991 à 304 en 1997, soit une diminution de 41,8 %. Le nombre de femelles adultes a, quant à lui, augmenté de 28,6 %, pour passer de 775 en 1991 à 997 en 1997. Le nombre de mâles disponibles à l'automne pour la reproduction est passé de 817 à 715, soit d'un rapport de 82 mâles/100 femelles à 64 mâles/100 femelles. Cependant, ce déséquilibre dans le rapport des sexes n'a pas eu d'impact sur la productivité. Celle-ci est demeurée en effet excellente avec un rapport de 62 faons/100 femelles à l'hiver. En tenant compte des faons récoltés à la chasse, la productivité à l'automne est même légèrement supérieure à ce qu'elle était avant le plan avec un rapport de 73 faons/100 femelles. On constate que cette population est devenue plus productive avec un recrutement qui est passé de 675 à 810 faons annuellement.

L'âge moyen des femelles récoltées à la chasse a augmenté significativement depuis

1994. Il a atteint 3,6 ans à l'automne 1997. Comme il était prévu, la chasse sélective a permis aux femelles d'atteindre l'âge où elles sont davantage productives. L'objectif visé au plan de 4,5 ans ne sera manifestement pas atteint, mais la tendance notée pour ce paramètre va dans le sens anticipé. Cependant, la plus forte pression de chasse sur les mâles et l'arrivée d'un plus grand nombre de jeunes mâles dans la population à l'automne a eu pour conséquence de rajeunir davantage ce segment. L'âge moyen des orignaux mâles a ainsi diminué à 2,4 ans. De son côté, le pourcentage d'orignaux de 1,5 an dans la récolte a augmenté chez les mâles et ces derniers composaient en 1997 près de 60 % des animaux récoltés dans ce segment.

Depuis l'introduction de la chasse sélective, cette population d'orignaux présente un potentiel d'accroissement plus élevé, de l'ordre de 5,3 % annuellement. Toutefois, ce taux d'accroissement ne tient pas compte de la mortalité naturelle, ni de l'immigration des orignaux en provenance de la réserve faunique de Rimouski, du territoire de Parke et des juridictions limitrophes (Maine, Nouveau-Brunswick).

La réserve faunique de Rimouski a été inventoriée à l'hiver 1995 et la densité fut estimée à 7,4 orignaux/10 km². Même si ce territoire est d'une petite superficie (729 km²) comparativement à la zone, il contribue par sa forte densité en orignaux à alimenter partiellement les territoires limitrophes que sont les zecs du Bas-Saint-Laurent et Owen ainsi que la pourvoirie Le Chasseur. L'émigration minimale en provenance de cette réserve a été estimée à 17 % de la population hivernale de ce territoire, ce qui représente un apport annuel de 65 orignaux aux territoires avoisinants. De plus, on estime que le débordement y est probablement plus important que prévu, puisque cette population a stagné depuis l'inventaire réalisé à l'hiver 1988. Le territoire de Parke soutient une forte densité d'orignaux qui fut estimée à 8,4 orignaux/10 km² à l'hiver 1983. Tout comme la réserve faunique de Rimouski, ce territoire

de 123 km² contribue également à la récolte d'orignaux sur le territoire libre adjacent. Aucune chasse n'est par ailleurs permise sur ce territoire.

2.2 La récolte

La récolte hors-réserve d'orignaux a augmenté en moyenne de 2 % annuellement depuis 1994. Elle est passée de 656 en 1994 à 696 orignaux en 1997 (tableau 2). Lorsqu'exprimée par superficie d'habitat, le prélèvement est passé de 0,67 orignal/10 km² à 0,71 orignal/10 km² au cours de cette période. La récolte totale dépasse celle anticipée au plan qui avait été avancée à 650 orignaux en 1998. Les mâles et les faons composent maintenant un plus grand pourcentage de la récolte (figure 1). Le pourcentage de mâles dans la récolte annuelle est passé de 47 % avant 1994 à 59 % en 1997, alors que le pourcentage des faons est passé de 15 % à 25 % au cours de la même période.

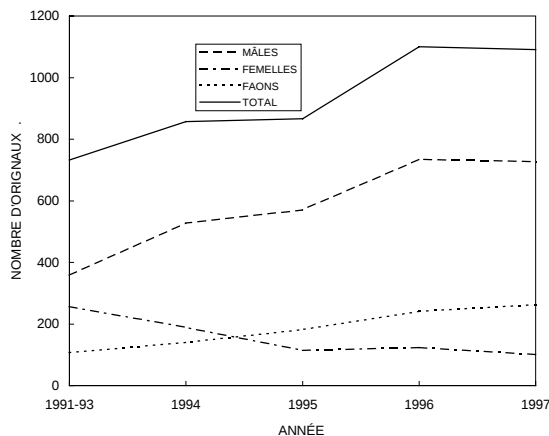


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 2.

Le prélèvement des femelles a diminué de moitié à la suite de l'application de la chasse sélective. L'augmentation du succès de chasse pour les détenteurs de permis spéciaux a obligé le Ministère à réviser annuellement le nombre de permis spéciaux pour ne pas dépasser l'objectif de récolte de femelles. Le nombre de permis attribués par tirage au sort est passé de 880 en 1994 à 600 en 1995, à 480 en 1996 et à 350 en 1997. Le nombre de permis spéciaux a été maintenu à 350 en 1998.

La récolte d'orignaux a été stable dans les zecs et les pourvoiries de la zone (tableau 2). Dans la réserve faunique de Rimouski, la récolte a augmenté en 1997 pour atteindre 39 orignaux à la suite de la hausse du nombre de groupes de chasseurs identifié au plan de la réserve. La récolte enregistrée dans la réserve de chasse et pêche Duchénier a été incluse dans celle de la zone. La plus forte augmentation a été notée sur le territoire libre où la récolte est passée de 440 à 501 orignaux entre 1994 et 1997, ce qui représente une augmentation annuelle de 4,4 %. Dans l'ensemble, les zecs et les pourvoiries de la zone ont présenté les taux de prélèvement les plus élevés par unité de surface, avec une récolte se situant autour de 0,8 orignal/10 km². Les taux ont atteint 0,67 orignal/10 km² sur le territoire libre et 0,53 orignal/10 km² dans la réserve. La composition de la récolte est sensiblement la même dans chacun des réseaux, à l'exception de la réserve faunique où la proportion de mâles dans la récolte est plus importante qu'ailleurs. Aucune récolte autochtone n'a été enregistrée dans la zone 2 jusqu'à maintenant.

2.3 La clientèle

Le nombre de chasseurs d'orignaux a diminué de 9 % à la suite de l'entrée en vigueur du plan (figure 2). Après avoir connu un sommet avec 7 327 permis vendus en 1994, celui-ci a diminué à 6 512 en 1995. Toutefois, depuis, le nombre de chasseurs est demeuré relativement stable autour de 6 600 annuellement. La fréquentation n'a pas varié beaucoup dans les zecs, les pourvoiries et le territoire libre.

Le succès de chasse global hors-réserve, qui était stable autour de 9 % avant 1994, a augmenté significativement depuis pour atteindre 10,5 %, soit presque la valeur visée au plan (10,8 %). L'augmentation du succès de chasse est encore plus marquée pour les détenteurs de permis spéciaux pour la récolte de femelles. En effet, celui-ci a presque doublé, passant de 15,8 % en 1994 à 30,8 % en 1997. Cette tendance serait

l'indication d'une nette augmentation du nombre de femelles adultes dans la population mais aussi le reflet d'une pratique de chasse de la femelle en groupe lorsque l'un des membres détenait ce type de permis.

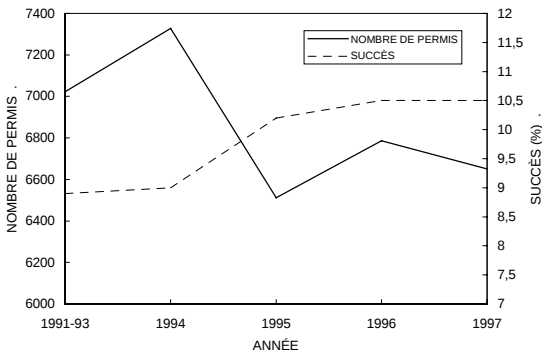


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 2.

La réserve faunique de Rimouski accueillait annuellement 32 groupes de chasseurs depuis les débuts de la chasse contingentée à l'orignal en 1988. Le nombre de groupes a été haussé à 40 en 1996 et ensuite à 64 en 1997. Conformément au plan d'exploitation de la réserve, leur nombre passera à 68 groupes en 1998.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

Les objectifs fixés dans le plan de gestion 1994-1998 ont été partiellement atteints. Le succès de chasse hors-réserves (10,5 %) a presque atteint la cible fixée au plan (10,8 %). Le taux d'exploitation des femelles a été réduit à 10 % comme il était prévu. Cependant, celui des mâles adultes, qui a atteint 57,5 %, dépasse les prévisions (35 %). On attribue cette situation au fait que le contingentement des femelles a amené un transfert de la pression de chasse vers les mâles adultes et, dans une moindre mesure, vers les faons. La productivité de la population n'est pas affectée par le déséquilibre dans le rapport des sexes et on note même que le nombre de faons produits à l'automne est plus élevé qu'avant le plan. L'âge moyen des femelles est en augmentation et elles atteindront bientôt l'âge où

elles sont les plus productives (4,5 ans). Par conséquent, le nombre de faons devrait encore légèrement augmenter au cours des prochaines années.

Même si cette population est maintenant plus productive, elle est demeurée inchangée à l'hiver depuis la mise en place du plan de gestion. De fait, les orignaux générés par les nouvelles modalités ont été en bonne partie récoltés par la chasse sportive, comme le révèle la hausse soutenue de la récolte et du succès de chasse. À cet effet, mentionnons que la population automnale, avant chasse, s'est accrue de 6,2 % depuis 1994.

Les modalités mises en place en 1994 n'ont cependant pas permis d'abaisser le taux d'exploitation à 20 % comme il était prévu. Le taux d'exploitation à l'extérieur de la réserve est de 27 % et il est même légèrement plus élevé qu'en 1991 (25 %), et cela, même si la récolte de femelles a été réduite de moitié. Cette augmentation du taux d'exploitation par rapport à 1991 n'est pas causée par la chasse sélective, mais plutôt par le prolongement de la saison de chasse à l'arme à feu de deux jours, qui s'est traduit par un prélèvement additionnel de 2,6 %. Si ce n'était de ce dernier facteur, l'accroissement annuel de cette population aurait été supérieur. Quant à la diminution du nombre de permis annulés de trois à deux par orignal abattu, on estime que cette modalité n'a pas eu d'impact notable sur la récolte, que ce soit sur le territoire libre ou dans les zecs et les pourvoiries lorsque la densité d'orignaux n'est pas élevée.

En conclusion, les mesures appliquées ont eu un effet positif sur cette population. Toutefois, on pense que celle-ci augmentera plus lentement que prévu initialement à cause du fort taux d'exploitation. De plus, on estime que les effets de la chasse sélective seront positifs pourvu que l'on maintienne la saison de chasse à l'arme à feu après la période d'accouplement des orignaux.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Lors des consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leur attente et prendre une part active au processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au ministre, les recommandations des chasseurs ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 2. La décision finale revenait au MEF.

Pour cette zone de chasse, le Ministère et le Groupe-faune régional ont proposé l'alternance +. La modalité de l'alternance avec protection des faons fut cependant proposée par les chasseurs consultés lors des assemblées publiques et a été retenue par le Groupe-faune régional. En pratique, cela veut dire que la récolte de tous les segments de la population, incluant les femelles adultes, sera permise en 1999, 2001 et en 2003. Seule la récolte des mâles adultes sera autorisée en 2000 et 2002 (tableau 3).

Pour la durée du plan de gestion, les saisons de chasse à l'arc et à l'arme à feu seront maintenues à neuf jours chacune et le nombre de permis annulés à deux par original abattu. L'ouverture de la saison de chasse à l'arc sera maintenue au samedi le ou le plus près du 27 septembre. L'ouverture de la saison à l'arme à feu sera maintenue au samedi le ou le plus près du 15 octobre afin de favoriser l'accouplement des orignaux et maintenir, par conséquent, la bonne productivité du cheptel.

Les réserves fauniques et les zecs pourront jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne seront pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles n'iront pas à l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposeront les gestionnaires de ces territoires pour modifier les modalités de

gestion sera précisée ultérieurement. Dans le cas de la réserve faunique de Rimouski, le quota proposé par la Sépaq pour les deux premières années du plan de gestion a été accepté lors de la consultation ainsi que la possibilité de permettre la récolte de femelles au moyen de permis spéciaux. Dans cette réserve, le quota sera donc de 50 orignaux en 1999 et de 57 orignaux en 2000.

La modalité de l'alternance avec protection des faons, ne permet pas de prévoir, en se servant des données actuelles, le nombre total de femelles adultes qui seront récoltées au cours des années permissives. Cependant, on estime que pour maintenir les mêmes bénéfices que la modalité du plan de gestion précédent (1994-1998), il ne faudrait pas que la récolte dépasse 600 femelles adultes au total dans la zone, à l'extérieur des réserves fauniques de Rimouski et de Duchénier, au cours des cinq prochaines années. Avec ce taux de récolte, on estime que la population de la zone pourrait augmenter d'environ 5 % annuellement pour atteindre 2 600 orignaux à l'hiver 2003.

Le Ministère suivra annuellement les statistiques de chasse du territoire libre et des territoires structurés (zecs, réserves, pourvoiries) pour s'assurer que le niveau de récolte des femelles ne compromet pas les bénéfices anticipés par le plan de gestion. Si une situation critique se présentait, le Groupe-faune régional recommanderait alors au ministre de réajuster le tir au cours de l'application du plan.

Dans un avenir rapproché, les zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ce changement pourra entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'original dans certaines parties de la zone. Les impacts potentiels seront pris en compte dans l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 2.

	Situation 1993 ¹			Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves					
	Rimouski	Duchénier	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations						
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	7,4	6,1	1,8	2,6	1,8	La densité hivernale n'a pas augmenté comme il était prévu au plan de gestion à cause du fort taux d'exploitation par la chasse. Le contingentement des femelles a plutôt amené un transfert de la récolte vers les mâles et, dans une moindre mesure, vers les faons. Les mesures ont eu pour effet de stimuler la productivité de cette population d'originaux.
Population totale (hiver)	544	163	1 868	2 730	1 925	
Productivité à l'hiver (faons/100 femelles)	67	74	74	70	62	
Productivité à l'automne (faons/100 femelles)	67	72	68	-	73	
Recrutement (% des faons à l'automne)	31	32	27	26	31	
Taux d'exploitation (%)	5,1	10,4	25	20	27	
Tendance de la population	stable	stable	stable	hausse légère	stable	
Superficie de l'habitat (km²)	729	270	10 496	10 496	10 496	
Statistiques d'utilisation						
Permis vendus	N. D.	N. D.	7 022	6 000	6 658	Le nombre de permis vendus a diminué quelque peu à la suite de la mise en place du plan pour ensuite se stabiliser autour de 6 600 depuis 1995. Le succès de chasse hors-réserves a augmenté pour atteindre le niveau ciblé au plan. La récolte à l'arc a augmenté et représente maintenant 17,2 % du prélèvement total.
Récolte enregistrée						
- arc	0	0	78	-	120	
- arme à feu	29	19	545	-	576	
- total	29	19	623	650	696	
Succès de chasse (%)	91	30	8,9	10,8	10,5	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	
Réglementation						
Longueur de la saison (jours)						Le prolongement de la saison de chasse à l'arme à feu de 7 à 9 jours a entraîné une augmentation de 2,6 % du taux d'exploitation hors-réserves.
- arc	S. O.	S. O.	9	9	9	
- arme à feu	8	7	7	9	9	
Début de la saison						
- arc	S. O.	S. O.	dernier sam. de sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	
- arme à feu	2 ^e samedi d'octobre	2 ^e samedi d'octobre	2 ^e samedi d'octobre	sam. le ou le plus près du 15 oct.	sam. le ou le plus près du 15 oct.	
Nombre de permis annulés par original	3 ou 4	3	3	2	2	Le nombre de permis spéciaux a dû être révisé à la baisse annuellement pour tenir compte de l'augmentation du succès de chasse à la femelle. Nombre de permis émis : 880 en 1994, 600 en 1995, 480 en 1996, 350 en 1997, 350 en 1998.
Nombre de femelles à récolter	S. O.	S. O.	non contingenté	101	108	
Nombre de permis « femelles »	S. O.	S. O.	S. O.	880	350	

¹ Identifié au plan 1994-1998.

N. D. : non disponible.

S. O. : sans objet.

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 2

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	164	0,81	194	0,96	161	0,80	169	0,84	173	0,86
Réserves	29	0,40	26	0,36	28	0,38	29	0,40	39	0,53
Pourvoiries	22	0,84	22	0,84	24	0,92	17	0,65	22	0,84
Libre	437	0,58	440	0,59	479	0,64	527	0,70	501	0,67
Total	652	0,62	682	0,65	692	0,66	742	0,71	735	0,70

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 2

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population <u>Après chasse</u> (hiver) - densité (nb/10 km ²) - nombre Tendance de la population	1,8 1 925 hausse légère	2,5 2 600 hausse légère
Utilisation Succès de chasse (%)	10,5	11
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	9 9 samedi le ou le plus près du 27 septembre samedi le ou le plus près du 15 octobre	9 9 samedi le ou le plus près du 27 septembre samedi le ou le plus près du 15 octobre
Modalité Alternance avec protection du faon : La chasse à la femelle adulte et au faon sera interdite en 2000 et en 2002. Elle sera permise en 1999, 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte sera permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'orignaux	2000 Nombre d'orignaux
Réserves Rimouski	50	57
Duchénier	27	27
Pourvoiries	Contingent total de 18 orignaux pour 1998 à 2000	

* à revoir pour 2001 à 2003.



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 3

par
Sylvie Desjardins et Benoit Langevin

1. Rappel de la situation en 1993

Le plan de gestion 1994-1998 a été élaboré à partir des données d'enregistrement de la récolte effectuée par les chasseurs et de l'information obtenue par un inventaire aérien de la zone réalisé en 1988. Cet inventaire révélait que la zone 3 supportait la deuxième plus faible densité après la chasse au Québec, soit 0,44 original/10 km². Selon le diagnostic posé, la population d'originaux stagnait depuis plusieurs années, bien qu'elle était nettement en deçà de la capacité de support de l'habitat. Les indices provenant de la récolte, tels que le nombre de faons par 100 femelles et le pourcentage de femelles en lactation, permettaient toutefois d'affirmer que la reproduction était bonne. Le recrutement annuel était alors estimé à 20 % (tableau 1).

La population d'originaux subissait l'un des plus forts taux d'exploitation de la province (53 % en 1987). Un tel prélèvement ne pouvait s'expliquer que par le phénomène de l'immigration d'originaux en provenance du Maine où la densité est beaucoup plus élevée et l'exploitation très faible. La pression de chasse était aussi considérée comme parmi les plus fortes au Québec. Pour obtenir une qualité de chasse intéressante, le plan de gestion suggérait l'atteinte d'une densité minimale de 1 original/10 km². Compte tenu de l'ampleur du redressement à effectuer, le plan proposait la chasse sélective avec protection de toutes les femelles. En interdisant la récolte des femelles adultes

pendant cinq ans, il était prévu d'atteindre une densité de 0,8 original/10 km² en 1998.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

Deux autres inventaires aériens ont eu lieu depuis. La comparaison des résultats obtenus permet d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place, puisque le premier inventaire a eu lieu en 1993, année précédant l'interdiction de chasse à la femelle adulte (1994), alors que le dernier a eu lieu au cours de l'hiver 1998, soit après quatre années d'application des mesures prévues au plan.

La population hivernale est passée de 338 ± 111 originaux en 1993 à 485 ± 78 en 1998, pour une densité de 0,84 ± 0,14 original/10 km² d'habitat, dépassant en quatre années l'objectif fixé au plan de gestion (tableau 1). L'interdiction de récolte des femelles adultes a induit des changements dans la structure de la population d'originaux. Le pourcentage de mâles dans la population hivernale a diminué entre les deux inventaires (22 % en 1993 et 14 % en 1998), ce qui est normal compte tenu de la plus grande pression de chasse sur ce segment depuis qu'il est interdit de récolter des femelles adultes. Avant la chasse, toutefois, le pourcentage de mâles dans la population est demeuré identique entre 1993 et 1998 (33 %). À l'hiver 1998, le nombre de mâles par 100 femelles (27) est moindre qu'en 1993 (40) et

le pourcentage de mâles chez les adultes est passé de 29 % à 21 %.

Le pourcentage de faons dans la population avant la chasse (recrutement), ainsi qu'en hiver, a augmenté entre les deux inventaires, et ce, malgré une pression également accrue sur ce segment. De plus, la productivité est particulièrement élevée avant la chasse (116 faons/100 femelles en 1997). Ceci pourrait notamment s'expliquer par le fait que les femelles, parce qu'elles ne sont pas chassées, sont susceptibles d'atteindre l'âge où elles sont davantage productives. La reproduction s'est donc améliorée et semble excellente.

En comparant les résultats des deux inventaires, on note toutefois que même si les femelles ont été théoriquement épargnées depuis maintenant quatre ans, il n'y a pas de différence significative dans le nombre d'originales observées en hiver (test de χ^2 , au seuil $\alpha = 0,10$). Les biais statistiques attribuables à la précision de nos inventaires ne peuvent, à eux seuls, expliquer ce phénomène. Nous avançons donc l'hypothèse suivante : la zone 3 se démarque par sa grande accessibilité et comprend une multitude de petites propriétés privées, fréquentées à l'année par des propriétaires résidents. Ces caractéristiques font en sorte que le prélèvement non autorisé y est difficilement décelable et est probablement plus fréquent que dans d'autres zones.

L'âge moyen des mâles récoltés a subi une légère baisse par rapport à 1993. Malgré une évolution en dents de scie entre 1994 et 1997, il semble avoir connu une baisse depuis la mise en application de la chasse sélective. Une constance se dégage à l'effet que l'âge moyen des mâles dans la zone 3 est bien en deçà de l'âge moyen provincial. Par exemple, en 1997, les mâles récoltés étaient âgés en moyenne de 2,5 ans, ce qui se situe sous la moyenne provinciale de 2,9 ans et confirme le fort taux d'exploitation de ce segment de la population.

La comparaison des résultats des deux inventaires aériens démontre que la population d'originaux est en croissance. Après quatre années d'application de la chasse sélective, la population hivernale a augmenté de 43 %, tandis que la population automnale, c'est-à-dire avant la chasse, s'est accrue de 18 %.

2.2 La récolte

Le plan de gestion prévoyait une diminution d'environ 15 à 20 % de la récolte au cours des deux premières années, puis l'atteinte graduelle ou le dépassement du niveau moyen de récolte d'avant sa mise en application. En fait, les récoltes de 1994 et de 1995 accusent respectivement des baisses de 49 % et de 30 % si on les compare avec le niveau moyen de récolte de 1991-1993. En 1997, la récolte totale d'originaux atteignait 88 % de ce niveau moyen de récolte (figure 1). La récolte par 10 km² d'habitat (0,53 en 1997) approche graduellement le niveau observé avant la mise en vigueur de la chasse sélective (tableau 2). Elle est toutefois bien en deçà de ce qui est obtenu dans les zones de chasse limitrophes (zone 2 : 0,66, zone 4 : 0,78 et zone 7 : 0,88 original récolté/10 km²).

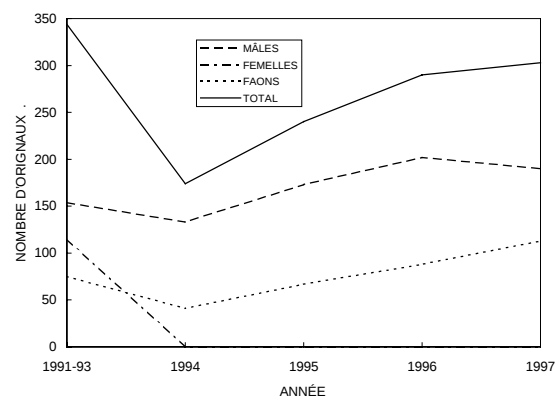


Figure 1. Évolution de la récolte d'originaux pour la zone 3.

En 1997, la récolte était composée de 63 % de mâles adultes et de 37 % de faons. La récolte de mâles adultes a connu un léger recul par rapport à l'année précédente. Elle se situe tout de même bien au-delà de la récolte moyenne de mâles adultes au cours des trois années précédant la mise en

vigueur de la chasse sélective (+24 %). Le nombre annuel de faons récoltés est en croissance. Ainsi, en 1997, la récolte de faons présente une augmentation de 51 % par rapport à la récolte moyenne de 1991-1993.

Le taux d'exploitation global par la chasse demeure élevé à 38 %, malgré l'interdiction de récolter des femelles. Les mâles adultes constituent le segment le plus intensivement chassé avec un taux d'exploitation observé en 1997 de 74 %. Comme il était prévu, cette valeur constitue une hausse par rapport à 1993 (66 %). Enfin, malgré une augmentation importante du nombre de faons récoltés, le taux d'exploitation sur ce segment de la population a connu une baisse (46 % en 1993 et 39 % en 1997), ce qui reflète l'augmentation du nombre de faons dans la population.

La zone 3 ne comprend pas de réserve ou de pourvoirie. On y retrouve par contre une zec de chasse et de pêche, la zec Jaro, qui occupe une superficie de 158 km². La récolte d'orignaux y est exceptionnelle compte tenu de la petite superficie du territoire (tableau 2). Seul l'apport d'orignaux en provenance du Maine peut expliquer un rendement aussi élevé.

2.3 La clientèle

À la suite de l'instauration des nouvelles modalités interdisant la récolte de femelles adultes à compter de 1994, le nombre de permis vendus a chuté pendant trois années consécutives (figure 2). En 1996, il avait connu une baisse de 35 % comparativement à la moyenne de 1991 à 1993. Après avoir subi une baisse en 1994, le succès de chasse présentait la tendance inverse pour dépasser, après seulement trois années d'interdiction de chasse aux femelles adultes, les meilleurs succès obtenus, et ce, même lorsque les chasseurs pouvaient récolter toutes les catégories d'âge et de sexe. Cette amélioration du succès de chasse résulte de l'effet combiné de la diminution du nombre de chasseurs et de l'augmentation du nombre d'orignaux. En

1997, 4 128 chasseurs se sont procurés un permis pour la zone 3, ce qui représente une hausse de 17 % par rapport à l'année précédente. Malgré une légère diminution, le succès de chasse en 1997 surpassait encore celui prévalant avant l'instauration de la chasse sélective.

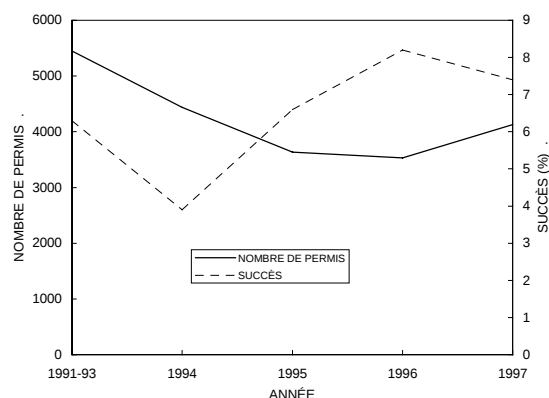


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 3.

Tout comme en 1990 et malgré l'interdiction de récolter les femelles adultes, la zone 3 est encore une des zones où la pression de chasse est la plus élevée au Québec (7,2 permis/10 km² d'habitat). En 1997, seules les zones 4 (7,9) et 7 (8,8) présentaient des pressions de chasse plus élevées.

On note également un déplacement graduel de la clientèle vers la chasse à l'arc. La récolte des archers connaît une progression constante. En 1997, elle représentait 32 % de la récolte totale d'orignaux, comparativement à une moyenne de 18 % pour les années 1991-1993. Par ailleurs, 42 % de la récolte des mâles adultes en 1997 provenait des archers. La saison de la chasse à l'arc coïncide avec la période du rut de l'orignal. De ce fait, si la popularité de la chasse à l'arc continue à prendre de l'ampleur, il est possible qu'à long terme la productivité du cheptel puisse être affectée.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

Les résultats des inventaires aériens et les indices provenant de la récolte vont tous dans le même sens : la population d'ori-

gnaux de la zone 3 est en croissance. Après quatre années d'interdiction de chasse à la femelle, la densité hivernale a atteint l'objectif fixé au plan de gestion, soit 0,8 orignal/10 km² d'habitat. Le très fort taux d'exploitation des mâles ne semble pas avoir d'effet sur la productivité et sur le recrutement, qui sont même supérieurs à ce qu'ils étaient en 1993. Le fait que les femelles soient susceptibles d'atteindre un âge où elles sont plus productives ainsi que l'immigration en provenance du Maine, où les densités d'originaux sont beaucoup plus élevées, semblent compenser les effets potentiellement négatifs d'un taux d'exploitation aussi élevé des mâles adultes. De plus, on observe que même si les femelles ont été théoriquement épargnées depuis maintenant quatre ans, leur nombre n'a toutefois pas augmenté.

Selon les indicateurs provenant de la récolte, les modalités mises en place dans le cadre du plan de gestion ont entraîné une amélioration globale de la qualité de la chasse. Il est à prévoir que la fréquentation de la zone par les chasseurs augmente en réaction à l'amélioration de la qualité de la chasse.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition pour chacune des zones. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leurs attentes et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 3. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Pour la zone 3, le Ministère proposa initialement de reconduire l'interdiction de chasse à la femelle adulte pour une nouvelle période de cinq ans. Cette proposition était

basée sur divers constats. Ainsi, bien que les objectifs fixés au plan de gestion 1994-1998 ont été globalement atteints, force est de constater que la population d'originaux subit encore un fort taux d'exploitation qui dépasse toujours le recrutement de cette population. La pression de chasse y est très élevée et la croissance de la population est lente, malgré les restrictions sévères mises en place.

La densité d'originaux demeure somme toute peu élevée compte tenu de la capacité de support de l'habitat. Exception faite des zones nordiques (17, 19 et 22), la zone 3 supporte la plus faible densité de toutes les zones de chasse du Québec, ce qui affecte évidemment la qualité de l'expérience pour les utilisateurs.

De façon réaliste, l'objectif de densité à long terme pour la zone doit toutefois tenir compte de l'occupation humaine du territoire et de la présence du cerf de Virginie qui partage l'habitat avec l'original. À ce sujet, le Ministère souhaitait établir, en discutant avec les utilisateurs et les intervenants du territoire, une densité-cible permettant d'améliorer la qualité de chasse tout en étant socialement acceptable dans le contexte d'une zone assez densément peuplée. Cette densité-cible se situerait probablement entre deux et cinq originaux /10 km² d'habitat.

La proposition découlait également du fait que le nombre total d'originales dans la population avant chasse ne semble pas avoir progressé comme il était prévu. En tenant compte des résultats obtenus pour la période 1994-1998, le Ministère estimait que la densité hivernale pourrait atteindre 1,4 orignal/10 km² d'habitat en 2003, ce qui représente une population totale d'environ 800 originaux (tableau 3). La croissance de la population serait évidemment beaucoup plus rapide en l'absence de prélèvement non autorisé des femelles. La densité hivernale pourrait alors atteindre une valeur aussi élevée que 4 originaux/10 km² d'habitat en 2003. Un des objectifs proposés pour le plan de gestion 1999-2003 était donc de

mettre en place des mesures pour sensibiliser les utilisateurs et diminuer l'impact de ce phénomène.

Compte tenu du fort taux d'exploitation des mâles et de la popularité croissante de la chasse à l'arc qui coïncide avec la période du rut de l'orignal, le Ministère proposa également de retarder l'ouverture de la saison de chasse à l'arc au samedi le, ou le plus près du 1^{er} octobre. Ce report de quelques jours avait pour objectif de s'éloigner de la période de forte vulnérabilité des mâles et de s'assurer qu'un plus grand nombre d'entre eux soient en mesure de se reproduire avant d'être récoltés.

La proposition du Ministère fut acceptée en ce qui a trait à l'interdiction de récolte des femelles adultes pour une autre période de cinq ans. De plus, il fut convenu d'interdire également la récolte des faons afin d'éviter les erreurs d'identification et de protéger davantage les femelles adultes.

Le volet de la proposition concernant le report de l'ouverture de la saison de chasse à l'arc fut rejeté en raison de l'absence, jusqu'à maintenant, de problèmes apparents en ce qui a trait à la productivité du cheptel d'orignaux de la zone 3. Ce paramètre devra toutefois être suivi très attentivement au cours des prochaines années d'autant plus

que l'instauration de la « Loi du mâle » aura pour effet d'augmenter davantage la pression sur ce segment de la population. Des correctifs devront être apportés au besoin si des impacts négatifs sont décelés.

Dans un avenir rapproché, les diverses zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ces changements pourraient entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'orignal dans certaines parties de zone. Ces impacts seront pris en compte lors de la démarche devant mener à la modification du zonage.

Le fort taux d'exploitation de la population d'orignaux de la zone 3 découle en grande partie du mode d'occupation du territoire, très accessible et essentiellement constitué de petites propriétés privées habitées à l'année par des propriétaires résidents. À plus long terme, dans un tel contexte, le retour aux anciennes modalités de chasse sans aucun contingentement des femelles aurait rapidement pour conséquence d'annuler les gains obtenus après tant d'efforts. Lorsque l'objectif de densité sera atteint dans la zone, il faudra plutôt songer à mettre en place une certaine forme de contingentement des femelles récoltées afin de maintenir la densité souhaitée.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 3.

	Situation 1990 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					Globalement, les objectifs du plan de gestion ont été atteints et même dépassés en 4 ans. La productivité et le recrutement n'ont pas souffert de l'augmentation du taux d'exploitation des mâles adultes (74 %). L'immigration et le fait que les femelles sont susceptibles d'atteindre un âge où elles sont plus productives semblent compenser les effets négatifs de ce taux d'exploitation élevé.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	0,44	0,8	0,84	
Population totale (hiver)	-	204	370	485	
Productivité (faons/100 femelles)	-	100	100	116	
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	20	35	36	
Taux d'exploitation (%)	-	53	42	38	
Tendance de la population	-	N. D.	croissance	croissance	
Superficie de l'habitat (km²)	-	4 618	5 744 ²	5 744 ²	
Statistiques d'utilisation					Le nombre de permis vendus est en augmentation après une baisse marquée à la suite de la mise en place des nouvelles modalités de gestion en 1994. Cette tendance est le reflet de l'amélioration globale de la qualité de la chasse. Après avoir subi une baisse en 1994, le succès de chasse a connu une croissance constante pour dépasser, après 3 années d'interdiction de chasse des femelles adultes, les meilleurs succès obtenus, et ce, même lorsque les chasseurs pouvaient récolter toutes les catégories d'âge et de sexe.
Permis vendus	-	5 170	5 000	4 128	
Récolte enregistrée					
- arc	-	56	-	98	
- arme à feu	-	271	-	205	
- total	-	327	270	303	
Succès de chasse (%)	-	6,3	5,4	7,4	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					La durée des saisons de chasse à l'arc et à l'arme à feu est demeurée inchangée. Depuis 1994, la saison à l'arme à feu se situe samedi le ou le plus près du 15 octobre, ce qui la retarde de 4 jours en moyenne. La saison de la chasse à l'arc coïncide avec la période du rut de l'original.
Longueur de la saison (jours)	-				
- arc	-	9	9	9	
- arme à feu	-	9	9	9	
Début de la saison					
- arc	-	dernier sam. de septembre	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	
- arme à feu	-	2 ^e samedi d'octobre	sam. le ou le plus près du 15 oct.	sam. le ou le plus près du 15 oct.	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	0	0	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifiée au plan 1994-1998.

² Nouvelle évaluation de la superficie d'habitat propice à la suite des inventaires aériens réalisés en 1993 et en 1998.

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'originaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zec Jaro	27	1,71	23	1,46	20	1,27	20	1,27	25	1,58
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	317	0,57	151	0,27	220	0,39	270	0,48	278	0,50
Total	344	0,60	174	0,30	240	0,42	290	0,50	303	0,53

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population		
Après chasse (hiver)		
- densité (nb/10 km ²)	0,84	1,4
- nombre	485	800
Tendance de la population	croissance	croissance
Utilisation		
Succès de chasse (%)	7,4	10
Réglementation		
Longueur de la saison (jours)		
- arc	9	9
- arme à feu	9	9
Début de la saison		
- arc	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.
- arme à feu	sam. le ou le plus près du 15 oct.	sam. le ou le plus près du 15 oct.
Modalité		
Aucune chasse à la femelle adulte et au faon pour la durée du plan. La chasse au mâle adulte est permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'originaux	2000-2003 Nombre d'originaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 4

par
Marc Jacques Gosselin

1. Rappel de la situation en 1993

La densité a été estimée par inventaire aérien à 0,44 original/10 km² d'habitat à l'hiver 1988, pour une population, après chasse, de 247 orignaux. Un second inventaire à l'hiver 1993 donnait 0,41 original/10 km² d'habitat, pour une population après chasse de 245 orignaux (diminution de la superficie chassable avec la création du parc du Mont Mégantic). Toutefois, comme cette population bénéficie d'une immigration importante, la population automnale et la récolte étaient en légère croissance de 1987 à 1992. La récolte était de 422 orignaux en 1990 et avait augmenté à 513 en 1993. Cette croissance de la récolte serait le reflet de l'augmentation de la population à l'automne (immigration), puisque le nombre de chasseurs avait diminué, passant de 5 000 en 1990 à 4 500 en 1993. Le succès de chasse était de 8,7 % en 1990 et augmentait à 11,4 % en 1993. Cette hausse s'explique en partie par la baisse du nombre de chasseurs. La productivité augmentait légèrement avec 61 faons/100 femelles en 1988 et 69 en 1993.

Les objectifs identifiés au plan précédent pour 1998 étaient les suivants (tableau 1): la densité devait atteindre 1,4 original/10 km² pour une population de 840 orignaux et une récolte de 450 bêtes; le taux d'exploitation serait alors de 35 % compte tenu de l'immigration; le nombre de chasseurs serait de 5 000 et le succès de chasse, de 9 %; l'objectif de densité à longue échéance était de cinq à six orignaux/10 km².

Pour atteindre les objectifs du plan, il fut retenu d'interdire totalement l'exploitation des femelles adultes tout en permettant l'exploitation des mâles adultes et des faons. Les saisons à l'arc et à l'arme à feu demeuraient identiques avec neuf jours de chasse par saison.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'orignaux

La densité a été estimée par inventaire aérien à 1,43 original/10 km² à l'hiver 1998, pour une population de 850 orignaux après chasse. Le taux d'exploitation était donc de 35 % avec une récolte de 463 orignaux à l'automne 1997. Le nombre de chasseurs était de 4 725 pour un succès de chasse de 9,8 %. Les modalités de chasse sont demeurées inchangées pour toute la durée du plan de 1994 à 1998. Malgré la pression accrue sur les mâles, l'âge moyen de ceux-ci est demeuré stable à 2,6 ans (2,7 ans de 1987 à 1993). Le nombre de faons à l'automne est passé de 185 en 1992 à 400 en 1997, soit 59 faons/100 femelles en 1992 et 89 faons/100 femelles en 1997. La productivité a donc considérablement augmenté. La récolte (463) dépasse largement le nombre de faons à l'automne (400). Sans un contingentement sévère de la récolte, la population resterait au mieux stable avec l'immigration ou diminuerait selon la pression de chasse. Le nombre de mâles adultes à l'automne est passé de 270 en 1992 à 470 en 1997, soit respectivement 99 et 106 mâles/100 femelles. Les mâles sont donc demeurés en nombre suffisant pour

assurer la reproduction malgré leur récolte accrue. Il y avait 270 femelles dans la population en 1992 et 445 en 1997. Donc, le nombre de femelles ainsi que la productivité de chacune d'elles a augmenté. Toutefois, même si le segment femelle est totalement protégé, le nombre de femelles a augmenté moins rapidement que le nombre de mâles. Quelque 700 femelles auraient dû être épargnées depuis quatre ans par la chasse sélective, mais la population de femelles n'a augmenté que de 175. Un grand nombre de femelles disparaît donc de façon illégale. La population d'orignaux était en forte croissance en 1997-1998. Tous les objectifs du plan 1994-1998 ont été atteints et même dépassés.

2.2 La récolte

La récolte s'est accrue régulièrement de 1994 à 1997, passant de 344 à 463 orignaux (tableau 2). N'eut été des mauvaises conditions de chasse à l'arc en 1997, la récolte aurait vraisemblablement dépassé la récolte moyenne (474) de 1991-1993, mais elle a dépassé l'objectif de 450 orignaux après seulement quatre ans de croissance de la population et d'interdiction de récolter les femelles adultes. Même s'il se récolte de plus en plus de mâles, le taux de croissance de la récolte de mâles adultes diminue depuis deux ans (figure 2). Il s'était récolté 162 femelles adultes en moyenne de 1991 à 1993. Bien sûr, depuis 1994, la récolte de femelles est nulle ou presque (accidents routiers et braconnage). La récolte de faons est demeurée stable en 1994 et en 1995 et s'est accrue par la suite. Maintenant, elle dépasse largement la récolte moyenne de faons de 1991 à 1993. La familiarisation des chasseurs aux nouvelles modalités et la plus grande disponibilité de faons pourraient expliquer ce phénomène. Les taux d'exploitation étaient respectivement de 82, 60 et 51 % pour les mâles, les femelles et les faons en 1992, contre 69,0 et 34 % en 1997. La croissance rapide de la population explique la baisse marquée du taux d'exploitation des mâles adultes et des faons. Comme il était prévu, l'interdiction de récolter les femelles a fait

chuter la récolte de 170 orignaux en 1994. Un an avant la fin du plan 1994-1998, la récolte atteint toutefois le niveau moyen de 1991 à 1993, ce qui est supérieur à l'objectif de récolte.

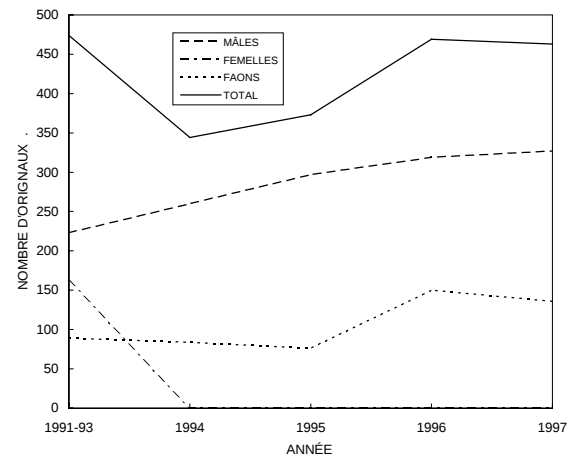


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 4.

2.3 La clientèle

Le nombre de chasseurs diminuait de 1989 à 1993, conséquence de la faible densité d'orignaux et du faible succès de chasse. Depuis 1994, le nombre de chasseurs augmente et atteint en 1997, le niveau moyen de 1991-1993 (figure 2). Ainsi, le nombre de chasseurs est passé de 5 100 en 1989 (et même 5 300 en 1991) à 4 500 en 1993. Les restrictions de 1994 ont fait chuter le nombre de permis à 4 000. Depuis, le nombre de permis vendus augmente et atteint 4 725 en 1997. Le nombre de chasseurs en 1998 devrait vraisemblablement dépasser le cap des 5 000. Le succès de chasse est passé de 8,6 % en 1994 à 9,8 % en 1997 et dépasse l'objectif de 9 % du plan. Il est maintenant égal au succès moyen de 1991-1993. Le nombre de chasseurs a augmenté depuis 1994 autant dans la zec Louise-Gosford que sur le territoire libre. L'indice de présence d'orignaux (% de chasseurs qui affirment que la population augmente) est passé de 9,7 % en 1994 à 19,3 % en 1997. Le nombre d'orignaux vus par 100 jours-chasse a augmenté de 19 en 1994 à 36 en 1997. Ces deux indicateurs ont la même tendance que la population automnale, soit une

croissance annuelle moyenne d'environ 25 %.

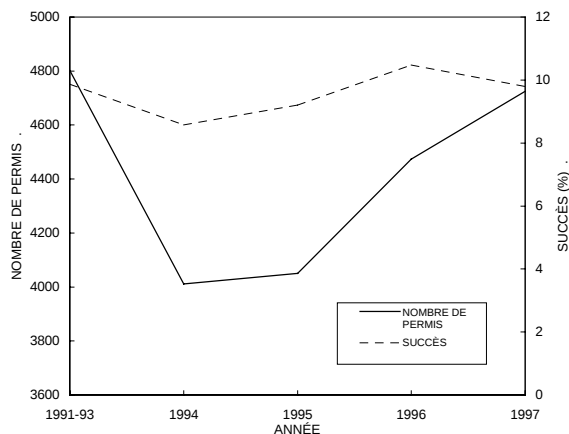


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 4.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

La population est en croissance et son niveau actuel dépasse l'objectif du plan de gestion après seulement quatre ans. Tous les paramètres de la population sont à la hausse, sauf, bien sûr, le taux d'exploitation qui connaît son plus bas niveau. Aucun problème n'a été soulevé pendant ces quatre années. La satisfaction et le nombre d'utilisateurs sont en croissance et atteignent les objectifs du plan. Le nombre de mâles/100 femelles à l'automne (106) est plus que suffisant pour assurer une très bonne reproduction. Toutefois, une très grande part de la reproduction est assurée par des mâles de 1,5 an, ce qui pourrait, à moyenne échéance, être néfaste pour la qualité génétique du cheptel.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'orignal est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leurs attentes et

prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 4. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Le Ministère proposa le statu quo, soit de reconduire l'interdiction de chasser les femelles et de retarder l'ouverture de la saison de chasse à l'arc au samedi le ou le plus près du 1^{er} octobre tout en conservant la même date d'ouverture de la chasse à l'arme à feu, soit samedi le ou le plus près du 15 octobre. Suite aux consultations publiques, il fut plutôt retenu de maintenir l'ouverture de la chasse à l'arc au samedi le ou le plus près du 27 septembre. La modalité retenue fut celle de l'alternance plus. La durée des saisons de chasse fut maintenue à neuf jours, tel que proposé.

Les zecs peuvent jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne sont pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposeront ces territoires pour modifier leurs modalités de gestion sera précisée ultérieurement.

Dans un avenir rapproché, les zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'orignal dans certaines parties de zone. Les impacts seront pris en compte dans l'analyse concernant la modification des limites des zones.

À la fin de ce plan de gestion (2003), la population hivernale pourrait atteindre 3 000 orignaux pour une densité de 5,0 orignaux/10 km² d'habitat. La récolte serait alors de 900 orignaux pour un succès de chasse de 15 % avec 6 000 chasseurs.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 4.

	Situation 1990 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	0,41	1,4	1,43	Objectif atteint.
Population totale (hiver)	-	247	840	850	Objectif atteint.
Productivité (faons/100 femelles)	-	57	60	89	Objectif dépassé.
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	25	30	30	Objectif atteint.
Taux d'exploitation (%)	-	63	35	35	Objectif atteint.
Tendance de la population	-	légère augmentation	augmentation	augmentation	Objectif atteint.
Superficie de l'habitat (km²)	-	6 019	6 019	5 964	Création du parc du Mont Mégantic.
Statistiques d'utilisation					
Permis vendus	-	4 854	5 000	4 725	Objectif presque atteint.
Récolte enregistrée					
- arc	-	66	-	152	
- arme à feu	-	356	-	311	
- total	-	422	450	463	Objectif dépassé
Succès de chasse (%)	-	8,7	9,0	9,8	Objectif dépassé.
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	-	10	9	9	Objectif atteint.
- arme à feu	-	9	9	9	La réglementation est restée inchangée pendant 4 ans.
Début de la saison					
- arc	-	dernier samedi de septembre	samedi le ou le plus près du 27 septembre	samedi le ou le plus près du 27 septembre	
- arme à feu	-	2 ^e samedi d'octobre	samedi le ou le plus près du 15 octobre	samedi le ou le plus près du 15 octobre	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	Objectif atteint.
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	0	0	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifié au plan 1994-1998.

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 4.

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	87	4,9	72	4,1	80	4,5	101	5,7	106	6,0
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	387	0,67	272	0,47	293	0,51	368	0,64	357	0,62
Total	474	0,79	344	0,58	373	0,63	469	0,79	463	0,78

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 4.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population <u>Après chasse</u> (hiver) - densité (nb/10 km ²) - nombre Tendance de la population	 1,43 850 augmentation	 5,0 3 000 augmentation
Utilisation Succès de chasse (%)	9,8	15
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	 9 9 samedi le ou le plus près du 27 septembre samedi le ou le plus près du 15 octobre	 9 9 samedi le ou le plus près du 27 septembre samedi le ou le plus près du 15 octobre
Modalité Alternance plus : La chasse à la femelle adulte sera interdite en 1999, 2000 et en 2002. Elle sera permise en 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte et au faon sera permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'orignaux	2000-2003 Nombre d'orignaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 5

par
André Dicaire

1. Rappel de la situation en 1993

La densité de l'original était très faible (tableau 1), et nous ne pouvions pas évaluer la productivité, puisqu'aucun inventaire n'avait été fait et aucune récolte de femelles et de faons n'avait été recensée.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

La récolte est demeurée basse et stable (deux originaux) sauf en 1997 où l'on a connu une augmentation (récolte de sept originaux) (figure 1, tableau 2). Le nombre de permis est passé de 123 à 84 pour la durée du plan de gestion (figure 2). Nous verrons mieux le profil que prendra la récolte dans les prochaines années.

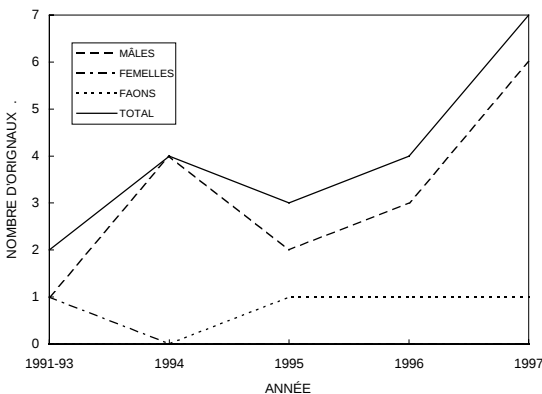


Figure 1. Évolution de la récolte d'originaux pour la zone 5.

Nous croyons que la densité des populations peut encore augmenter légèrement. L'habitat y est toujours propice.

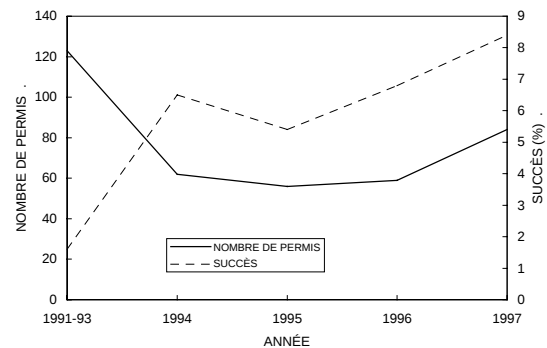


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 5.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leurs attentes et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer, au Ministère, les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 5. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune. Pour la zone 5, le Ministère proposa le statu quo. Les chasseurs ont appuyé cette proposition.

Seule la chasse à l'arc est pratiquée dans cette zone et un original (mâle ou faon) par deux chasseurs est autorisé (aucune

femelle). La saison est de neuf jours débutant samedi le ou le plus près du 27 septembre (tableau 3). Nous croyons que cette zone pourrait supporter une population d'originaux un peu plus importante. La présence de l'original à cet endroit ne semble pas avoir atteint la capacité de support du milieu, principalement sur le territoire des Monts Sutton.

Dans un avenir rapproché, les limites des zones de chasse et de pêche devraient être ajustées à celles des régions administratives. Le statu quo nous rendra plus à l'aise pour adopter un scénario plus permissif si jamais la modification des limites des zones de chasse nécessite des changements dans la réglementation.

Tableau 1. Bilan du plan de gestion 1994-1998 pour la zone 5.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	très faible	-	N. D.	Aucun inventaire.
Population totale (hiver)	-	N. D.	-	N. D.	
Productivité (faons/100 femelles)	-	N. D.	-	N. D.	
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	N. D.	-	N. D.	
Taux d'exploitation (%)	-	N. D.	-	N. D.	
Tendance de la population	-	faible croissance	faible croissance	N. D.	
Superficie de l'habitat (km²)	-	1 457	1 498	1 498	
Statistiques d'utilisation					
Permis vendus	-	123	-	84	
Récolte enregistrée					
- arc	-	2	-	7	
- arme à feu	-	S. O.	-	S. O.	
- total	-	2	-	7	
Succès de chasse (%)	-	1,6	-	8,4	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	-	9	9	9	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
Début de la saison					
- arc	-	dernier sam. de sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	0	0	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifiée au plan 1994-1998.

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'originaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 5.

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	2	0,014	4	0,027	3	0,200	4	0,027	7	0,047
Total	2	0,014	4	0,027	3	0,200	4	0,027	7	0,047

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 5.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population		
<u>Après chasse</u> (hiver)		
- densité (nb/10 km ²)	S. O.	S. O.
- nombre	S. O.	S. O.
Tendance de la population	faible croissance	faible croissance
Utilisation		
Succès de chasse (%)	8,4	stable
Réglementation		
Longueur de la saison (jours)		
- arc	9	9
- arme à feu	S. O.	S. O.
Début de la saison		
- arc	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.
- arme à feu	S. O.	S. O.
Modalité		
Chasse à l'arc seulement.		
La chasse à la femelle adulte est interdite. La chasse au mâle adulte et au faon est permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'originaux	2000-2003 Nombre d'originaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 6

par
Marc Jacques Gosselin

1. Rappel de la situation en 1993

La densité a été estimée par inventaire aérien à 0,44 original/10 km² d'habitat à l'hiver 1988, pour une population de 163 originaux après chasse (tableau 1). Un second inventaire aérien à l'hiver 1993 donnait 0,74 original/10 km² d'habitat, pour une population après chasse de 271 originaux et un taux de croissance de 10 % annuellement entre 1988 et 1993. Le taux de croissance avait été estimé en 1991 à seulement 5 % (par les indicateurs) lors de la rédaction du plan. La population était donc légèrement en croissance avant le plan 1994-1998. La récolte (à l'arc seulement) était de 44 originaux en 1990 et avait augmenté à 60 en 1993. Cette croissance de la récolte est surtout le reflet de la croissance du nombre de chasseurs qui est passé de 408 en 1990 à 650 en 1993. Le succès de chasse était de 10,8 % en 1990 et de 9,2 % en 1993. Cette baisse s'explique par l'augmentation marquée du nombre de chasseurs. La productivité augmentait légèrement avec 57 faons/100 femelles en 1988 à 67 en 1993.

Pour 1998, les objectifs visés par le plan étaient les suivants. La densité devait atteindre 0,74 original/10 km² pour une population de 271 originaux et une récolte de 72. Le taux d'exploitation serait alors de 21 %. Le nombre de chasseurs serait de 700 et le succès de chasse de 10,3 %. L'objectif de densité à longue échéance était de deux à trois originaux/10 km². Pour atteindre ces objectifs (5 ans), il fut proposé et retenu d'interdire totalement l'exploitation

des femelles adultes tout en permettant l'exploitation des mâles adultes et des faons. La saison de chasse à l'arc, seule autorisée par le passé, demeurait de neuf jours, mais était retardée d'environ deux semaines avec une ouverture samedi le ou le plus près du 15 octobre.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

La densité a été estimée à 1,54 original/10 km² à l'hiver 1998 pour une population de 564 originaux après chasse. L'âge moyen des mâles adultes est demeuré stable à 2,8 ans (2,7 ans de 1987 à 1993). Le nombre de faons à l'automne est passé de 91 en 1992 à 215 en 1997, soit 62 faons/100 femelles et 83 faons/100 femelles; une augmentation de productivité considérable. Sans un contingentement sévère de la récolte, la population resterait stable, compte tenu de la forte augmentation annuelle du nombre de chasseurs à l'arc et de la faible immigration d'originaux. Le nombre de mâles adultes à l'automne est passé de 99 en 1992 à 153 en 1997, soit respectivement 67 et 59 mâles/100 femelles. Les mâles sont demeurés en nombre suffisant pour assurer la reproduction malgré leur récolte accrue. Il y avait 147 femelles dans la population en 1992 et 259 en 1997. Alors, non seulement la productivité de chaque femelle a augmenté, mais aussi le nombre de celles-ci. L'indice de présence d'originaux (% de chasseurs qui affirment que la population augmente) est passé de 9,7 % en 1994 à 19,3 % en 1997. Le nombre d'originaux vus

par 100 jours-chasse est passé de 19 en 1994 à 36 en 1997. Ces deux indicateurs ont la même tendance que pour la population automnale, soit une croissance annuelle moyenne d'environ 25 %. La population d'orignaux était donc en forte croissance en 1997-1998. Tous les objectifs du plan 1994-1998 ont donc été atteints, et même parfois largement dépassés.

2.2 La récolte

La récolte s'est accrue régulièrement depuis 1994, sauf en 1997 à cause de mauvaises conditions de chasse (tableau 2). L'objectif de récolte a été atteint en 1996 avec 71 orignaux. Le taux de croissance de la récolte de mâles adultes a diminué en 1997 (figure 1). Il s'était récolté 17 femelles adultes en moyenne en 1991-1993. Bien sûr, depuis 1994, la récolte de femelles est nulle ou presque (accidents routiers et braconnage). La récolte de faons est demeurée stable en 1994 par rapport à la moyenne 1991-1993 et s'est accrue fortement en 1995. Maintenant, elle dépasse largement la récolte moyenne 1991-1993. Les chasseurs de la zone 6 (arc seulement) se seraient donc habitués plus rapidement aux nouvelles modalités que ceux de la zone 4 (tir à courte distance permettant l'identification de la bête). Les taux d'exploitation étaient respectivement de 40, 12 et 8 % pour les mâles, les femelles et les faons en 1992, contre 26, 0 et 11 % en 1997. Le déplacement de la saison de chasse à l'arc hors de la période du rut et la forte croissance de la population expliquent la baisse marquée du taux d'exploitation des mâles. Le transfert de la pression de chasse s'est donc effectué sur les faons. Comme il était prévu, l'interdiction de récolter les femelles adultes et l'hésitation des chasseurs à récolter les faons (la première année) a fait chuter la récolte de 20 orignaux en 1994. Un an avant la fin du plan 1994-1998, la récolte atteint toutefois le niveau moyen de 1991-1993 et l'objectif de récolte.

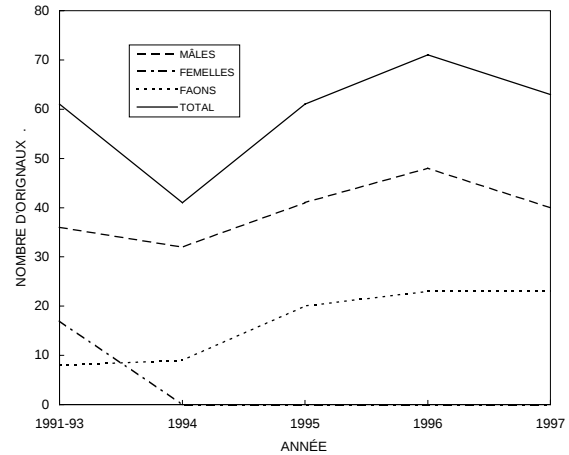


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 6.

2.3 La clientèle

Depuis 1989, le nombre de chasseurs augmente à l'instar du nombre de chasseurs dans les autres zones où seul l'arc est autorisé (figure 2). Ainsi, le nombre de chasseurs est passé de 240 en 1989 à 800 en 1997, ce qui est supérieur à l'objectif (700). Le succès de chasse est passé de 6,0 % en 1994 à 9,3 % en 1996, puis a baissé à 7,8 % en 1997, conséquence des mauvaises conditions de chasse.

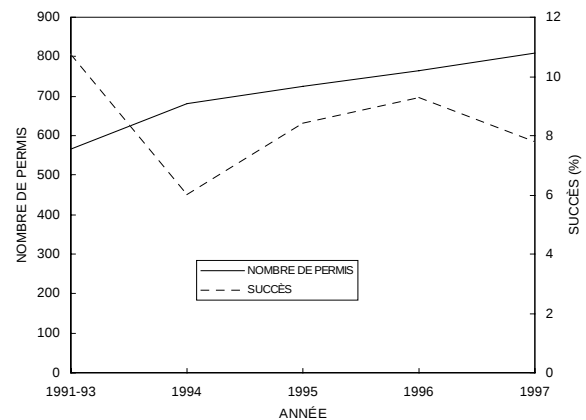


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 6.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

La population est en croissance et son niveau actuel dépasse l'objectif du plan de gestion après seulement quatre ans. Tous les paramètres de la population sont à la

hausse, sauf, bien sûr, le taux d'exploitation qui connaît son plus bas niveau. Aucun problème n'a été soulevé pendant ces quatre années, si ce n'est que la saison de chasse à l'arc est trop tardive (hors de la période de forte vulnérabilité des mâles) et ne coïncide pas avec la saison de chasse à l'arc du cerf de Virginie. La satisfaction et le nombre d'utilisateurs sont en croissance, atteignant et même dépassant les objectifs du plan. Le nombre de mâles par 100 femelles à l'automne (59) est plus que suffisant pour assurer une très bonne reproduction.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leurs attentes et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer, au Ministère, les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 6. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Le Ministère proposa de reconduire les modalités de chasse du plan 1994-1998,

soit d'interdire la récolte des femelles adultes. Toutefois, pour pallier le problème soulevé d'une chasse à l'arc trop tardive, le Ministère proposa de devancer la saison de chasse à l'arc avec ouverture samedi le ou le plus près du 1^{er} octobre et d'allonger cette saison à 14 jours afin d'assurer le maintien de la population. Suite aux consultations publiques, il fut plutôt retenu de maintenir l'ouverture de la chasse à l'arc au samedi le ou le plus près du 27 septembre. La modalité retenue fut celle de l'alternance. La durée de la saison de chasse fut maintenue à neuf jours.

Les zecs peuvent jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne sont pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposeront ces territoires pour modifier leurs modalités de gestion sera précisée ultérieurement.

À la fin de ce plan de gestion (2003), la population hivernale pourrait atteindre 1 100 orignaux pour une densité de 3,0 orignaux/10 km² d'habitat, ce qui correspond à l'objectif à longue échéance fixé au plan de gestion 1994-1998 (tableau 3). Ce niveau de population permettrait alors une récolte optimale soutenue, tout en respectant les autres utilisations du territoire. La récolte serait alors de 270 orignaux pour un succès de chasse de 21 % avec 1 300 chasseurs.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 6.

	Situation 1990 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	0,44	0,74	1,54	Objectifs dépassés.
Population totale (hiver)	-	163	271	564	
Productivité (faons/100 femelles)	-	57	60	83	Objectif atteint. Objectifs dépassés.
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	26	35	34	
Taux d'exploitation (%)	-	21	21	10	
Tendance de la population	-	légère augmentation	légère augmentation	augmentation	
Superficie de l'habitat (km²)	-	3 666	3 666	3 666	
Statistiques d'utilisation					Les mauvaises conditions de chasse pendant la chasse à l'arc de 1997, autant dans la zone 6 que 4, expliquent les faibles récoltes à l'arc. La récolte d'originaux aurait dû être supérieure dans la zone 6.
Permis vendus	-	408	700	808	
Récolte enregistrée					
- arc	-	44	72	63	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
- total	-	44	72	63	
Succès de chasse (%)	-	10,8	10,3	7,8	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					Objectifs atteints. La réglementation est demeurée inchangée pendant 4 ans.
Longueur de la saison (jours)					
- arc	-	10	9	9	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
Début de la saison					
- arc	-	dernier samedi de septembre	samedi le ou le plus près du 15 octobre	samedi le ou le plus près du 15 octobre	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	Objectifs atteints.
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	0	0	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifié au plan 1994-1998.

S. O. : sans objet

N. D. : non disponible

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 6.

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	61	0,17	41	0,11	61	0,17	71	0,19	63	0,17
Total	61	0,17	41	0,11	61	0,17	71	0,19	63	0,17

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 6.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population		
Après chasse (hiver)		
- densité (nb/10 km ²)	1,54	3,0
- nombre	564	1 100
Tendance de la population	augmentation	augmentation
Utilisation		
Succès de chasse (%)	7,8	21
Réglementation		
Longueur de la saison (jours)		
- arc	9	14
- arme à feu	S. O.	S. O.
Début de la saison		
- arc	samedi le ou le plus près du 15 octobre	samedi le ou le plus près du 27 septembre
- arme à feu	S. O.	S. O.
Modalité	Chasse à l'arc seulement. Alternance : La chasse à la femelle adulte sera interdite en 2000 et en 2002. Elle sera permise en 1999, 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte et au faon sera permise à chaque année.	
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'orignaux	2000-2003 Nombre d'orignaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 7

par
Jean Milette

1. Rappel de la situation en 1993

L'inventaire aérien le plus récent a été réalisé en 1992. La densité atteignait alors 2,5 orignaux/10 km², soit une population hivernale de 991 orignaux composée de 245 mâles, 432 femelles et de 314 faons (tableau 1). La population de cette zone affichait alors une croissance annuelle estimée entre 5 et 10 %.

Pour cette même année, l'âge moyen des mâles s'établissait à 2,7 ans, alors que celui des femelles se situait à 3,9 ans. La récolte de 1992 était de 243 orignaux marquant ainsi un nouveau sommet historique de prélèvement pour cette zone. Pour les cinq années qui ont précédé cette saison, la récolte s'accroissait en moyenne de 54 % annuellement.

Au chapitre de la demande, notons d'abord que seul l'usage de l'arc était autorisé dans cette zone. La situation en 1993 démontrait une poursuite de l'accroissement du nombre d'archers; de 500 en 1984, il atteignait 1 946 en 1990 et culminait à 2 952 à l'automne 1993, ce qui se traduit par un accroissement annuel moyen de 54 % du nombre de chasseurs durant cette période.

Le succès de chasse en 1993 était de 8,2 % comparativement à 7,4 % pour l'ensemble du Québec. De 1990 à 1993, le succès enregistré pour la zone a toujours été supérieur au succès provincial.

L'objectif de gestion retenu pour 1994-1998 consistait à stabiliser la population approximativement au niveau de 1992 et d'obtenir ainsi un équilibre entre la population

d'originaux, le nombre de chasseurs et les activités humaines pratiquées à l'intérieur de la zone.

Les modalités d'exploitation retenues pour la période 1994-1998 se résument ainsi : maintien de l'exclusivité de la chasse à l'arc assorti d'une saison de 23 jours, sans contingentement pour aucun des segments de la population.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

Aucun inventaire aérien n'a été réalisé dans la zone 7 entre 1994 et 1998. Nous devons donc nous appuyer sur des estimations afin d'établir la situation qui a cours actuellement. En se référant à certains paramètres d'exploitation et indicateurs biologiques, nous pouvons estimer à environ 5 % l'accroissement annuel de la population d'originaux entre 1994 et 1997. La population totale pourrait atteindre les 1 245 bêtes, ce qui correspond à une densité de 3,19 orignaux/10 km². Cette densité peut être 2 à 2,5 fois plus élevée dans quelques secteurs de la zone causant ainsi des accidents avec les véhicules et des dommages à certaines propriétés.

L'âge moyen des mâles se serait accru passant de 2,2 ans en 1994 à 2,8 ans en 1997, alors que celui des femelles aurait enregistré aussi un léger accroissement pour la même période, soit de 3,5 à 3,9 ans.

La productivité, avant ou après chasse, semble relativement stable entre 1992 et 1997 avec des valeurs oscillant autour de 70

faons/100 femelles. Il en est de même pour le recrutement avec un pourcentage d'orignaux de 1,5 an quasi équivalent en 1993 et 1997 (40,3 % et 41,7 %).

La reproduction ne semble pas être affectée, car rien ne nous laisse croire que la structure de la population aurait été modifiée entre 1992 et 1997. Ainsi, la proportion de mâles adultes dans la population devrait être relativement comparable entre 1992 et 1997 avec 42 % de mâles adultes à l'automne.

2.2 La récolte

La récolte totale s'est accrue en moyenne de 10 % par année entre 1993 et 1997. L'objectif de récolte avoisinant les 300 orignaux en 1998 a été dépassé puisque la récolte de 1997 a atteint 344 orignaux (figure 1). La récolte moyenne 1991-1993 était constituée de 52 % de mâles, 32 % de femelles et 16 % de faons. Ces proportions sont pratiquement inchangées en 1997. Pour la période 1993 à 1997, tous les segments de la population ont enregistré une hausse de la récolte, mais ce sont les mâles qui démontrent la plus forte augmentation avec 13 %. Les taux d'exploitation des différents segments pour la période considérée pourraient se situer autour de 32 % pour les mâles, 13 % pour les femelles et 10 % pour les faons.

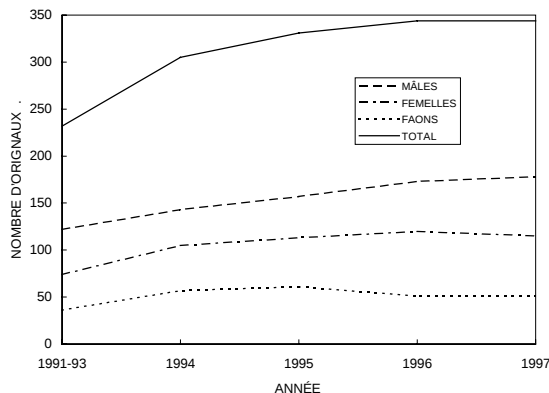


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 7.

La récolte par 10 km² d'habitat est la plus élevée au Québec en 1996 avec une valeur de 0,88 orignal/10 km² (tableau 2).

2.3 La clientèle

Le nombre de permis vendus a progressé plus rapidement que ce qui avait été prévu au plan de gestion. En effet, il a crû de 4 % en moyenne par année durant la période 1993-1997, élevant ainsi le nombre total de permis vendus à 3 440 en 1997. La prévision au plan estimait ce nombre à 3 200 en 1998 (figure 2).

Le succès de chasse en 1993 a été de 8,2 % et la valeur cible de ce paramètre pour 1998 était de 9,3 %. Le succès obtenu depuis le début du plan n'a jamais été inférieur à 10 % et a même atteint 10,8 % en 1996. Ces résultats pourraient indiquer que la population d'orignaux se serait accrue plus rapidement que le nombre de chasseurs. En fait, le nombre de chasseurs par 10 km² s'établit à 8,8 en 1997 comparativement à 6,7 pour la période 1991-1993, ce qui en fait la valeur la plus élevée au Québec.

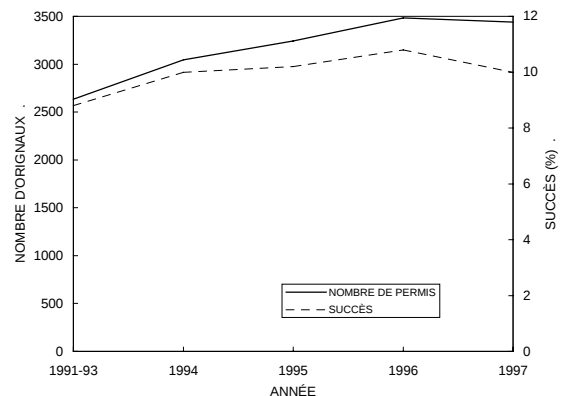


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 7.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

Plusieurs paramètres nous indiquent que la population d'orignaux de la zone 7 a vraisemblablement poursuivi sa croissance entre 1993 et 1997. Cependant, il est

possible que cette croissance ait été moins importante que celle observée durant la période 1989-1992. Les récoltes ont augmenté plus rapidement que le nombre de chasseurs et la productivité semble se maintenir à un niveau élevé. L'objectif de 2,5 orignaux/10 km² sera sans doute dépassé à la fin de ce plan. Les possibilités de récréation ont été améliorées entre 1994 et 1997 comme en témoignent les statistiques de fréquentation. La projection de 3 200 chasseurs pour 1998 a déjà été dépassée avec 3 440 chasseurs en 1997. Les succès de chasse ont été supérieurs ou égaux à 10 % les quatre premières années du plan, ce qui laisse supposer que la population d'orignaux se serait accrue de façon assez importante pour permettre une amélioration de la qualité de chasse.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'orignal est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition pour chacune des zones de chasse. Lors des consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leurs attentes et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional Mauricie, Centre-du-Québec avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 7. La

décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Pour la zone 7, le Ministère proposa d'allonger de sept jours la saison de chasse à l'arc, ce qui aurait porté cette dernière à 30 jours. Cette proposition visait à stabiliser la population d'orignaux de cette zone à un niveau près de celui atteint en 1998 afin de tenir compte des caractéristiques biologiques et sociales de ce territoire et ce, plus particulièrement dans les secteurs à fortes densités où des problèmes sont rapportés.

Lors des consultations publiques, les chasseurs ont considéré qu'un allongement de la saison de chasse entraînerait une diminution du nombre d'orignaux dans certaines parties de la zone et ont demandé le statu quo quant aux modalités d'exploitation de l'orignal dans la zone 7.

Le Ministère prévoit modifier le zonage actuel de chasse afin de mieux l'adapter aux limites des régions administratives. Ce projet favorisera une gestion des populations d'orignaux qui s'inspirera davantage des particularités régionales. Compte tenu de la situation actuelle de l'orignal dans la zone 7 et des changements à venir sur la délimitation des zones de chasse, le Ministère a décidé de maintenir pour le plan de gestion 1999-2003 les modalités d'exploitation appliquées de 1994 à 1998, soit une saison de chasse exclusive à l'arc d'une durée de 23 jours qui débutera samedi le ou le plus près du 27 septembre.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 7.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations		(inv. 92)		Estimation	Un seul inventaire a été réalisé entre 1992 et 1997. Il nous indiquait que la densité atteignait 2,5 orignaux/ 10 km ² . En appliquant un taux annuel d'accroissement de 5 %, ce qui correspond au taux minimal estimé par Banville en 1992, la densité en 1997 serait de l'ordre de 3,19 orignaux/10 km ² . L'objectif du plan consistait à stabiliser la densité approximativement à 2,5 orignaux/ 10 km ² en 1998. Cet objectif pourrait être dépassé si la prédiction d'accroissement de 5 % s'avérait exacte. Sur cette même hypothèse, nous pouvons estimer que le taux d'exploitation global se rapprocherait du maximum souhaité. La productivité moyenne pour les quatre premières années du plan s'établirait à 67 faons/ 100 femelles, ce qui correspond à une productivité qualifiée d'excellente.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	2,5	2,5	3,19	
Population totale (hiver)	-	991	991	1 245	
Productivité (faons/100 femelles)	-	73	-	68	
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	29	-	N. D.	
Taux d'exploitation (%)	-	17,5	23	21	
Tendance de la population	-	Croissance	stable	Légère croissance	
Superficie de l'habitat (km²)	-	3 903			
Statistiques d'utilisation					Le nombre de permis vendus a progressé plus rapidement que ce qui avait été prévu au plan de gestion. En effet, il a crû de 4 % en moyenne par année durant la période 1993-1997 amenant ainsi le nombre total de permis vendus à 3 440 en 1997. La prévision au plan estimait ce nombre à 3 200 en 1998. Le succès visé pour 1998 était de 9,3 %, alors que ceux obtenus depuis le début du plan n'ont jamais été inférieurs à 10 %. Cette situation pourrait indiquer que la population de cette zone se serait accrue plus rapidement que le nombre de chasseurs.
Permis vendus	-	2 952	3 200	3 440	
Récolte enregistrée					
- arc	-	243	300	344	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
- total	-	243	300	344	
Succès de chasse (%)	-	8,2	9,4	10	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-				
Réglementation					Les saisons de chasse ont été maintenues à 23 jours durant les quatre premières années du plan. L'emplacement de ces saisons n'a jamais été modifié, ce qui facilite la comparaison de certains paramètres comme le succès et la récolte.
Longueur de la saison (jours)					
- arc	-	23	23	23	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
Début de la saison					
- arc	-	Samedi le ou le plus près du 27 sept.	Samedi le ou le plus près du 27 sept.	Samedi le ou le plus près du 27 sept.	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	S. O.	
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	non contingenté	non contingenté	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifié au plan 1994-1998.

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 7.

	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	232	0,59	305	0,78	332	0,85	344	0,88	344	0,88
Total	232	0,59	305	0,78	332	0,85	344	0,88	344	0,88

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 7.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population Après chasse (hiver)		
- densité (nb/10 km²)	3,35 ¹	3,35 ²
- nombre	1 307	1 307
Tendance de la population	croissance	stable
Utilisation		
Succès de chasse (%)	10	10
Réglementation		
Longueur de la saison (jours)		
- arc	23	23
- arme à feu	S. O.	S. O.
Début de la saison		
- arc	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.
- arme à feu	S. O.	S. O.
Modalité		
Chasse à l'arc seulement.		
Tous les segments (mâles, femelles et faons) seront permis à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'orignaux	2000-2003 Nombre d'orignaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

S. O. : sans objet

¹ Valeur estimée à l'hiver 1998.

² Stabilisée au même niveau qu'à l'hiver 1998.



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 8

par
André Dicaire

1. Rappel de la situation en 1993

Aucun inventaire aérien ne fut effectué dans cette zone afin de déterminer les populations d'originaux. En 1993, on avait fixé théoriquement la population à 0,2 original/10 km² d'habitat (tableau 1). Aucune étude n'est venue confirmer ce chiffre ou les caractéristiques des populations.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

Il y avait contingentement de la chasse des femelles pour laquelle on émettait 100 permis spéciaux afin d'en récolter un maximum de 15 (figure 1). Ce maximum ne fut jamais atteint. La récolte est demeurée stable (tableau 2) ainsi que le nombre de permis vendus (figure 2).

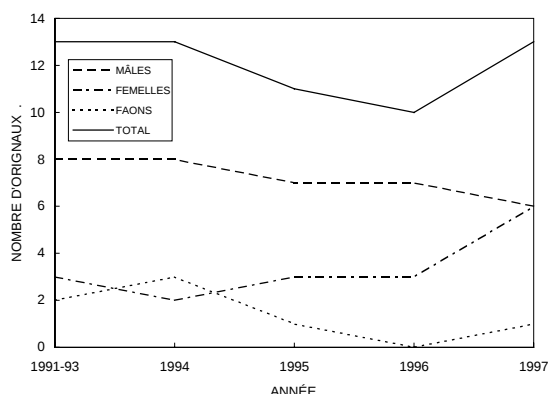


Figure 1. Évolution de la récolte d'originaux pour la zone 8.

En raison de l'urbanisation et de la grande accessibilité de cette zone, la présence de l'original cause souvent des problèmes et

nécessite des interventions pour écarter les bêtes qui sont des causes de conflits.

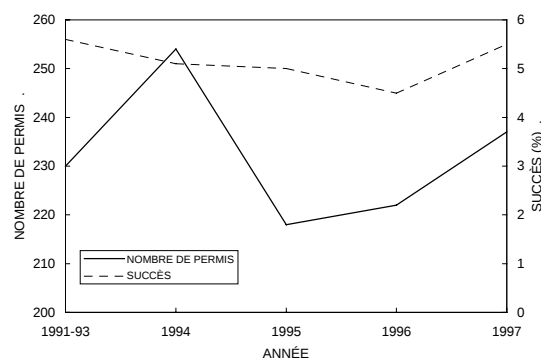


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 8.

Même si les populations sont très basses, le maintien d'une chasse permet de limiter les problèmes liés à la présence de l'original.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leurs attentes et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 8, au Ministère. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et

de la Faune. Pour la zone 8, le Ministère proposa le statu quo. Les chasseurs ont appuyé cette proposition.

Seule la chasse à l'arc est pratiquée dans cette zone. La saison est de 23 jours, débutant samedi le ou le plus près du 27 septembre. La récolte des mâles, femelles et faons est permise.

Dans un avenir rapproché, les limites des zones de chasse et de pêche devraient être ajustées à celles des régions administratives. Le statu quo nous rendra plus à l'aise pour adopter un scénario plus permissif si jamais la modification des limites des zones de chasse nécessite des changements dans la réglementation.

Tableau 1. Bilan du plan de gestion 1994-1998 pour la zone 8.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	0,2	0,3	N. D.	Évaluation théorique. Aucun inventaire (évaluation théorique).
Population totale (hiver)	-	70	105	N. D.	
Productivité (faons/100 femelles)	-	N. D.	-	N. D.	
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	N. D.	-	N. D.	
Taux d'exploitation (%)	-	14	15	N. D.	
Tendance de la population	-	N. D.	-	stable	
Superficie de l'habitat (km²)	-	3 500	3 500	3 500	
Statistiques d'utilisation					
Permis vendus	-	230	stable	237	
Récolte enregistrée					
- arc	-	13	stable	13	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
- total	-	13	stable	13	
Succès de chasse (%)	-	5,6	stable	5,5	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	-	N. D.	
Réglementation	-				
Longueur de la saison (jours)					
- arc	-	23	23	23	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
Début de la saison					
- arc	-	dernier sam. de sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	
- arme à feu	-	S. O.	S. O.	S. O.	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	Les chasseurs ne récoltent jamais le maximum de femelles permises. Nous enlevons donc le tirage des permis spéciaux.
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	15	15	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	100	100	

¹ Identifiée au plan 1994-1998.

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 8.

	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	13	0,037	13	0,037	11	0,031	10	0,029	13	0,037
Total	13	0,037	13	0,037	11	0,031	10	0,029	13	0,037

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 8.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population <u>Après chasse</u> (hiver) - densité (nb/10 km ²) - nombre Tendance de la population	N. D. N. D.	- - stable
Utilisation Succès de chasse (%)	N. D.	stable
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	23 S. O. sam. le ou le plus près du 27 septembre S. O.	23 S. O. sam. le ou le plus près du 27 septembre S. O.
Modalité Chasse à l'arc seulement. Tous les segments (mâles, femelles et faons) seront permis à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'orignaux	2000-2003 Nombre d'orignaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 9

par
Monique Boulet

1. Rappel de la situation en 1993

La zone 9 chevauche l'extrême sud des régions des Laurentides et de Lanaudière, au nord du Grand Montréal. Elle couvre 5 084 km², dont 88 % constitue un habitat propice à l'original. Aucun territoire faunique n'est désigné à l'intérieur de la zone et 90 % des terres sont de tenure privée. Seule la chasse à l'arc est autorisée dans cette zone.

Un inventaire de population a été réalisé en 1993, soit après l'élaboration du plan de gestion 1994-1998. La densité hivernale estimée à 1,8 orignal/10 km² (810 orignaux) est comparable à celle retrouvée lors de l'inventaire précédent (1989), qui a servi de base au plan (tableau 1). Bien que la densité soit demeurée stable, on observe une augmentation de la proportion de mâles dans le segment adulte, qui est passée de 32 % en 1989 à 41 % en 1993. Par contre, la population de femelles reproductrices voyait ses effectifs diminuer. Aucune amélioration n'était notée relativement à la productivité, dont le niveau (45 faons/100 femelles) était l'un des plus faibles sur le territoire libre au Québec. À l'hiver 1993, la population se composait de 32 % de mâles, 47 % de femelles et 21 % de faons. Avant la chasse de l'automne 1992, on relevait 45 % de mâles, 34 % de femelles et 20 % de faons.

Les inventaires ont également démontré que la population d'orignaux n'est pas distribuée d'une façon uniforme sur tout le territoire. Des densités élevées, de l'ordre de 3 orignaux/10 km², ont été observées dans

la partie ouest de la zone; plus précisément dans les environs de Saint-Donat et dans le triangle circonscrit par l'autoroute 15, la rivière Rouge et la rivière des Outaouais.

En 1993, la récolte (136 orignaux) atteignait son plus bas niveau depuis 1987, année durant laquelle la chasse se limitait à 11 jours. Ce résultat est imputable aux mauvaises conditions de chasse qui ont entraîné une baisse abrupte des mâles dans la récolte. Cette saison est donc peu représentative de la situation observée avant le plan de gestion. Entre 1991 et 1993, une moyenne de 162 orignaux étaient abattus annuellement dont 45 % de mâles (75), 40 % de femelles (63) et 15 % de faons (24). Le taux d'exploitation était relativement élevé (16 à 17 %) et a peu varié entre les deux estimations provenant des inventaires aériens.

Entre 1990 et 1993, le nombre de permis a chuté de 5 % (de 1 957 à 1 857 permis). En moyenne, pour les années 1991 à 1993, 1 915 permis ont été vendus. Ce déclin n'explique pas entièrement l'affaissement de la récolte. Le succès s'est également amoindri entre les deux inventaires, passant de 8,8 % à 7,3 %. Toutefois, la moyenne pour 1991 à 1993 se maintenait autour de 8,5 %.

Le taux d'exploitation élevé, la faible productivité et le déclin du succès de chasse justifiaient des mesures pour redresser la population d'orignaux de la zone 9. Le plan de gestion 1994-1998 visait une densité de 2,5 orignaux/10 km² et l'accroissement de la

production de faons. Pour atteindre ces objectifs, le contingentement de la récolte de femelles, par le biais de permis spéciaux, a été retenu. Les trois premières années du plan, 410 permis spéciaux ont été offerts pour prélever 10 % des effectifs femelles, soit 50 originaux. La récolte se maintenant à 36 ou 37 bêtes, le nombre de permis a été rehaussé à 525, en 1997 et 1998.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

Le dernier inventaire aérien remonte à l'hiver 1993, de sorte que l'évaluation de l'efficacité des mesures proposées au plan 1994-1998 doit se faire uniquement à l'aide des indicateurs liés à la récolte et à la pression de chasse.

2.1 La population d'originaux

Aucune donnée nous permet de décrire l'évolution de la population d'originaux au cours des quatre dernières années. Par contre, la détermination de l'âge des spécimens récoltés en 1996 et 1997 précise le portrait de la population, sans toutefois qu'on puisse le comparer aux années antérieures au plan. L'âge moyen des mâles et des femelles est respectivement d'environ 3 et 5 ans. Une proportion importante des femelles aurait donc atteint l'âge de productivité optimale. Néanmoins, on remarque que les indices de productivité basés sur les données de récolte se situent très largement sous les moyennes provinciales. Dans la zone 9, on prélève 43 faons/100 femelles adultes et 35 % des originaux récoltés ont 1,5 an, alors qu'en général au Québec, on observe 100 faons/100 femelles et les jeunes de 1,5 an représentent 43 % de la récolte.

2.2 La récolte

Depuis la mise en application du plan, la récolte enregistrée accuse une décroissance annuelle moyenne d'environ 10 % (figure 1). Elle a chuté de 143 originaux, en 1994, à 105, en 1997. Toutefois, à l'image de la saison 1993, il est possible que les conditions de chasse en 1997 n'aient pas

été favorables. Au cours de ces deux saisons, le nombre de mâles abattus était particulièrement bas (54 en 1993 et 58 en 1997).

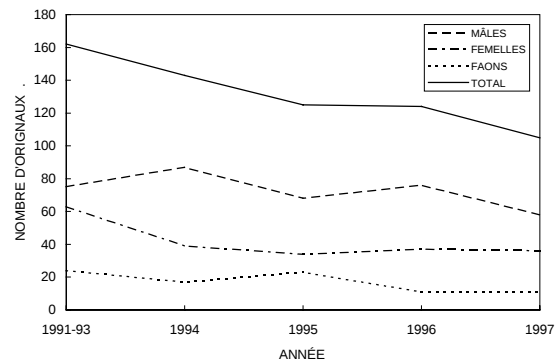


Figure 1. Évolution de la récolte d'originaux pour la zone 9.

En moyenne, entre 1991 et 1993, 0,40 original/10 km² (162 originaux) était prélevé. Ce nombre a baissé à 0,32 original/10 km² (143) en 1994, puis s'est stabilisé à 0,28 (125) en 1995 et 1996, pour enfin aboutir à 0,23 (105), en 1997 (tableau 2). Cette dernière statistique constitue le plus bas record enregistré au cours des dix dernières années. Malgré les nouvelles modalités du plan, la récolte de mâles présente un profil semblable à la situation qui existait avant. Elle oscille entre 58 et 87 mâles, pour une moyenne de 72, alors qu'elle était de 75 de 1991 à 1993. Le prélèvement de faons connaît une décroissance importante depuis les deux dernières années. D'une moyenne de 24, en 1991-1993, la récolte est tombée à seulement onze faons en 1996 et 1997. Enfin, le contingentement des femelles a permis la sauvegarde de 106 femelles, soit près de 25 par année. Le niveau acceptable de récolte, fixé à 50 femelles, n'a jamais été atteint et ce, même si le nombre de permis spéciaux est passé de 410 à 525. La moyenne se situe autour de 37 femelles (entre 34 et 39) après l'application du plan, alors qu'elle était de 63 de 1991 à 1993. En supposant que la population soit demeurée stable depuis 1993, le taux d'exploitation aurait varié entre 13 % et 10 % entre 1994 et 1997.

2.3 La clientèle

Avant le plan de gestion 1994-1998, le nombre de chasseurs fluctuait autour de 1 900 (figure 2). En 1994, un déclin de la clientèle s'amorçait pour atteindre un peu plus de 1 500 chasseurs en 1997. Cette baisse a surtout été observée entre 1996 et 1997 avec une chute de 12 % de la vente des permis.

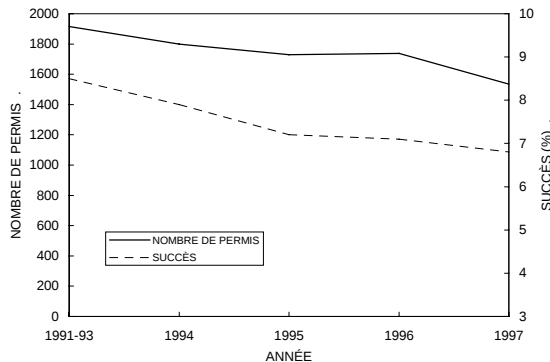


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 9.

Un des meilleurs indicateurs de croissance d'une population exploitée est sans doute le succès de chasse. Avant le plan, le succès variait autour de 8,5 %. Depuis son application, on note une diminution progressive jusqu'à 7,2 % (1995) pour ensuite se stabiliser avec une très légère tendance à la baisse (figure 2). Pour sa part, le succès de chasse chez les mâles fluctue en dents de scie depuis 1994, entre 4,8 % et 3,8 %, des valeurs rappelant celles d'avant le plan.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

Aucun inventaire aérien n'ayant été réalisé depuis la mise en application du plan, le bilan se fonde essentiellement sur l'analyse des données de récolte et de succès de chasse.

Or, il apparaît que le contingentement de femelles n'a pas eu l'efficacité escomptée. L'évolution du succès de chasse indique que la population est stable ou en léger déclin. Les raisons de l'insuccès du plan

sont difficilement identifiables. Cette modalité a pourtant permis d'épargner au moins 106 femelles par rapport à la réglementation antérieure. Le rapport des sexes est satisfaisant et ne devrait pas affecter le taux d'accouplement. L'âge moyen des femelles est optimal. Le taux d'exploitation estimé suite au plan est descendu sous la barre des 15 %. D'autre part, le peu de faons/100 femelles dans la récolte en 1996 et 1997 laisse présumer que le taux de productivité, observé lors de l'inventaire de 1993, ne s'est pas amélioré. Par conséquent, il est possible que le taux de recrutement suffise à peine à absorber la mortalité qu'elle soit naturelle, par la chasse ou autre. L'activité humaine intense dans cette zone, où la villégiature est omniprésente, et l'expansion des populations de cerfs de Virginie pourraient également contribuer à limiter la croissance de la population d'originaux. Toutefois, aucune étude ne permet d'appuyer ces hypothèses.

Enfin, même si le plan de gestion 1994-1998 n'a pas répondu aux objectifs visés, il aura au moins évité l'effondrement de la population.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion 1999-2003 est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère avait la responsabilité d'élaborer une proposition de plan de gestion pour chacune des zones de chasse. Ces propositions furent présentées en consultations publiques, au cours desquelles les chasseurs ont pu exprimer leur attente. Pour leur part, les Groupes-faune régionaux avaient pour mandat d'acheminer au Ministère, les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations pour une ou plusieurs zones, dont ils avaient la responsabilité. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Pour la zone 9, les objectifs visés par le plan 1999-2003 sont de rehausser la densité de population au niveau du rendement

maximum, soit entre deux et trois orignaux/10 km² et d'accroître la production de faons (tableau 3).

Dans sa proposition, le Ministère préconisait d'interdire le prélèvement de femelles les deux premières années du plan et d'adopter le principe de l'alternance pour les trois dernières. Cette option, nommée « alternance plus », a été retenue par les chasseurs et par le Groupe-faune de la région de Lanaudière (tableau 3). Cette mesure permettra la protection des femelles en 1999, 2000 et 2002, ce qui devrait améliorer la productivité de la population. La récolte de tous les segments de la population serait autorisée les années 2001 et 2003. Le succès de chasse anticipé

d'environ 10 % devrait améliorer la qualité de la chasse et maintenir ou même rehausser l'attrait des chasseurs pour cette activité. Aucune modification n'a été apportée à l'engin de chasse, qui demeure l'arc, à la période ou à la durée de la saison de chasse.

Dans un avenir rapproché, les zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'orignal dans certaines parties de zone. Les impacts seront pris en compte dans l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan de gestion 1994-1998 pour la zone 9.

	Situation 1993		Objectifs pour 1998 ¹	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Plan 1994-98 ¹	1993 ²		Hors-réserves	
Dynamique des populations					Deux inventaires de population, en 1989 et en 1993.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	1,8	1,8	2,5	1,8*	L'objectif de densité n'a pas été atteint.
Population totale (hiver)	810	810	1 120	810*	* Selon l'ensemble des indicateurs, la population serait stable ou légèrement en déclin.
Productivité (faons/100 femelles)	44,3	44,7	-	N. D.	
Recrutement (% des faons à l'automne)	22	20	-	N. D.	
Taux d'exploitation (%)	17	14,6	10	11,5	Le taux d'exploitation en 1997 s'approche de l'objectif, mais la récolte a été particulièrement faible en 1997.
Tendance de la population	stable	stable	croissance légère	stable ou léger déclin	L'objectif de légère croissance n'a pas été atteint.
Superficie de l'habitat (km²)	4 484	4 484	4 484	4 484	
Statistiques d'utilisation					On observe une baisse de 17 % du nombre de chasseurs et une chute de 23 % de la récolte, entre 1993 et 1997. Les statistiques de 1993 ne sont pas représentatives de la situation avant le plan. En moyenne entre 1991 et 1993, 162 orignaux étaient abattus. En réalité, la récolte a diminué de 35 % entre le début et la fin du plan. Malgré le quota de femelles, le nombre de mâles prélevés ne s'est pas accru et la récolte de faons est en déclin. La diminution du succès de 8,5 % en moyenne en 1991-1993 à 6,8 % en 1997, indique une tendance à la baisse de la population.
Permis vendus	1 957	1 857	2 600	1 535	
Récolte enregistrée					
- arc	172	136	160	105	
- arme à feu	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	
- total	172	136	160	105	
Succès de chasse (%)	8,8	7,3	5,8	6,8	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	N. D.	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	23	23	23	23	
- arme à feu	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	
Début de la saison					
- arc	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	
- arme à feu	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	
Nombre de permis annulés par orignal	2	2	2	2	L'objectif de femelles à prélever n'ayant pas été atteint au cours des deux premières années du plan, le nombre de permis a été haussé à 525 en 1997. Malgré tout, la récolte de femelles est demeurée stable en 1997.
Nombre de femelles à récolter	S. O.	S. O.	50	50	
Nombre de permis « femelles »	S. O.	S. O.	410	525	

¹ Identifié au plan 1994-1998, suite à l'inventaire aérien de 1989.

² Données révisées suite à l'inventaire aérien de 1993.

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 9.

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	162	0,40	143	0,32	125	0,28	124	0,28	105	0,23
Total	162	0,40	143	0,32	125	0,28	124	0,28	105	0,23

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 9.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population		
<u>Après chasse</u> (hiver)		
- densité (nb/10 km ²)	1,8	2,5
- nombre	810	1 120
Tendance de la population	stable	à la hausse
Utilisation		
Succès de chasse (%)	6,8	10
Réglementation		
Longueur de la saison (jours)		
- arc	23	23
- arme à feu	S. O.	S. O.
Début de la saison		
- arc	sam. le ou le plus près du 27 septembre	sam. le ou le plus près du 27 septembre
- arme à feu	S. O.	S. O.
Modalité		
Chasse à l'arc seulement. Alternance plus : La chasse à la femelle adulte sera interdite en 1999, 2000 et en 2002. Elle sera permise en 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte et au faon sera permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'orignaux	2000-2003 Nombre d'orignaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 10

par
François Goudreault

1. Rappel de la situation en 1993

En janvier 1991, un inventaire aérien de la zone 10 indiquait une population de 2 089 orignaux, soit une densité de 1,2 orignal /10 km² sur un territoire de 17 173 km² excluant la réserve faunique de Papineau-Labelle, le parc de la Gatineau et la réserve autochtone de Kitigan Zibi. Cet inventaire a permis de constater que le taux d'exploitation de l'original était de 21 %. À l'aide de simulations, nous en avons conclu que la population était en baisse légère depuis quelques années.

En 1988, la zone 10 fut divisée en deux dans le but de permettre le rétablissement de la population d'orignaux à l'est de la rivière du Lièvre. Dans la partie est de la zone 10, seule une saison de chasse à l'arc fut autorisée. Au cours de la même année, on permit une chasse contingentée de l'original dans la réserve faunique Papineau-Labelle. De 1988 à 1993, on y récolta en moyenne 55 orignaux avec un succès de 65 %.

Le principal objectif du plan de gestion (1994-1998) était de freiner le déclin de la population d'orignaux et même de permettre un léger accroissement de cette dernière tout en conservant le meilleur succès de chasse possible. Pour atteindre cet objectif, le plan prévoyait de récolter annuellement 115 femelles adultes en émettant un nombre limité de permis permettant d'abattre des femelles. Le nombre de permis fut d'abord de 900 la première année, puis réévalué à la baisse par la suite (tableau 1).

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'orignaux

Faute d'inventaire aérien depuis 1991, nous ne pouvons valider l'atteinte de l'objectif qui était d'inverser la tendance de la population d'orignaux hors-réserve. Cependant, à l'aide d'un modèle de simulation tenant compte des meilleurs paramètres biologiques et démographiques de l'espèce, il semble que la population aurait amorcé une tendance à la hausse depuis 1997 sans toutefois atteindre l'objectif fixé par le plan.

En janvier 1989, un inventaire aérien réalisé dans la réserve faunique de Papineau-Labelle a révélé que la population d'orignaux était de 650. En 1996, un second inventaire démontrait que la densité de population était restée la même malgré sept années d'exploitation par la chasse, alors que le taux d'exploitation était de 8 %. Cependant, l'effort de chasse (nombre de jours-chasseurs/capture) a augmenté légèrement. Cela est normal puisque durant les premières années de chasse, les orignaux les plus vulnérables ont été les premiers à être récoltés.

2.2 La récolte

Les progrès n'ont pas été aussi importants que ceux attendus. Selon le modèle de simulation, le taux moyen d'exploitation des femelles aurait été de 11 %, celui des faons, de 15 % et celui des mâles, de 37 % (figure 1). Au départ, le plan prévoyait un taux

d'exploitation de 10 % des femelles adultes, 20 % des faons et 30 % des mâles adultes.

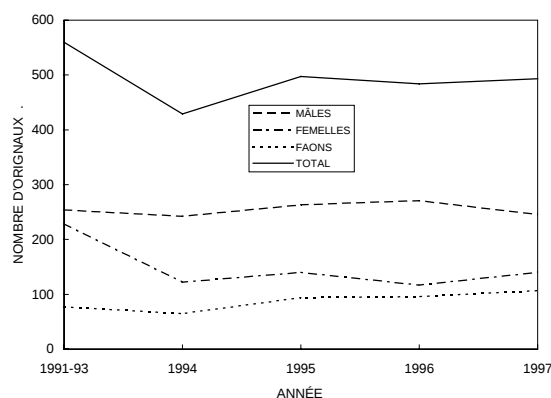


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 10.

Sur le territoire libre, la récolte d'orignaux est passée de 157 à 237 (0,13 à 0,19 orignal/10 km²). Si ce prélèvement semble plutôt faible, c'est parce qu'une bonne partie de l'habitat disponible est occupée par les cerfs. Cependant, les inventaires de l'habitat du cerf nous ont permis d'observer que l'orignal s'implante peu à peu dans la partie Est de la zone.

Dans les quatre zecs, un prélèvement annuel moyen de 240 orignaux (0,56 orignal/10 km²) a été effectué (tableau 2). Les pourvoyeurs à droits exclusifs exercent un prélèvement négligeable compte tenu de la superficie totale qu'ils occupent (156 km² d'habitat). La réserve faunique de Papineau-Labelle offre des possibilités de récolte intéressantes avec une moyenne annuelle de 64 bêtes (0,39 orignal/10 km²) récoltées. Cependant, entre 1994 et 1997, le nombre de groupes de chasseurs est passé progressivement de 99 à 150 et la récolte a culminé à 80 orignaux (0,49 orignal/10 km²) ce qui représente un taux d'exploitation de 11 %. Cependant, le nombre de femelles abattues fut seulement de 8, ce qui représente moins de 3 % d'exploitation de ce segment de la population.

2.3 La clientèle

Le nombre de permis est demeuré au voisinage de 7 500 durant les trois premières années du plan. En 1997, on a estimé ce nombre à 8 077. Si tel est le cas, il y aurait eu une diminution du succès de chasse en 1997 (figure 2).

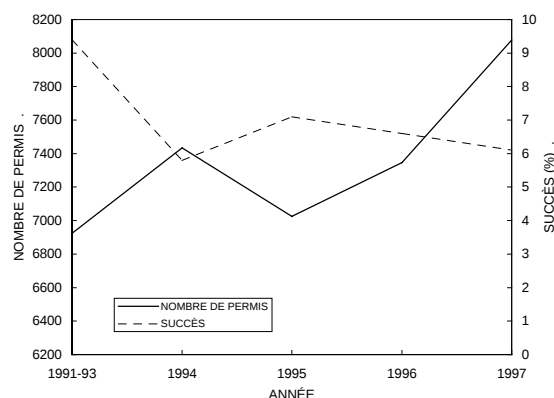


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 10.

Les détenteurs de permis spéciaux ont connu une hausse de succès de chasse. Celui-ci est passé de 14,8 % en 1994 à 18,4 % en 1997. Comment expliquer ces observations ? Trois raisons peuvent être invoquées : soit que les détenteurs de permis spéciaux utilisent de plus en plus ce permis pour le bénéfice du groupe de chasseurs, soit qu'il y ait de plus en plus de femelles disponibles ou qu'il s'agisse d'une combinaison de ces deux facteurs.

L'implantation du plan de gestion n'a pas modifié significativement le niveau de fréquentation des zecs. Il était de 2 688 avant le plan et il est en moyenne de 2 757 depuis le début de sa mise en oeuvre. Le succès est par ailleurs demeuré semblable à 9 %.

Dans la réserve faunique de Papineau-Labelle, le nombre de groupes a été augmenté à 150 en 1997 et le succès de chasse fut de 53 %. Le maintien d'une récolte prévue de 70 bêtes annuellement repose sur le contrôle du nombre de femelles prélevées. Celui-ci ne devrait pas être supérieur à 11.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

La population d'orignaux semble avoir réagi timidement aux mesures imposées, mais aucun inventaire aérien ne vient confirmer ce diagnostic. Cependant, selon un modèle de simulation, la population aurait cessé de décroître et la tendance inverse aurait commencé à se manifester en 1997.

Malgré des modalités de chasse plus contraignantes, la récolte a retrouvé le niveau moyen qu'elle occupait au cours des trois années précédant l'actuel plan de gestion. La fréquentation plus forte que prévue par les utilisateurs de la ressource atteste que ces derniers ont bien accepté le plan de gestion 1994-1998.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'orignal est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leurs attentes et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 10. La décision finale revenait au ministère de l'Environnement et de la Faune.

Pour la zone 10, le Ministère proposa initialement le principe de l'alternance de la récolte des femelles adultes. Cette modalité, moins contraignante pour les chasseurs que le tirage au sort, prévoyait la récolte des

femelles adultes une année sur deux tout en conservant des saisons de chasse de neuf jours à l'arme à feu débutant samedi le ou le plus près du 15 octobre et une saison de neuf jours pour les archers débutant samedi le ou le plus près du 27 septembre.

Cette proposition fut modifiée par l'interdiction de chasser les faons lorsque la chasse des femelles adultes n'est pas permise. De plus, les chasseurs souhaitaient devancer l'ouverture de la saison de chasse à l'arme à feu pour qu'elle coïncide avec celle de la zone 12 tout en maintenant sa durée à neuf jours. Toutefois, pour éviter un recoupement avec les saisons de chasse à l'arc au cerf et à l'orignal en 2000 et 2001, la saison de chasse à l'arme à feu débutera samedi le ou le plus près du 11 octobre, avec pour conséquence, l'ouverture de la saison qui coïncidera trois fois sur cinq avec celle de la zone 12 (tableau 3).

Les réserves et les zecs peuvent jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne sont pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposera ces territoires pour modifier ses modalités de gestion sera précisée ultérieurement.

Par ailleurs, dans un avenir rapproché, les zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'orignal dans certaines parties de la zone. Les impacts seront pris en compte dans l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 10.

	Situation 1993 ¹		Prévisions pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					Faute d'inventaire aérien depuis janvier 1991, les résultats obtenus dans cette section pour 1997 et 1998 proviennent de simulations incorporant les récoltes observées depuis 1992. La population serait en hausse seulement depuis 1997.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	4,2	0,12	0,12	0,12	
Population totale (hiver)	650	2 032	2 088	2 006	
Productivité (faons/100 femelles)	52	30	49	50	
Recrutement (% des faons à l'automne)	23	14	27	27	
Taux d'exploitation (%)	8	21	18	19	
Tendance de la population	stable	baisse légère	hausse légère	hausse légère	
Superficie de l'habitat (km²)	1 560	17 173	17 173	17 173	
Statistiques d'utilisation					Le succès de chasse est en baisse.
Permis vendus	307	6 415	8 000	8 077	
Récolte enregistrée					
- arc	--	38	65	65	
- arme à feu	57	486	395	428	
- total	57	524	460	493	
Succès de chasse (%)	18,5	8	6	6	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	4 000	N. D.	-	N. D.	
Réglementation (zone 10 Ouest)					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	0	9	9	9	
- arme à feu	15	9	9	9	
Début de la saison					
- arc	S. O.	dernier sam. de sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	
- arme à feu	2 ^e sam. de sept.	2 ^e sam. d'oct.	sam. le ou le plus près du 15 oct.	sam. le ou le plus près du 15 oct.	
(zone 10 Est)					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	0	9	9	9	
Début de la saison					
- arc	S. O.	dernier sam. de sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	
Nombre de permis annulés par original	3-4	2	2	2	À cause du succès croissant des détenteurs de permis spéciaux, il a été nécessaire de réajuster le nombre de permis par deux fois.
Nombre de femelles à récolter	S. O.	non contingenté	115	140	
Nombre de permis « femelles »	S. O.	S. O.	610	760	

¹ Modifié par rapport au plan 1994-1998.

² Nombre de permis prévus pour l'ensemble de la zone (10 Est et 10 Ouest).

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 10.

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	266	0,62	213	0,50	253	0,59	241	0,56	254	0,60
Réserves	56	0,34	56	0,34	55	0,34	66	0,41	80	0,49
Pourvoiries	8	0,51	6	0,38	7	0,45	5	0,32	2	0,13
Libre	229	0,18	157	0,13	181	0,14	185	0,15	237	0,19
Total	560	0,30	429	0,23	497	0,27	486	0,26	573	0,31

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 10.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
Population	Hors-réserves	Hors-réserves
<u>Après chasse</u> (hiver)		
- densité (nb/10 km ²)	1,2	1,5
- population totale (hiver)	2 006	2 620
Tendance de la population	hausse légère	hausse légère
Utilisation		
Succès de chasse (%)	6	9
Réglementation		
zone 10 Ouest		
Longueur de la saison (jours)		
- arc	9	9
- arme à feu	9	9
Début de la saison		
- arc	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.
- arme à feu	sam. le ou le plus près du 15 oct.	sam. le ou le plus près du 15 oct.
zone 10 Est		
Longueur de la saison (jours)		
- arc	9	9
Début de la saison		
- arc	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.
Modalité		
Chasse à l'arc seulement dans la zone 10 Est.		
Alternance avec protection du faon : La chasse à la femelle adulte et au faon sera interdite en 1999, 2000 et en 2002. Elle sera permise en 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte sera permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999	2000
Réserves	82	82
Pourvoiries	Contingent total de 30 orignaux pour 1998 à 2000	

* à revoir pour 2001-2003



PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL 1999-2003

ZONE 11

par
Michel Bédard

1. Rappel de la situation en 1993

En 1993, la zone 11 était considérée comme étant surexploitée. Ce diagnostic fut confirmé lors de l'inventaire aérien de 1994. En effet, la densité par 10 km² d'habitat est passée de 1,1 en 1990, à 1,0 en 1994. La récolte diminuait d'environ 7 % par année. L'âge moyen des femelles était 3,8 ans en 1993 et le taux de lactation était de 47,1 %. Entre 1991 et 1993, une moyenne de 1 655 chasseurs ont abattu annuellement 117 orignaux, pour un succès de 7,1 %. En 1993, le succès était de 7,5 % (tableau 1).

Les objectifs pour la zone étaient d'atteindre une densité de 1,6 orignal/10 km² et une récolte de 130 bêtes. Pour ce faire, on a subdivisé la zone en deux parties : l'Est et l'Ouest. La partie Ouest comprend la seule zec de la zone (zec Petawaga) et les deux seules pourvoiries avec droits exclusifs. La partie Est de la zone est entièrement composée des territoires libres pour la chasse.

La chasse à l'arme à feu ne fut autorisée que dans la partie Ouest de la zone, et ce, pour une durée de neuf jours. La chasse à l'arc fut autorisée pendant 23 jours dans l'Est et pendant neuf jours dans l'Ouest. On a aussi instauré une chasse sélective visant à

prélever 10 % des femelles. Pour atteindre cet objectif, on émettait 300 permis spéciaux annuellement.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'orignaux

Un inventaire aérien de l'orignal a été effectué pendant l'hiver 1994.

La population hivernale a été estimée à 480 ± 75 orignaux, dont 290 se retrouvaient dans la partie Ouest de la zone. La densité moyenne de la zone était de $1,0 \pm 0,16$ orignal/10 km².

La productivité de cette population est de 41 faons/100 femelles à l'hiver et 40 faons/100 femelles à l'automne. L'inventaire a permis de préciser que les faons représentaient 22,2 % de la population avant la chasse. La proportion de mâles (25,7 % à l'hiver et 29,2 % à l'automne) dans le segment adulte était faible. En effet, on a estimé à 96 le nombre de mâles à l'hiver et 135 avant la chasse, ce qui donne 37 mâles/100 femelles à l'hiver et 41 à l'automne. Le nombre de femelles adultes était 277 à l'hiver et 328 avant la chasse.

2.2 La récolte

Entre 1991 et 1993, on a abattu en moyenne 117 orignaux (figure 1), répartis comme suit : 74 dans la partie Ouest et 43 dans la partie Est (tableau 2).

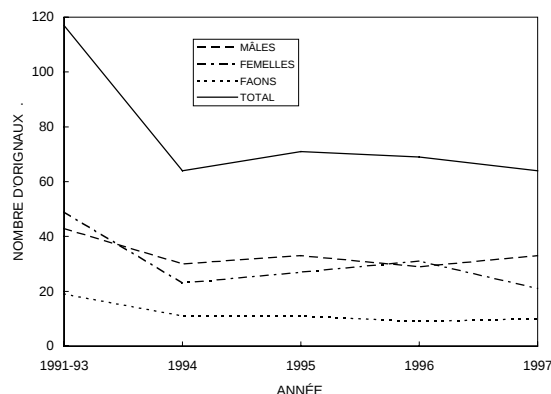


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 11.

Le succès de la chasse à l'arc dans la partie Est a été très faible durant les trois premières années (1994, 1995, 1996) du plan (trois orignaux). Par contre, en 1997, on a abattu 14 orignaux, ce qui nous porte à croire que la densité de la population a maintenant atteint un niveau intéressant pour les archers, du moins dans certains secteurs.

La récolte dans la partie Ouest a augmenté graduellement durant les trois premières années pour ensuite diminuer en 1997. En effet, 64, 68, 69 et 50 orignaux furent abattus pendant les années 1994, 1995, 1996 et 1997 respectivement. L'objectif d'abattre 27 femelles annuellement a été atteint ou dépassé deux années sur quatre.

2.3 La clientèle

Comme prévu, il y a eu une baisse importante du nombre de chasseurs pendant la première année du plan (figure 2). En effet, durant les trois années précédant le plan (1991-1993), une moyenne de 1 655 chasseurs a fréquenté la zone 11. Cette moyenne est passée à 946 chasseurs durant les trois premières années du plan. En 1997, seulement 751 chasseurs ont pratiqué leur activité et de ce nombre, 602 ont été comptabilisés dans la partie Ouest.



Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 11.

2.4 Bilan global et atteinte des objectifs

Même si l'objectif de récolte ne sera vraisemblablement pas atteint, nous croyons que la population d'orignaux a connu une légère croissance (4 % par année) durant le plan de gestion 1994-1998. Durant la première année, le succès de chasse a été de 6,8 % et atteint 8,5 % en 1997.

La faible proportion de mâles adultes décelée lors du dernier inventaire aérien ne semble pas nuire à la productivité. En effet 57,5 % des femelles étaient lactantes à l'automne 1997, ce qui est supérieur à la moyenne provinciale (52,6 %) et à celle en 1993 (47,1 %).

L'âge moyen des femelles a progressé de façon constante et est passé de 3,8 ans en 1993 à 5,1 ans en 1997.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'orignal est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leurs attentes et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 11. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Pour la zone 11, le Ministère proposa initialement l'alternance plus, c'est-à-dire de ne chasser que les mâles et les faons en 1999, 2000 et 2002. En 2001 et 2003 on pourrait chasser tous les segments. Comme dans le précédent plan (1994-1998) la chasse à l'arme à feu ne sera autorisée que dans la partie Ouest et ce pour une durée de neuf jours commençant le samedi le plus près du 15 octobre. La chasse à l'arc sera autorisée à partir du samedi le plus près du 27 septembre et sera d'une durée de neuf jours dans la partie Ouest et de 23 jours dans la partie Est.

Le Groupe-faune régional s'est prononcé en faveur de cette proposition en ce qui concerne la partie Est, par contre lors des consultations publiques une majorité de participants aurait préféré la formule de l'alternance.

Pour ce qui est de la partie Ouest, le Groupe-faune a soutenu la volonté de la zec Petawaga de maintenir la chasse sélective. La formule de l'alternance fut finalement retenue pour la zone 11 Ouest et l'alternance plus pour la zone 11 Est. Dans cette dernière, l'ouverture de la chasse à l'arme feu fut

devancée au samedi le, ou le plus près du 11 octobre.

Dans l'ensemble de la zone, lors du prochain plan de gestion (1999-2003) nous favoriserons une augmentation de la population d'au moins 4 % par année afin d'atteindre une densité de 1,4 orignal/10 km² à l'hiver 2004 (tableau 3).

Dans un avenir rapproché, les zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'orignal dans certaines parties de zone. Les impacts seront pris en compte dans l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Les réserves et les zecs peuvent jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne sont pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposeront ces territoires pour modifier leurs modalités de gestion sera précisée ultérieurement.

Tableau 1. Bilan du plan de gestion 1994-1998 pour la zone 11.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					Lors de l'inventaire aérien de 1994, la densité d'originaux par 10 km ² a été estimée à 1,0; soit une baisse de 10 % par rapport à l'inventaire de 1990. Nous croyons que depuis 1994, la population a augmenté de 4 % par année.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	1,1	1,6	1,12	
Population totale (hiver)	-	463	650	540	
Productivité (faons/100 femelles)	-	52,7	-	57,8	
Recrutement (% faons à l'automne)	-	30,4	-	30,2	
Taux d'exploitation (%)	-	25,1	20	10,6	
Tendance de la population	-	stable	croissance		
Superficie de l'habitat (km²)	-	4 371	4 371	4 371	
Statistiques d'utilisation					Diminution importante du nombre de chasseurs.
Permis vendus	-	1 449	1 000	751	
Récolte enregistrée					
- arc	-	1	-	14	
- arme à feu	-	108	-	50	
- total	-	109	130	64	
Succès de chasse (%)	-	7,5	13,0	8,5	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	-	18	23	23	
- arme à feu	-	9	9	9	
Début de la saison					
- arc	-	dernier sam. de sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	sam. le ou le plus près du 27 sept.	
- arme à feu	-	2 ^e samedi d'octobre	sam. le ou le plus près du 15 octobre	sam. le ou le plus près du 15 octobre	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	27	27	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	300	300	

¹ Identifiée au plan 1994-1998.

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 11.

	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	69	0,59	59	0,50	66	0,56	63	0,53	47	0,40
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	5	0,72	5	0,72	2	0,29	6	0,87	3	0,43
Libre	43	0,12	0	-	3	0,01	0	-	14	0,04
Total	117	0,28	64	0,15	71	0,16	69	0,16	64	0,15

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 11.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population <u>Après chasse (hiver)</u> - densité (nb/10 km ²) - nombre Tendance de la population	1,12 540 croissance	1,4 680 croissance
Utilisation Succès de chasse (%)	8,5	11,0
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc, zone 11 Est et Ouest - arme à feu, zone 11 Ouest	9 (Ouest) 23 (Est) 9 (Ouest) S. O. (Est) sam. le ou le plus près du 27 septembre sam. le ou le plus près du 15 octobre	9 (Ouest) 23 (Est) 9 (Ouest) S. O. (Est) sam. le ou le plus près du 27 septembre sam. le ou le plus près du 11 octobre
Modalité Zone 11 Est Chasse à l'arc seulement Alternance plus : la chasse à la femelle adulte sera interdite en 1999, 2000 et en 2002. Elle sera permise en 2001 et 2003. Les mâles adultes et les faons seront permis à chaque année. Zone 11 Ouest Alternance : la chasse à la femelle adulte sera interdite en 2000 et en 2002. Elle sera permise en 1999, 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte et au faon sera permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'orignaux	2000 Nombre d'orignaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	Contingent total de 12 orignaux pour 1998 à 2000	

* à revoir pour 2001- 2003

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 12

par
Marcel Paré

1. Rappel de la situation en 1993

La population d'originaux dans cette zone a été estimée à 6 500 individus en janvier 1993, soit une densité de $3,70 \pm 0,51$ originaux/10 km² (tableau 1). Cette valeur diffère de celle utilisée dans le plan de gestion précédent (1994-1998) qui était basée sur l'inventaire de 1988. Ceci nous a permis de modifier notre diagnostic d'alors et de considérer que cette population était à la hausse depuis quelques années. L'âge moyen des mâles et des femelles est légèrement plus élevé que pour les originaux abattus dans la zone 13, où la pression de chasse est plus intense.

La productivité de l'espèce dans ce territoire est classée faible par rapport à l'ensemble du Québec et des zones 13 et 16, situées plus au nord. Le rapport du nombre de faons par 100 femelles n'est que de 41, mais le rapport du nombre de mâles par 100 femelles est élevé (74).

Le nombre de chasseurs était de près de 10 000 en 1993 et le succès de chasse se chiffrait à 11,4 %, alors qu'il était de 9,5 % dans la réserve de La Vérendrye. Le nombre d'originaux abattus a été de 1 093 à l'extérieur de la réserve et de 129 à l'intérieur.

L'objectif proposé avant le plan précédent était d'atteindre une densité de 3,4 originaux par 10 km², avec l'application de la modalité de l'alternance, c'est-à-dire que la femelle adulte a été protégée trois années sur cinq.

Le plan a été appliqué comme prévu et nous en présentons les principaux résultats.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

Aucun inventaire de cette espèce n'a été réalisé dans le territoire à l'extérieur de la réserve. Par contre, un inventaire de la réserve a été effectué en 1994 et en 1995. La densité y a été estimée à 3,45 originaux/10 km². Actuellement, nous estimons que cette population est stable compte tenu de la chasse de subsistance importante et du succès de chasse sportive qui se maintient à moins de 10 % par chasseur depuis plusieurs années. Dans le reste de cette zone, la densité aurait atteint 4,4 originaux/10 km² à l'hiver 1998, selon les simulations faites sur ordinateur et les résultats de chasse enregistrés depuis 1994.

2.2 La récolte

Le nombre de bêtes récoltées a varié grandement au cours des quatre années puisque la femelle a été protégée une année sur deux (figure 1). Lorsque la chasse de la femelle adulte était autorisée, il s'est récolté 1 055 spécimens, ce qui représente 575 bêtes épargnées par rapport aux données historiques. Si on avait appliqué le tirage au sort, on aurait épargné environ 390 femelles au cours de ces quatre années.

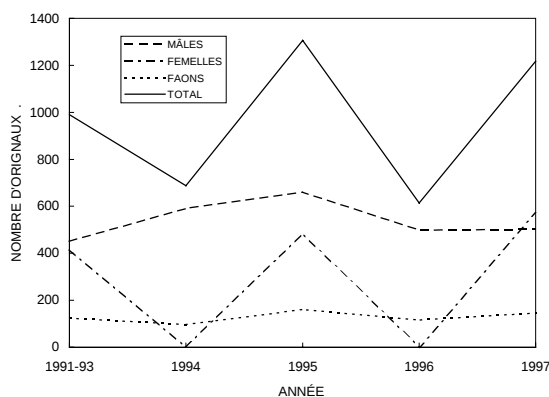


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 12.

La récolte de mâles a cependant été plus élevée qu'auparavant, de 326 en quatre ans. Le nombre de faons prélevés a légèrement augmenté (de 64), principalement durant les années où la chasse de la femelle adulte était permise.

Globalement, la récolte est demeurée intéressante avec un succès de chasse relativement élevé par rapport au reste de la province. Durant les années permissives, le prélèvement par unité de surface a été intense, avec 0,71 et 0,66 orignal/10 km². La valeur moyenne était de 0,52 de 1991 à 1993 dans cette zone.

La proportion des animaux âgés de 1,5 an a été plus élevée dans la récolte en 1996 (46,3), résultat de la protection des femelles adultes en 1994.

Le nombre de faons récoltés est plus élevé lorsque l'abattage de la femelle adulte est autorisé. Ce résultat peut être lié au moindre risque d'abattre une bête protégée, ou à l'abattage multiple, c'est-à-dire que le même chasseur tire sur plus d'un orignal. Il peut aussi être conséquent à la plus grande disponibilité de gibiers.

La récolte est répartie entre quatre types de territoires (tableau 2).

Du fait que la saison de chasse débute plus tôt dans la réserve, la composition de la récolte est différente, les mâles étant plus représentés dans la population adulte : 62 %

dans la réserve par rapport à 52 % dans le reste de la zone.

2.3 La clientèle

Le nombre de chasseurs a légèrement diminué (800) entre 1993 et 1997, ce qui correspond à une diminution de 8 % (figure 2). La densité de chasseurs dans la zone a diminué (4,9 chasseurs par 10 km²) mais demeure importante. Le succès de chasse est évidemment plus faible lorsque la femelle est protégée, mais élevé durant l'année permissive, 13,9 % en 1997.

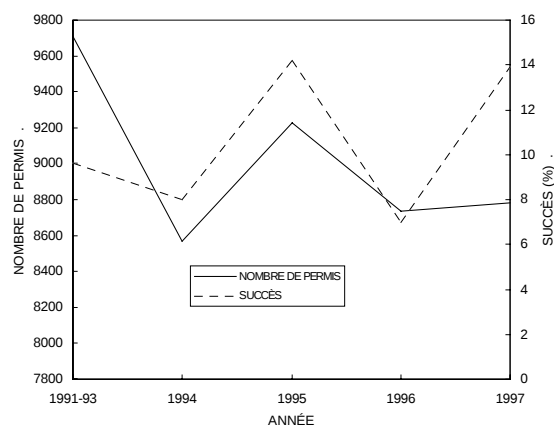


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 12.

Le succès de chasse est plus élevé dans les pourvoiries avec droits exclusifs. Il a été de 15,6 % en 1997, suivi du territoire libre avec 14,0 %, des zecs avec 13,2 % et de 9,8 % dans la réserve faunique. La qualité de chasse dans les réserves demeure stable bien que la chasse soit contingentée. La chasse de subsistance y est toutefois importante.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

Les objectifs visés en 1993, après les ajustements à la suite de l'inventaire de 1993, ont été atteints en bonne partie. La densité de l'orignal a vraisemblablement augmenté au niveau attendu. Le nombre de chasseurs a diminué plus que prévu, mais cette situation est similaire dans plusieurs autres zones de chasse au Québec. Lors de l'année permissive, la récolte n'a pas été

excessive, puisqu'il faut considérer le bilan global de quatre années. Environ 1 000 femelles auraient été protégées au cours de toute la durée du plan. C'est une modalité simple à appliquer, qui plaît aux clients et qui a été proposée par eux. Lorsque la chasse de la femelle adulte est interdite, les clients se conforment tous à cette exigence en même temps. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont positifs.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère a été responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors des consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leurs attentes et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Les Groupes-faune de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais avaient pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 12. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune. Pour la zone 12, le Ministère avait proposé initialement de reconduire la modalité de l'alternance sans autre modification. Cette proposition a été acceptée de sorte que la chasse de la femelle adulte sera permise en 1999, 2001 et 2003. Le mâle adulte et le faon seront autorisés durant tout le plan.

Cette modalité devrait permettre de maintenir une population d'originaux en croissance au cours du prochain plan et d'atteindre un cheptel (hors-réserves) de 10 000 bêtes.

Les réserves et les zecs peuvent jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne sont pas plus permissives que

celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposeront ces territoires pour modifier les modalités de gestion sera précisée ultérieurement.

Les dates de chasse dans les pourvoiries avec droits exclusifs sont les mêmes que celles de la réserve de La Vérendrye, depuis 1998. Le quota de récolte (trois ans) pour l'ensemble des pourvoiries est de 443 originaux. Il sera revu pour la période de 2001 à 2003.

À partir de 1999, la zone de chasse 13 sera ajustée à la limite de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (annexe 1). Ce changement favorisera une gestion des populations d'originaux qui s'inspirera davantage des particularités régionales. Ainsi, une partie de la zone 12 ainsi que la moitié nord de la réserve de La Vérendrye feront partie de la zone 13. Le reste est encore désigné zone 12. La réglementation portant sur le permis de zone sera maintenue, ce qui signifie pour les chasseurs que le territoire associé aux permis de la zone 12 sera modifié. Le permis de chasse de la zone 12 sera utilisable dans toute la réserve de La Vérendrye. D'autres ajustements pourraient survenir au cours des prochaines années.

Les objectifs de population et les modalités de chasse présentés dans ce document, y compris tous les calculs basés sur la superficie de la zone, réfèrent à l'ancienne zone 12, telle que définie en 1998.

De plus, dès 1999, la chasse à l'arc sera ouverte à tous les segments (mâles, femelles et faons) sur une base expérimentale dans la zone 13. La partie de la zone 12 annexée à la nouvelle zone 13 sera donc affectée par cette réglementation.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 12.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					La densité estimée avant l'application du plan de gestion a été ajustée à la suite de l'inventaire de 1993. D'après le modèle de simulation et la récolte enregistrée, la densité à l'hiver 1998 serait de 4,4 orignaux/10 km ² , ce qui correspondrait à une augmentation de la population de 22 % en quatre ans. La productivité était faible avec 41 faons par 100 femelles à l'hiver 1993, conséquence de l'importante prédation. Le pourcentage de faons à l'automne aurait augmenté de 18 % à 25 % selon la simulation.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	3,45	3,70	3,4	4,4	
Population totale (hiver)	4 003	6 501	6 000	7 900	
Productivité (faons/100 femelles)	33	41	40	40	
Recrutement (% des faons à l'automne)	18	18	21	25	
Taux d'exploitation (%)	3	13	16	14	
Tendance de la population	stable	à la hausse	à la hausse	à la hausse	
Superficie de l'habitat (km2)	11 600	17 800	17 800	17 800	
Statistiques d'utilisation					Le nombre de chasseurs hors-réserves a baissé de 8 %, et ce, même si le succès de chasse est relativement élevé et supérieur à celui dans la réserve. La récolte a fluctué largement compte tenu de la protection des femelles adultes, une année sur deux. Lors de l'année permissive, la récolte des femelles n'est pas excessive puisqu'en 1995, on a prélevé 97 femelles de plus que la valeur moyenne et en 1997, 142 femelles. Au cours de toute la durée du plan, c'est 1 000 femelles qui auront été protégées.
Permis vendus	1 362	9 576	10 000	8 783	
Récolte enregistrée					
- arc	0	21	15	39	
- arme à feu	129	1 072	750	1 179	
- total	129	1 093	765	1 218	
Succès de chasse (%)	9,5	11,4	8,0	13,9	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	N. D.	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					Rappelons que dans les quatre zecs, la saison à l'arme à feu n'est que de neuf jours. Les pourvoyeurs à droits exclusifs offriront une saison plus longue et plus hâtive, équivalant à celle dans la réserve de La Vérendrye. Les 13 pourvoiries prélèvent 10 % de la récolte de toute la zone.
Longueur de la saison (jours)					
- arc	33	16	16	16	
- arme à feu	33	16	16	16	
Début de la saison					
- arc	2 ^e sam. de sept.	sam. le ou le plus près du 18 sept.	sam. le ou le plus près du 18 sept.	sam. le ou le plus près du 18 sept.	
- arme à feu	2 ^e sam. de sept.	sam. le ou le plus près du 9 oct.	sam. le ou le plus près du 9 oct.	sam. le ou le plus près du 9 oct.	
Nombre de permis annulés par original	3-4	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	S. O.	non contingenté	0 (alternance)	non contingenté (alternance)	
Nombre de permis « femelles »	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifié au plan 1994-1998

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

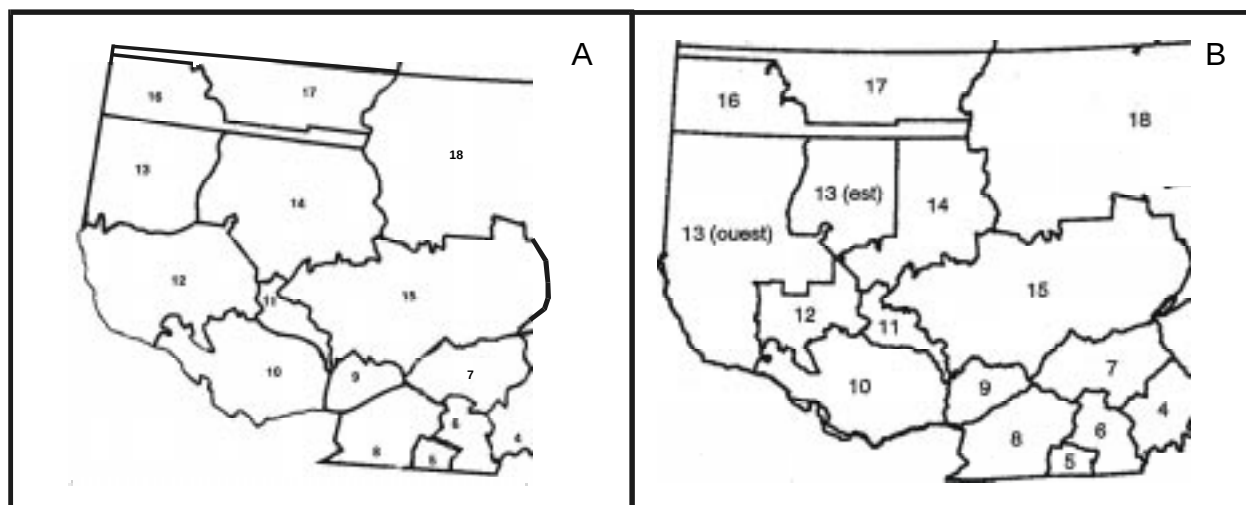
Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 12.

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	308	0,49	228	0,36	397	0,63	242	0,39	410	0,65
Réserves	148	0,14	107	0,10	143	0,14	93	0,09	140	0,14
Pourvoiries	80	0,36	62	0,28	138	0,61	80	0,36	138	0,61
Libre	602	0,65	398	0,43	771	0,83	296	0,32	670	0,72
Total	1 138	0,40	795	0,28	1 449	0,51	711	0,25	1 358	0,48

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 12.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population		
<u>Après chasse</u> (hiver)		
- densité (nb/10 km ²)	4,4	5,5
- nombre	7000	10 000
Tendance de la population	à la hausse	à la hausse
Utilisation		
Succès de chasse (%)	13,5	19
Réglementation		
Longueur de la saison (jours)		
- arc	16	16
- arme à feu	16	16
Début de la saison		
- arc	sam. le ou le plus près du 18 septembre	sam. le ou le plus près du 18 septembre
- arme à feu	sam. le ou le plus près du 9 octobre	sam. le ou le plus près du 9 octobre
Modalité		
Alternance : La chasse à la femelle adulte sera interdite en 2000 et en 2002. Elle sera permise en 1999, 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte et au faon sera permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'orignaux	2000 Nombre d'orignaux
Réserves (La Vérendrye)	150	150
Pourvoiries	Contingent total de 443 orignaux pour 1998 à 2000	

* à revoir pour 2001-2003



Annexe 1. Représentation des anciennes (A) et des nouvelles (B) limites de la zone de chasse 12.



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 13

par
Marcel Paré

1. Rappel de la situation en 1993

Dans le plan de gestion 1994-1998, la population d'orignaux était évaluée à 5 333 individus, soit une densité de 2,3 orignaux/10 km² selon les résultats de l'inventaire de 1989. En janvier 1994, l'inventaire démontrait que le nombre d'orignaux avait baissé légèrement et se chiffrait alors à 4 723, une densité de 2,03 orignaux/10 km² (tableau 1). L'âge moyen des femelles récoltées diminuait depuis 1982 et demeurait inférieur à 4,5 ans, alors que celui des mâles restait inférieur à trois ans. La proportion des mâles dans la population adulte était de 36 % en janvier 1994.

Le nombre de chasseurs était de 14 800 en 1993 après avoir diminué de 15 % de 1989 à 1993. Le succès de chasse n'était que de 7,3 %. La récolte de 1991 à 1993 avait été en moyenne de 1 093 orignaux.

La modalité de l'alternance qui consiste à interdire la chasse de la femelle adulte trois années sur cinq a été appliquée comme prévue. Il y a eu peu d'abattage accidentel relevé lorsque ce segment a été protégé.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'orignaux

L'objectif présenté dans le plan précédent a été précisé à la suite de l'inventaire de 1994. L'augmentation prévue à l'aide d'un modèle de simulation était alors de 30 % pour la période du plan. Puisque cette zone est

utilisée pour évaluer l'impact de l'application de la modalité de l'alternance, un inventaire aérien a été réalisé en 1994 et en 1998.

Après quatre années d'application de cette modalité, l'accroissement de la population serait de 23 %. La productivité en ce qui a trait au nombre de faons par 100 femelles est demeurée élevée (60) malgré une baisse du rapport des sexes.

Le taux d'exploitation s'est allégé au cours de cette période et en 1997, année permissive, les taux ont été modérés : 31 % sur les mâles, 18 % sur les femelles, 10 % sur les faons pour un taux global de 17 %.

La proportion des orignaux âgés de 1,5 an dans la récolte a été plus élevée à l'automne 1996, conséquence de la protection des femelles en 1994, suivie d'une plus grande production de faons en 1995. L'année 1998 devrait présenter une plus grande part de ce segment.

La proportion de mâles dans la population à l'automne est évaluée à 29 %, soit près de un mâle pour deux femelles. À l'hiver, ce ratio est de 25 %, équivalant à un mâle pour trois femelles.

Entre 1994 et 1998, le nombre de mâles dans la population hivernale est demeuré identique (1 000), alors que celui des femelles a augmenté de près de 800 et celui des faons de près de 400. Ces résultats permettent de confirmer l'augmentation appréciable de la population, de l'ordre de 23 % en quatre années.

2.2 La récolte

Le nombre d'originaux enregistrés de 1994 à 1997 présente des fluctuations importantes puisque la femelle adulte a été protégée de la chasse en 1994 et en 1996 (tableau 2). La récolte totale a varié de 756 en 1994 à 1 425 en 1995. Le nombre de mâles abattus a été de 608 en 1994 et de 623 en 1995, ce qui correspondait à une augmentation respective de 52 et 68 mâles, par rapport aux saisons antérieures comparables (figure 1). En 1996 et en 1997, la récolte a été équivalente avec environ 475 mâles. Pour cette catégorie, il s'est prélevé en quatre ans 133 bêtes de plus qu'avant le plan.

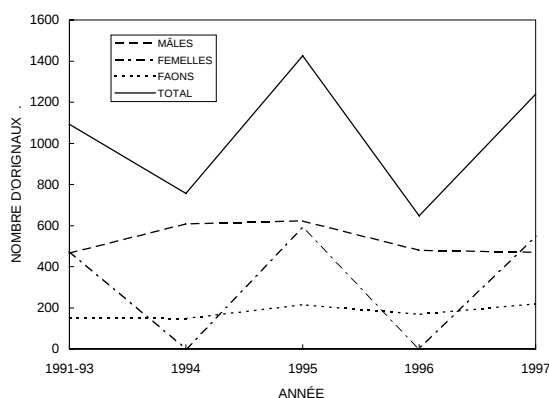


Figure 1. Évolution de la récolte d'originaux pour la zone 13.

Selon les données historiques, on aurait pu prélever 2 310 femelles adultes en cinq ans. Avec l'application du plan, on en a récolté 1 134, ce qui représente un gain de plus de 1 100 spécimens. Si on avait appliqué le tirage au sort afin de limiter la récolte de femelles à 10 %, c'est environ 950 femelles qui auraient été épargnées. Toutefois, l'impact sur le taux d'accroissement du cheptel n'est pas le même. Le modèle de simulation illustre que la modalité de l'alternance apporte un gain supérieur d'environ 10 % sur cinq ans, lorsque la pression de chasse n'est pas trop élevée.

En 1997, saison permissive, les taux d'exploitation ont été similaires à ceux de 1993.

Il n'y a aucun territoire structuré tel que zec, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs dans cette zone.

La récolte par 10 km² d'habitat a varié de 0,28 à 0,63 entre 1994 et 1997, valeurs légèrement inférieures à celles de la zone 12 voisine. Lorsque la chasse à la femelle adulte est autorisée (1995), la récolte totale par unité de surface est parmi les plus élevées au Québec (0,63 original/10 km²).

2.3 La clientèle

Le nombre de chasseurs a connu une baisse significative de plus de 3 250 (20 %) entre 1991 et 1994, puis s'est stabilisé à près de 12 800 (figure 2). Durant l'année permissive, le nombre de chasseurs n'a pas fluctué beaucoup avec 2,3 % d'augmentation, ce qui démontre que les amateurs de cette chasse sont assez fidèles à leurs habitudes. En 1997, il y a même eu une légère baisse de 100 permis vendus, alors que la saison était permissive.

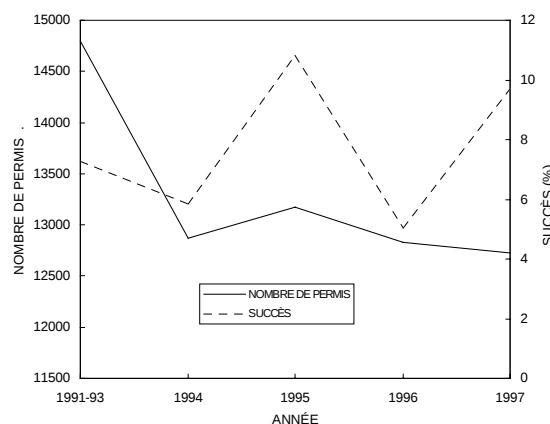


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 13.

Avant 1994, le succès de chasse était de 7,3 %. En 1994 et en 1996, il a été de 5,9 % et 5,0 %. Lorsque la récolte de la femelle a été autorisée, le succès de chasse a augmenté à 10,8 % (1995) et 9,7 % (1997). D'après les enquêtes postales, l'effort de chasse a été assez stable, se situant entre 8,0 et 9,2 jours-chasseurs par original abattu. Les observations d'indice de présence d'originaux ont pratiquement

doublé entre 1994 et les trois autres années (1995, 1996 et 1997).

Lorsque la chasse de la femelle adulte est permise, le nombre de faons récoltés est supérieur de 18 % (1995) et de 34 % (1997) par rapport aux années antérieures. Il est surtout plus élevé par rapport à l'année de protection, 46 % de plus en 1995 qu'en 1994 et 31 % en 1997 par rapport à 1996. Cette hausse dépend de la plus grande disponibilité de faons liée à la protection des femelles adultes l'année précédente. Par exemple, la protection de 456 femelles en 1994 a donné environ 300 faons de plus à l'automne 1995. Puisque ceux-ci sont exploités à un taux de 10 % lors de la chasse, on peut s'attendre à une récolte supérieure d'au moins 30 faons. De plus, le risque d'abattre une jeune femelle est annihilé lors des saisons permissives et pourrait inciter certains chasseurs à abattre plus d'une bête, ce qu'on appelle communément, l'abattage multiple.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

L'objectif présenté dans le plan précédent après avoir été précisé à la suite de l'inventaire de 1994 a vraisemblablement été atteint. Les résultats de l'inventaire aérien réalisé en 1998 le confirment. Après quatre années d'application de l'alternance, la population d'originaux aurait augmenté de 23 %. Le nombre de chasseurs qui diminuait sensiblement depuis 1991 s'est stabilisé et le succès de chasse a augmenté.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère a été responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leur attente et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional de l'Abitibi-Témiscamingue avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs, ainsi que

ses propres recommandations concernant la zone 13. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune. Pour la zone 13, le Ministère proposa initialement la modalité de l'alternance. Cette proposition a été acceptée de telle sorte que la femelle adulte sera protégée en l'an 2000 et 2002 alors que le mâle adulte et le faon seront permis durant tout le plan. Les saisons de chasse demeureront les mêmes (statu quo) pour le prochain plan de gestion (tableau 3).

Dans ces conditions, la population d'original devrait continuer d'augmenter à un taux global d'environ 30 % en cinq ans ce qui devrait constituer une population, à l'hiver 2004, de 8 000 individus. Cela correspond à une densité de 3,5 originaux/10 km².

Le nombre de chasseurs ne devrait pas augmenter compte tenu de la tendance démographique à la baisse observée dans la clientèle. Le succès de chasse devrait atteindre un niveau fort intéressant de plus de 15 % avec une récolte d'environ 2 000 bêtes en 2003.

À partir de 1999, la zone de chasse 13 sera ajustée aux limites de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (annexe 1). Ce changement favorisera une gestion des populations d'originaux qui s'inspirera davantage des particularités régionales. Ainsi, la zone 13 comprendra la partie des zones 12 et 14 qui sont comprises à l'intérieur des limites de l'Abitibi-Témiscamingue. La partie de la zone 14 annexée à la zone 13 sera désignée 13 Est. Le reste de la zone, incluant la moitié nord de la réserve de La Vérendrye, sera désignée 13 Ouest. Le permis de chasse de la zone 13 sera utilisable dans les parties Est et Ouest ainsi que dans toute la réserve de La Vérendrye. D'autres ajustements pourraient survenir au cours des prochaines années.

Le présent texte, y compris tous les calculs basés sur la superficie de la zone 13, réfèrent à l'ancienne zone 13, telle que délimitée en 1998.

De plus, dès 1999, la chasse à l'arc sera ouverte à tous les segments (mâles,

femelles et faons) sur une base expérimentale dans la nouvelle zone 13.



Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 13.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					L'objectif a été précisé à la suite de l'inventaire aérien de 1994. L'estimation de la densité confirmait la diminution de la population entre 1989 et 1994. L'augmentation prévue à l'aide d'un modèle de simulation était alors de 30 % pour la période du plan. Après quatre années d'application de l'alternance, l'accroissement serait de 23 %. Puisque les femelles adultes seront protégées en 1998, l'objectif sera atteint. Malgré une baisse du rapport des sexes, la productivité est encore élevée.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	2,03	2,6	2,53	
Population totale (hiver)	-	4 723	6 000	5 880	
Productivité (faons/100 femelles)	-	63	60	60	
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	25	30	29	
Taux d'exploitation (%)	-	18	14	17	
Tendance de la population	-	à la baisse	à la hausse	à la hausse	
Superficie de l'habitat (km²)	-	23 284	23 284	23 284	
Statistiques d'utilisation					Le nombre d'utilisateurs a diminué de 14 % en quatre ans, mais demeure stable depuis 1994. Même durant la 1 ^{re} saison permissive (1995), le nombre de chasseurs n'a augmenté que de 300 sur près de 13 000. Au cours des quatre années du plan, plus de 700 femelles auraient été épargnées. Avec la 5 ^e année, ce sera plus de 1 100. La récolte de mâles n'est pas excessive et celle des faons est comparable aux années antérieures quoique plus élevée lorsque la femelle est permise. Cette hausse est liée à la plus grande abondance et peut-être à quelques abattages multiples.
Permis vendus	-	14 800	16 000	12 727	
Récolte enregistrée					
- arc	-	26	20	23	
- arme à feu	-	1 051	850	1 216	
- total	-	1 077	870	1 239	
Succès de chasse (%)	-	7,3	5,4	9,7	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	-	16	16	16	
- arme à feu	-	16	16	16	
Début de la saison					
- arc	-	sam. le ou le plus près du 18 sept.	sam. le ou le plus près du 18 sept.	sam. le ou le plus près du 18 sept.	
- arme à feu	-	sam. le ou le plus près du 9 oct.	sam. le ou le plus près du 9 oct.	sam. le ou le plus près du 9 oct.	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	0 (alternance)	non contingenté (alternance)	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifié au plan 1994-1998

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 13.

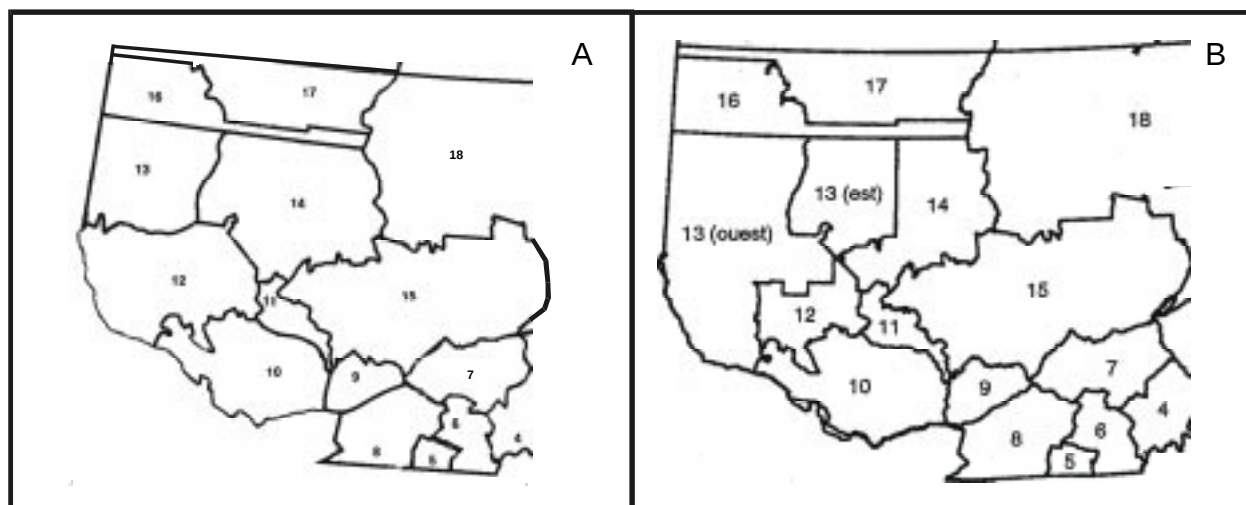
	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	1 193	0,48	756	0,33	1 425	0,63	648	0,28	1 239	0,54
Total	1 193	0,48	756	0,33	1 425	0,63	648	0,28	1 239	0,54

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 13.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population <u>Après chasse</u> (hiver) - densité (nb/10 km ²) - nombre	2,53 5 878	3,5 8 000
Tendance de la population	à la hausse	à la hausse
Utilisation Succès de chasse (%)	9,7	16,9
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	16 16 sam. le ou le plus près du 18 sept. sam. le ou le plus près du 9 oct.	16 (Est et Ouest) 16 (Est et Ouest) sam. le ou le plus près du : 18 sept. (Ouest) 4 sept. (Est) sam. le ou le plus près du : 9 oct. (Ouest) 25 sept. (Est)
Modalité Alternance : La chasse à la femelle adulte sera interdite en 2000 et en 2002. Elle sera permise en 1999, 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte et au faon sera permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'orignaux	2000 Nombre d'orignaux
Réserves (La Vérendrye)	150	150
Pourvoiries	S. O.	S. O.

* à revoir pour 2001-2003

S. O. : sans objet



Annexe 1. Représentation des anciennes (A) et des nouvelles (B) limites de la zone de chasse 13.



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 14

par
Jean Milette

1. Rappel de la situation en 1993

Lors de l'élaboration du plan de gestion 1994-1998, les résultats utilisés réfèrent à l'inventaire aérien de 1987 où la densité hivernale s'établissait à 1,0 orignal/10 km². La population comptait alors 3 761 originaux dont 925 mâles, 1 945 femelles et 891 faons. Le diagnostic réalisé à cette époque indiquait une stabilité ou une légère décroissance de la population d'originaux.

La productivité était qualifiée de moyenne avec 46 faons/100 femelles en hiver. Le pourcentage de mâles dans la population adulte était de 32.

Durant les trois années qui ont précédé le plan, la récolte totale régressait de 8,7 % en moyenne par année pour atteindre 905 originaux en 1993. Le taux d'exploitation calculé avant la mise en application du plan s'établissait à 21 %, le situant ainsi près de la limite maximale de prélèvement.

En 1993, on comptait 13 149 chasseurs dans la zone et une tendance à la baisse était observée depuis 1991. Le succès de chasse en 1993 était de 6,8 % comparativement à 7,4 % pour l'ensemble du Québec.

L'objectif de gestion établi en 1993 consistait à inverser la tendance en permettant un accroissement global minimum de 10 % pour les années 1994 à 1998. Pour ce faire, les modalités retenues visaient à accorder une protection intégrale des femelles les deux premières années et à limiter à 10 % le taux d'exploitation de ce segment pour les trois dernières années du plan de gestion. Ces mesures devaient favoriser le

rétablissement de la population tout en maintenant le plus possible les possibilités de récréation. Le nombre maximal de permis (femelles) à émettre avait été fixé à 2 500. Aucune modification aux saisons de chasse n'a été proposée au plan 1994-1998.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

L'inventaire aérien de 1992 qui a suivi l'acceptation du plan de gestion nous a révélé une densité de 1,16 orignal/10 km², ce qui correspond à une population hivernale de 4 368 originaux (tableau 1).

En comparaison, l'inventaire aérien réalisé à l'hiver 1997 indiquait que la densité atteignait 1,47 orignal/10 km², soit une population de 5 549 originaux composée de 1 054 mâles, 2 941 femelles et 1 554 faons. L'accroissement total de la population durant la période 1992-1997 serait de 26,7 %, ce qui équivaut à une augmentation annuelle moyenne de 5 %.

L'interprétation de l'âge moyen des originaux doit être prudente compte tenu de l'augmentation du nombre de jeunes dans la population lors des premières années d'application du plan. La productivité mesurée après chasse semble démontrer une légère amélioration passant de 46 faons/100 femelles en 1987 à 50 en 1992, puis à 54 en 1997. La productivité évaluée avant chasse affiche la même tendance.

La proportion de mâles à l'automne n'aurait pratiquement pas diminué depuis les cinq dernières années, mais une légère baisse

pourrait être notée entre 1987 et 1997 sans toutefois avoir affecté la productivité (1987: 37 %, 1992: 34 %, 1997: 33 %).

Une estimation à partir des statistiques de chasse situerait à près de 1 200 le nombre de femelles épargnées pour les années 1994 à 1997.

2.2 La récolte

Les récoltes globales de 1994 (598 orignaux) et de 1995 (696 orignaux) ont diminué significativement comparativement à la récolte moyenne de 1991-1993 (1 112 orignaux) (tableau 2). Cette baisse est attribuable aux mesures de protection intégrale appliquées aux femelles adultes. À la suite du rétablissement de l'exploitation des femelles adultes avec un taux d'exploitation maximal de 10 %, une augmentation de la récolte a été enregistrée lors des saisons 1996 et 1997. L'analyse de la récolte nous démontre que la pression de chasse se serait déplacée légèrement et occasionnellement sur les segments mâles et faons (figure 1).

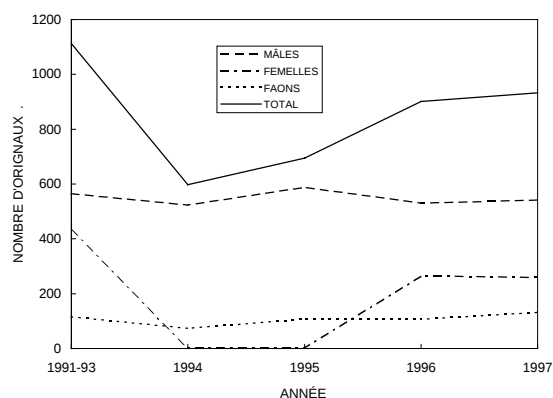


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 14.

Les taux d'exploitation par segment n'ont pas excédé les valeurs limites fixées au plan de gestion, lesquelles étaient de 35 % pour les mâles, 10 % pour les femelles et 20 % pour les faons. Les taux d'exploitation calculés à partir des résultats de l'inventaire aérien de l'hiver 1997 étaient les suivants : 33 % pour les mâles, 8 % pour les femelles et 6 % pour les faons. Le taux d'exploitation

pour l'ensemble de la population a été établi à 14 %.

Le prélèvement annuel de femelles adultes pour les années 1996, 1997 et 1998 avait été fixé à 240 orignaux. Deux mille permis ont été émis en 1996 et puisque l'objectif a été légèrement dépassé lors de la première année, le nombre de permis a dû être réajusté à la baisse à 1 800 en 1997 et à 1 700 en 1998.

2.3 La clientèle

La tendance à la baisse amorcée avant 1994 s'est accentuée au début du plan de gestion, car des mesures plus contraignantes pour les chasseurs étaient alors imposées (figure 2). De 1995 à 1997, cette tendance s'est inversée avec une augmentation de 12,5 % du nombre de permis vendus. Nous notons une nette amélioration du succès de chasse entre 1993 et 1997 alors que ce dernier est passé de 6,8 % à 8 %.

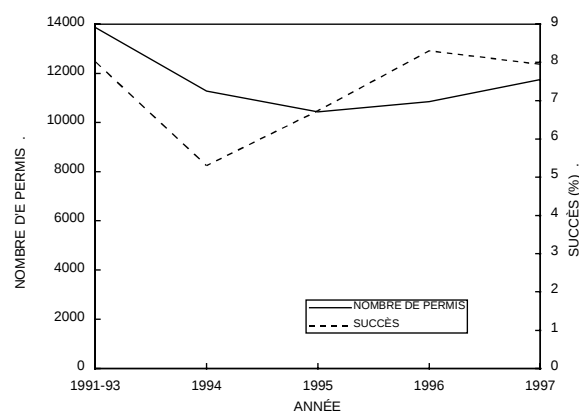


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 14.

2.4 Bilan global d'atteinte des résultats

Les mesures appliquées au plan de gestion nous permettent de croire que la population d'orignaux aurait bénéficié d'un accroissement annuel de 5 %, ce qui aurait élevé la population à une densité de 1,47 orignal/10 km². Ces résultats respectent les objectifs fixés au plan de gestion.

Les modalités retenues ne semblent pas avoir affecté la reproduction, car les principaux paramètres de la productivité obtenus lors des inventaires aériens de 1992 et 1997 apparaissent relativement stables.

L'objectif de maintenir les possibilités de récréation n'a pas été entièrement atteint, mais la tendance observée ces dernières années indique un rétablissement du nombre de chasseurs dans la zone. Toutefois, une amélioration graduelle est notée en ce qui concerne le nombre de jours-chasse/chasseur et du succès de chasse lequel a atteint un niveau nettement supérieur à celui de 1993 (8 % en 1997 contre 6,8 % en 1994).

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition pour chacune des zones de chasse. Lors des consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leur attente et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional Mauricie, Centre-du-Québec avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 14. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Les connaissances actuelles nous permettent toujours de croire que nous pouvons accroître la densité de cette zone à 2,6 orignaux/10 km². En appliquant une stratégie d'exploitation qui utiliserait l'alternance, c'est-à-dire une interdiction de chasser les femelles adultes une année sur deux, la population d'orignaux pourrait poursuivre son accroissement et atteindre une densité qui excéderait 1,7 orignal/10 km² en 2003 (tableau 3).

Pour la zone 14, le Ministère a proposé l'alternance. Ainsi, l'exploitation des femelles adultes serait interdite en 2000 et 2002. L'exploitation des femelles adultes, des mâles adultes et des faons serait autorisée en 1999, 2001 et 2003. Lors des consultations publiques, la majorité des chasseurs était favorable à ce que cette option soit appliquée au plan de gestion 1999-2003. L'emplacement de la saison ne subirait aucune modification pour la durée de ce plan.

À partir de 1999, la zone de chasse 13 sera ajustée aux limites de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (annexe 1). Ce changement favorisera une gestion des populations d'orignaux qui s'inspirera davantage des particularités régionales. Ainsi, la partie de la zone 14 qui est comprise à l'intérieur des limites de l'Abitibi-Témiscamingue sera désignée 13 Est. La réglementation portant sur le permis de zone sera maintenue, ce qui signifie pour les chasseurs que le territoire associé aux permis de la zone 14 sera modifié. La réglementation portant sur le permis de zone sera maintenue, ce qui signifie pour les chasseurs que le territoire associé aux permis de la zone 14 sera modifié. Le permis de chasse de la zone 13 sera utilisable dans les secteurs Est et Ouest ainsi que dans toute la réserve de La Vérendrye. D'autres ajustements pourraient survenir au cours des prochaines années.

Les objectifs de population et les modalités de chasse présentés dans ce document, y compris tous les calculs basés sur la superficie de la zone, réfèrent à l'ancienne zone 13, telle que définie en 1998.

De plus, dès 1999, la chasse à l'arc sera ouverte à tous les segments (mâles, femelles et faons) sur une base expérimentale dans la nouvelle zone 13. La partie de la zone 14 annexée à la nouvelle zone 13 sera donc affectée par cette réglementation.

Tableau 1. Bilan du plan 1994–1998

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-Réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations Densité (nb/10 km ² d'habitat) Population totale (hiver) Productivité (faons/100 femelles) Recrutement (% des faons à l'automne) Taux d'exploitation (%) Tendance de la population	- - - - - -	1,16 4 368 50 24 22 stable ou légère baisse	1,1 4 153 - - 21 légère croissance	1,47 5 549 54 26 14 croissance	Le plan de gestion de la zone 14 fut élaboré avant la réalisation de l'inventaire aérien de 1992. Les résultats de cet inventaire n'ont pu être intégrés au plan de gestion soumis à la consultation. Ceci explique pourquoi l'objectif de densité présenté au plan est inférieur à la densité apparaissant à la rubrique « situation 1993 ». En retenant les densités fournies par les inventaires aériens sans tenir compte des intervalles de confiance obtenus, les résultats suggèrent un accroissement de 27 % entre 1992 et 1997, ce qui correspond à un taux annuel d'accroissement d'environ 5 %. Le taux d'exploitation des mâles a diminué et se situerait à 33 % en 1997 alors qu'il était estimé à 40 % à l'inventaire de 1992. Celui des femelles est passé de 17 % en 1992 à 8 % en 1997. L'exploitation des faons a aussi diminué, alors que le plan favorisait une augmentation des prélèvements pour ce segment (11 % en 1992 et 6 % en 1997).
Superficie de l'habitat (km²)	-	37 750	37 750	37 750	
Statistiques d'utilisation Permis vendus Récolte enregistrée - arc - arme à feu - total Succès de chasse (%) Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	- - - - - - -	13 149 11 894 905 6,8 N. D.	14 600 - - 1 130 7,7 -	11 738 4 929 933 8,0 N. D.	Le nombre de permis vendus a diminué de 10,7 % entre 1993 et 1997, soit 1 411 permis de moins. Les nouvelles modalités appliquées depuis 1994 ont amené un certain nombre de chasseurs à changer de zone ou à abandonner temporairement cette activité. Cependant les statistiques nous indiquent un accroissement de 12,5 % du nombre de chasseurs entre 1995 et 1997. En 1993, le succès de chasse était de 6,8 %. L'objectif du plan le fixait à 7,7 % en 1998. Lors de la saison 1997, le succès atteignait 8 %. Pour les quatre premières années du plan de gestion, un total de 1 200 femelles ont été épargnées. La récolte de 1997 est 3 % plus élevée que celle de 1993 malgré le contingentement des femelles.
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	- - - - -	16 23 samedi le ou le plus près du 4 sept. samedi le ou le plus près du 25 sept.	16 23 samedi le ou le plus près du 4 sept. samedi le ou le plus près du 25 sept.	16 23 samedi le ou le plus près du 4 sept. samedi le ou le plus près du 25 sept.	Aucune modification n'a été apportée aux saisons de chasse dans cette zone, ce qui est conforme aux objectifs du plan 1994-1998.
Nombre de permis annulés par original Nombre de femelles à récolter Nombre de permis « femelles »	- - -	2 non contingenté S. O.	2 240 2 500	2 258 1 800	Les nombres de femelles récoltées en 1996 et 1997 ont été de 266 et de 258, ce qui correspond à des succès de 13,3 % et de 14,4 %.

¹ Identifié au plan 1994-1998 (selon l'inventaire de 1992)

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	79	0,38	54	0,26	57	0,27	87	0,42	72	0,35
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	75*	0,21*	92	0,26	129	0,36	158	0,45	107	0,30
Libre	958	0,30	451	0,14	509	0,16	656	0,20	754	0,23
Total	1112	0,29	597	0,16	695	0,18	901	0,24	933	0,25

* Selon saison 1993 seulement

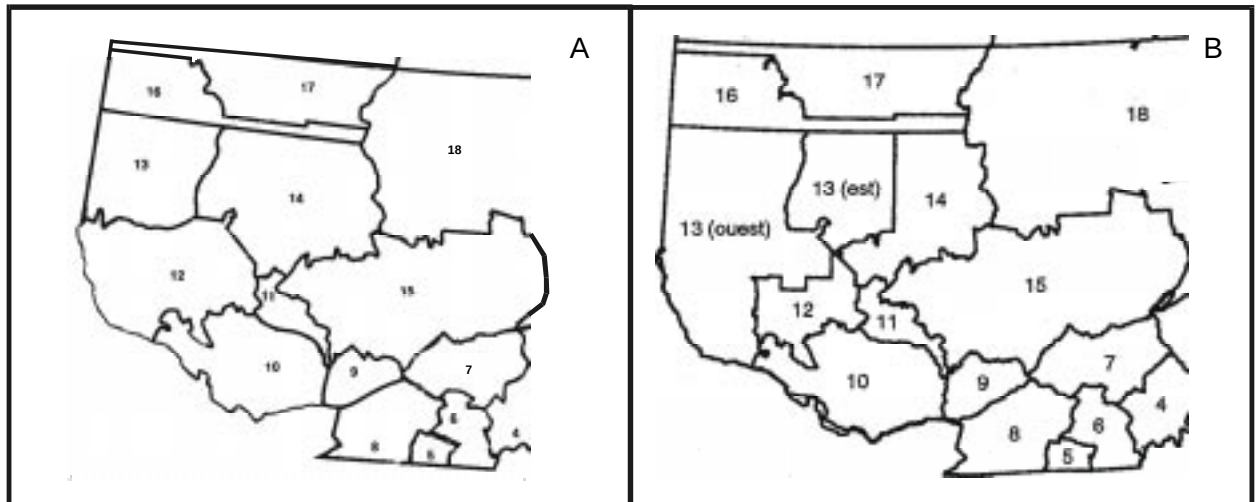
Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population Après chasse (hiver) - densité (nb/10 km ²) - nombre Tendance de la population	1,47 ¹ 5 549 croissance	1,75 ² 6 626 croissance
Utilisation Succès de chasse (%)	8,0	10
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	16 23 sam. le ou le plus près du 4 sept. sam. le ou le plus près du 25 sept.	16 23 sam. le ou le plus près du 4 sept. sam. le ou le plus près du 25 sept.
Modalité Alternance : La chasse à la femelle adulte sera interdite en 2000 et en 2002. Elle sera permise en 1999, 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte et au faon sera permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'orignaux	2000 Nombre d'orignaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	Contingent total de 395 orignaux pour 1998 à 2000	

* À revoir pour 2001 à 2003

¹ Densité hivernale en 1997² Densité hivernale en 2003 (accroissement 3 %/an)

S. O. : sans objet



Annexe 1. Représentation des anciennes (A) et des nouvelles (B) limites de la zone de chasse 14.



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 15

par
Daniel Banville

1. Rappel de la situation en 1993

La zone 15 est une vaste zone comprenant 51 391 km², dont 95 % constituent de l'habitat propice pour l'original. En excluant les réserves, cet habitat comprend 34 902 km². En 1993, la densité hors-réserves était estimée à 1,0 original/10 km². Elle était considérée comme faible par rapport à ce que peut supporter l'habitat. C'est d'ailleurs ce que montrent les densités observées dans les réserves de la zone qui sont de deux à trois fois plus élevées par rapport au restant de la zone pour des habitats comparables. En 1990, l'âge moyen des mâles et des femelles adultes était respectivement 3,5 et 3,7 ans. À partir de l'inventaire de 1990, la composition de la population hivernale était la suivante: 26 % de faons (946), 20 % de mâles adultes (712) et 54 % de femelles adultes (1 934). On retrouvait ainsi 37 mâles pour 100 femelles. Le recrutement annuel était estimé entre 23 et 26 %. En 1990, plus de 21 000 chasseurs ont fréquenté cette zone, alors que l'on en comptait 18 396 en 1993, avec toutefois une moyenne de 19 704 pour 1991-1993. La récolte moyenne hors-réserves était de 1 208 originaux pour les années 1986-1990. De 1991 à 1993, elle est tombée à 1 125, alors que la récolte de 1993 a atteint un plancher historique de 961. En 1989, le taux d'exploitation est estimé à 24 %, alors qu'en 1993, il est à 21,1 %. Les mâles adultes sont toujours les plus recherchés par les chasseurs, avec un taux d'exploitation dépassant 35 %. En 1989, le succès de chasse était estimé à 6,6 %, soit l'un des plus faibles au Québec. Il était tombé à

5,2 % en 1993. L'exploitation de cette population est importante et semble avoir atteint son niveau maximal. À ce moment, les données de récolte et d'inventaire montraient que la population était en baisse à un rythme de 1 % par année.

Dans le cadre du plan de gestion 1994-1998, pour la zone 15, nous avons comme objectif un accroissement de la densité de 2 % par année (tableau 1). Pour ce faire, la modalité retenue était le contingentement de la récolte des femelles adultes. Ainsi, la chasse à la femelle adulte fut interdite au cours des deux premières années (1994 et 1995), alors qu'un nombre limité de permis permettant la récolte des femelles adultes était émis annuellement pour les trois dernières années du plan. Ce nombre de permis « spéciaux » était calculé en fonction du nombre de femelles à récolter annuellement (hors-réserves), soit 250, avec un taux d'exploitation de 10 % pour ce segment de la population. En 1996, 1997 et 1998, il fut émis respectivement 2 100, 1 550 et 1 250 permis.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

À l'hiver 1996, un inventaire aérien de la zone 15 hors-réserves a été réalisé, alors qu'au cours des deux hivers précédents les réserves avaient fait l'objet d'un tel inventaire. Le précédent inventaire de la zone datait de l'hiver 1990. Entre 1990 et 1996, la densité est passée de 1,04 à 1,17 original/10 km², illustrant un accroisse-

ment annuel de 2,2 %. Toutefois, cette croissance est considérée comme minimale, étant donné que la densité était à la baisse au début des années 1990. On estime que la densité de population en 1993 était de l'ordre de 1,0 orignal/10 km². Les données de l'inventaire de 1996 montrent que la croissance de la population entre 1993 et 1996 serait donc de l'ordre de 5,7 %.

Dans la plupart des réserves fauniques de la zone, c'était la première fois que des inventaires de l'orignal étaient réalisés de façon aussi systématique. Bien qu'il soit difficile d'établir des comparaisons avec d'autres données antérieures, il apparaît que la situation dans les réserves n'a pas dû changer beaucoup au cours des dernières années. Cette affirmation est basée, entre autres, sur les résultats d'inventaires faits dans la réserve de Portneuf en 1985 et 1995, qui montrent que la densité s'est maintenue au même niveau, et aussi sur le fait que le taux de succès à la chasse dans chacune des réserves varie très peu d'une année à l'autre. À l'exception de la réserve faunique du Saint-Maurice, où la densité est estimée à 1,2 orignal/10 km², la densité de ces territoires varie entre 2,2 et 3,2 orignaux/10 km².

Pour la saison de chasse 1995, année précédant le dernier inventaire aérien, les paramètres de la population indiquent que la productivité est très bonne (76,6 faons/100 femelles avant chasse) et que le nombre de mâles adultes est assez élevé (45 % du segment adulte). Ces deux paramètres sont de 66 faons/100 femelles et de 33 % respectivement au cours de l'inventaire l'hiver suivant (1996).

2.2 La récolte

À l'exception des deux années au cours desquelles la chasse à la femelle adulte était interdite, la récolte totale hors-réserves enregistrée au cours du plan s'est maintenue au même niveau que la moyenne 1991-1993 (figure 1). Tel qu'il était attendu, la récolte des mâles en 1994 et 1995 a été supérieure à celle des années précédentes.

On se serait toutefois attendu que la récolte des faons ait été supérieure à celle des années antérieures afin de compenser l'interdiction de chasser les femelles. L'exploitation des faons est de l'ordre de 12 %, alors que l'on s'attendait à 20 %. Les résultats de l'interdiction se sont sûrement fait sentir, car on observe une hausse dans la densité hivernale. Nous calculons que le nombre de femelles ainsi épargnées entre 1994 et 1997 est de l'ordre de 1 300. Analysée en fonction des différents territoires (tableau 2), la récolte semble avoir augmenté dans les zecs et diminué dans les réserves en 1996 et 1997. La récolte dans les pourvoiries n'a pas fluctué entre 1993 et 1997, exception faite des années où la chasse à la femelle adulte était interdite.

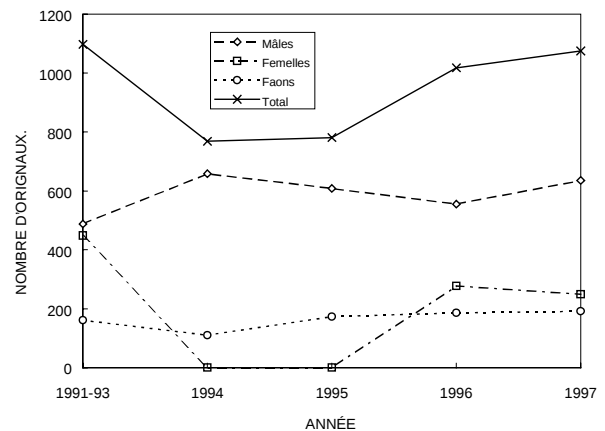


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 15.

2.3 La clientèle

Comme il fallait s'y attendre, la fréquentation, calculée selon le nombre de permis vendus pour la zone, a chuté la première année d'application du plan (figure 2). Mais, dès l'année suivante, soit en 1995, on est revenu à peu près au même niveau qu'avant le plan. C'est donc dire que les usagers se sont accommodés des modalités mises en place en 1994. Quant au succès de chasse, il a connu une diminution substantielle au cours des deux premières années du plan, pour remonter par la suite au-delà de 6 % du fait que la récolte est revenue à un niveau comparable

à celui de 1991-1993 et que le nombre d'usagers a diminué en 1997.

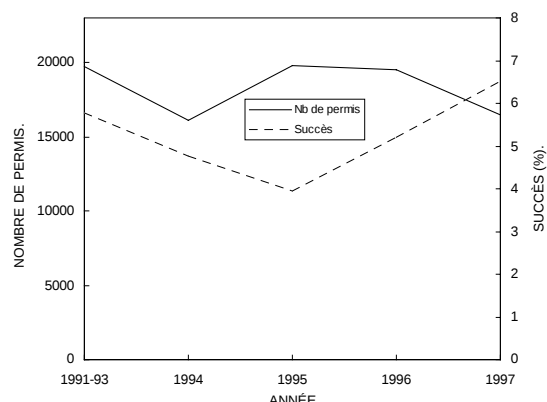


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 15.

2.4 Bilan global et atteinte des objectifs

La modalité mise en place dans la zone 15 en 1994 a permis une augmentation de la densité au-delà de ce qui était prévu. Malgré cela, l'habitat propice à l'orignal peut supporter davantage d'originaux, comme le démontrent les densités observées dans les réserves fauniques qui sont parfois supérieures jusqu'à trois fois la densité de la zone hors-réserves. À la fin de la quatrième année du plan, soit en 1997, le succès de chasse aurait dépassé 6 %, mais il demeure encore inférieur à la moyenne provinciale. De plus, malgré les restrictions imposées par l'application d'une récolte contingentée des femelles adultes, la récolte est revenue à un niveau comparable à ce qu'il était avant l'application du plan sans que pour autant la clientèle ait diminué énormément. Quant à la productivité, il apparaît que la reproduction est très bonne (66 faons/100 femelles adultes) et que le nombre de mâles adultes dans la population est assez élevé (33 %), de sorte que les femelles ne devraient pas manquer de partenaires à la période du rut à l'automne.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'orignal est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses

partenaires. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leur attente et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 15. La décision finale revenait toutefois au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Pour la zone 15, le Ministère a initialement proposé comme modalité l'alternance plus. Cette modalité signifie que seuls les mâles adultes et les faons peuvent être chassés au cours des deux premières années ainsi qu'à la quatrième année du plan (1999, 2000 et 2002). Au cours de la troisième et cinquième année (2001 et 2003), la chasse serait ouverte à tous les segments de la population. Même si cette proposition n'a pas fait consensus au sein des chasseurs rencontrés, elle est ressortie comme étant celle qui ralliait la majorité de sorte que c'est celle-là qui a été retenue pour la zone 15.

Pour le plan de gestion 1999-2003, nous préconisons de continuer de favoriser l'augmentation de la densité à un rythme d'environ 5 % par année pour atteindre 1,5 orignal/10 km² (hors réserves) en l'an 2003 (tableau 3). Le succès de chasse devrait également augmenter pour atteindre au moins 7,5 %.

Un plan d'exploitation de l'orignal particulier sera préparé pour chacune des réserves fauniques de la zone 15. Une des balises fondamentales de ce plan est que le taux d'exploitation ne peut dépasser 15 %. Les réserves pourront ainsi prélever un maximum de 10 % des femelles présentes sans toutefois que ce prélèvement n'excède 40 % de la récolte totale. Ces modalités s'appliqueront tout le long du plan même si, dans la zone, la chasse à la femelle adulte est permise. Les zecs pourront également jouir de modalités différentes de la zone tant qu'elles ne sont pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à

l'encontre des objectifs du Ministère. Ces modalités seront annoncées au fur et à mesure qu'elles auront reçu l'aval du Ministère.

Pour ce qui est des pourvoiries avec droits exclusifs, elles sont assujetties à la même modalité générale de la zone soit l'alternance plus. Toutefois, elles devront

respecter un quota d'originaux à récolter fixé pour les deux premières années du plan (1999 et 2000) et basé sur le potentiel et la récolte moyenne des récentes années. Le quota sera revu pour les trois dernières années du plan. Les saisons de chasse seront les mêmes que celles des réserves fauniques adjacentes.

Tableau 1. Bilan du plan de gestion 1994-1998 pour la zone 15.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					Au plan, la densité visée pour 1998 était de 1,1 orignal/10 km ² . Ce résultat a été atteint et dépassé. Le taux d'exploitation se situe au niveau souhaité.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	N. D.	1,04	1,1	1,2	
Population totale (hiver)	N. D.	3 636	3 840	4 188	
Productivité (faons/100 femelles)	N. D.	49	60	N. D.	
Recrutement (% de faons à l'automne)	N. D.	23,6	30	28,3	
Taux d'exploitation (%)	N. D.	24	20	20	
Tendance de la population	N. D.	à la baisse	à la hausse	à la hausse	
Superficie de l'habitat (km²)	12 485	34 902	34 902	34 902	
Statistiques d'utilisation					
Permis vendus	N. D.	18 478	18 700	16 469	
Récolte enregistrée					
- arc	N. D.	13	-	34	
- arme à feu	N. D.	1 194	-	1 041	
- total		329	1 024	1 075	
Succès de chasse (%)	N. D.	6,6	5,4	6,53	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	N. D.	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	S. O.	16	16	16	
- arme à feu	33	16	16	16	
Début de la saison					
- arc	S. O.	sam. le ou le plus près du 18 septembre	sam. le ou le plus près du 18 septembre	sam. le ou le plus près du 18 septembre	
- arme à feu	2 ^e lundi de septembre	sam. le ou le plus près du 9 octobre	sam. le ou le plus près du 9 octobre	sam. le ou le plus près du 9 octobre	
Nombre de permis annulés par orignal	3 ou 4	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	S. O.	S. O.	250	250	
Nombre de permis « femelles »	S. O.	S. O.	1 250	1 550	

¹ Telle qu'elle est décrite dans le plan de gestion 1994-1998

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 15.

	1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs (22)	455	0,31	376	0,25	378	0,25	530	0,36	529	0,36
Réserves (5)	329	0,26	231	0,19	260	0,21	305	0,24	237	0,19
Pourvoiries (40)	111	0,30	78	0,21	75	0,21	105	0,29	106	0,29
Libre	395	0,26	313	0,21	326	0,22	393	0,26	440	0,29
Total	1 290	0,28	998	0,22	1 039	0,23	1 333	0,29	1 312	0,29

Tableau 3. Plan de gestion de l'orignal 1999-2003 pour la zone 15.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE Hors-réserves	OBJECTIFS POUR 2003 Hors-réserves
Population Après chasse (hiver) - densité (nb/10 km ²) - nombre Tendance de la population	1,17 4 085 à la hausse	1,5 5 235 à la hausse
Utilisation Succès de chasse (%)	6,53	7,5
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	16 16 sam. le ou le plus près du 18 sept. sam. le ou le plus près du 9 oct.	16 16 sam. le ou le plus près du 18 sept. sam. le ou le plus près du 9 oct.
Modalité Alternance plus : La chasse à la femelle adulte sera interdite en 1999, 2000 et en 2002. Elle sera permise en 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte et au faon sera permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'orignaux	2000 Nombre d'orignaux
Réserve faunique des Laurentides	150	150
Réserve faunique Mastigouche	70	70
Réserve faunique de Portneuf	31	33
Réserve faunique Rouge-Matawin	61	71
Réserve faunique du Saint-Maurice	17	17
Pourvoiries	Contingent total de 396 orignaux pour 1998 à 2000	

* à revoir pour 2001-2003



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 16

par
Marcel Paré

1. Rappel de la situation en 1993

Dans le plan de gestion précédent, on considérait que la population d'originaux comptait environ 1 900 individus, soit une densité de 1,09 original/10 km² (tableau 1). Cette estimation provenait de l'inventaire aérien réalisé en janvier 1990. À cette époque, nous supposons que la ressource était fortement exploitée car, malgré une productivité élevée et une exploitation par la chasse sportive modérée, la population semblait stable. Quelques communautés autochtones exploitent l'original dans ce territoire. Les Cris participent à un programme de suivi de récolte, mais les Algonquins s'y refusent toujours.

De 1990 à 1993, on a vu la récolte diminuer graduellement de 355 à 292, soit une chute de 18 %. L'âge moyen des mâles adultes était inférieur à trois ans et celui des femelles adultes, à moins de quatre ans. Le nombre de chasseurs n'a baissé que de 8 % et le succès de chasse a été de 7,9 % en 1993, ce qui est moyen.

L'objectif publié dans le plan précédent était d'atteindre une densité de 1,3 original/10 km², correspondant à une hausse de 400 individus. Le territoire de cette zone est presque entièrement d'affectation publique. Il n'y a pas de réserve faunique, ni de zec, ni de pourvoirie avec droits exclusifs offrant des services pour cette espèce.

La modalité de l'alternance a été appliquée en protégeant les femelles adultes trois années sur cinq, tel que prévu.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

Il n'y a pas eu d'inventaire de l'original dans cette zone depuis 1990. Dans la zone 17, contiguë au nord, un inventaire a été réalisé en 1991 et en 1996 et la densité y est faible (0,42 bête/10 km²), mais la productivité y est élevée avec 70 faons/100 femelles en hiver. La chasse de subsistance y serait plus importante que la chasse sportive avec respectivement 13 % et 9 %. Nous pensons que dans la zone 16, la récolte est partagée également entre les deux groupes d'utilisateurs: autochtones et sportifs, mais cela demeure une hypothèse.

Estimée à l'aide d'un modèle de simulation et des résultats de chasse, la population d'originaux aurait augmenté d'environ 25 % en quatre ans. Toutefois, la tendance à la hausse semble moins perceptible dans ce territoire que dans les deux autres zones (12 et 13) où cette modalité a été appliquée.

L'âge moyen des adultes récoltés semble s'élever un peu, mais dans le contexte de la délégation de l'enregistrement, l'échantillonnage des dents pour déterminer l'âge des gibiers a chuté radicalement dans cette zone, de sorte que cet indicateur est moins utile en ce moment.

2.2 La récolte

Le nombre d'originaux abattus (317) en 1997, a finalement rejoint la valeur moyenne (315) de 1991-1993 (tableau 2). De 1994 à

1996, la récolte a été de 186, 284 et 171. Ainsi, même durant l'année permissive de 1995, le tableau de chasse a été relativement pauvre.

Le nombre de mâles prélevés a été moindre durant le plan par rapport à la période précédente, alors que le nombre de femelles abattues a augmenté très légèrement, lorsqu'elle a été autorisée (figure 1). Par contre, dans le cas des faons, la récolte a augmenté sensiblement de 1994 à 1997, passant de 18 à 43 révélant une amélioration de la densité de la population.

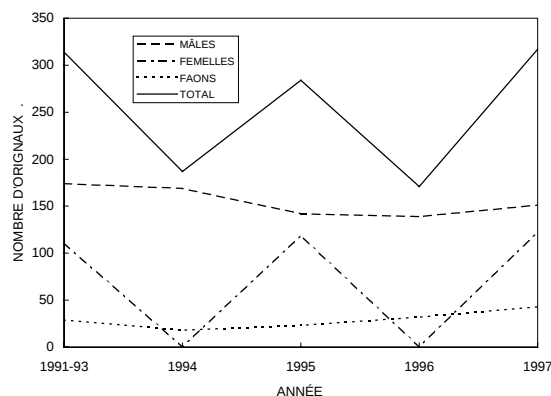


Figure 1. Évolution de la récolte d'originaux pour la zone 16.

Si on avait appliqué le tirage au sort, on aurait peut-être récolté 500 femelles au cours du plan. Avec la modalité actuelle, on a déclaré 242 bêtes, permettant d'épargner environ 250 femelles adultes de plus. Le nombre de mâles prélevés demeure inférieur et celui des faons est identique à la récolte moyenne de 1991-1993. Contrairement aux deux autres zones (12 et 13) où on appliquait la même modalité, le nombre de faons récoltés a augmenté graduellement indépendamment de la saison permissive.

Puisqu'il n'y a pas de territoires structurés pour offrir des services pour la chasse de l'original dans cette zone, toute la récolte provient de territoires libres.

Malgré la dévastation par deux feux de forêt dans la partie Ouest de la zone à l'été 1997, la hausse de la récolte à l'automne suivant s'est manifestée davantage au centre et à l'est.

2.3 La clientèle

Le nombre de chasseurs a baissé de 646 la première année du plan de gestion, soit une diminution de 17 % (figure 2). Par la suite, il s'est maintenu entre 3 074 et 3 371, correspondant à une fluctuation de 10 %.

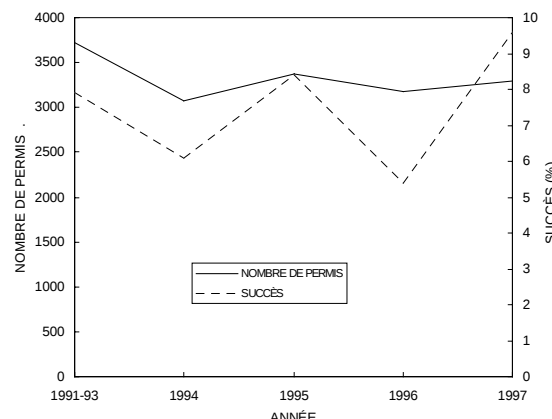


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 16.

Le succès de chasse a augmenté sensiblement, passant de 6,1 % en 1994 à 9,6 % en 1997. Il était de 7,9% en 1993 révélant ainsi une amélioration du cheptel.

Le nombre de chasseurs par 10 km² est modéré (1,9), mais il faut tenir compte que la saison de chasse à l'arme à feu dure trois semaines et débute vers le 25 septembre, ce qui favorise un succès de chasse plus élevé.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

Quoique les résultats significatifs soient apparus surtout à la quatrième année du plan, il convient de dire que la situation s'est améliorée dans cette zone. Le succès de chasse a bien progressé et le nombre de faons prélevés a augmenté.

Les chasseurs semblent satisfaits des nouvelles conditions, mais déplorent souvent les prélèvements faits par les autochtones. Malgré les tentatives faites auprès de la communauté du lac Simon et de Pikogan pour connaître leur tableau de chasse, l'information reste inconnue. Il serait

utile pour les diverses parties de partager ces renseignements.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'orignal est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère a été responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors des consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leur attente et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional de l'Abitibi-Témiscamingue avait pour mandat d'acheminer les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 16, au Ministère. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune. Pour la zone 16, le Ministère a proposé initialement de poursuivre la modalité de l'alternance. Cette proposition a été acceptée de sorte que la chasse de la femelle adulte sera autorisée en 1999, 2001 et 2003. Les mâles et les faons seront permis durant toute la durée du plan.

En appliquant la même réglementation, la quantité d'originaux devrait passer à plus de 2 800 pour atteindre une densité de 1,6 orignal/10 km² (tableau 3). Le taux d'accroissement global au cours du prochain plan devrait se situer à plus de 20 %.

Le nombre de chasseurs ne devrait pas varier beaucoup et se maintenir autour de 3 000. La récolte continuera de s'accroître pour atteindre 375 bêtes et le succès de chasse pourrait atteindre 12 % en 2003, à moins que la chasse de subsistance s'amplifie.

Dans un avenir rapproché, les zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'orignal dans certaines parties de zone. Les impacts seront pris en compte dans l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 16.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					D'après le modèle de simulation, la population d'originaux aurait augmenté de 25 % en quatre ans. Toutefois, la tendance à la hausse semble moins évidente dans cette zone que dans les deux autres qui ont la même modalité.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	1,09	1,30	1,30	
Population totale (hiver)	-	1 914	2 300	2 300	
Productivité (faons/100 femelles)	-	62	62	N. D.	
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	31	31	N. D.	
Taux d'exploitation (%)	-	14	11	12	
Tendance de la population	-	stable	à la hausse	à la hausse	
Superficie de l'habitat (km²)	-	17 630	17 630	17 630	
Statistiques d'utilisation					Comme dans beaucoup d'autres zones, le nombre de chasseurs a diminué, de 11 % en quatre ans. À la première année permissive, le nombre de chasseurs a augmenté de 10 % (300) alors qu'à la seconde (1997), ce nombre n'a augmenté que de 4 % (124). Le succès de chasse a augmenté graduellement durant ces deux saisons, passant de 7,9 en 1993 à 8,4 et 9,6. La chasse de subsistance demeure toutefois méconnue. Elle est probablement aussi importante que la récolte sportive. En cinq ans, plus de 300 femelles ont été épargnées. La récolte de mâles a été inférieure de 120 et celle des faons est demeurée identique à la récolte de 1991 à 1993.
Permis vendus	-	3 720	4 000	3 298	
Récolte enregistrée	-				
- arc	-	0	2	0	
- arme à feu	-	292	270	317	
- total	-	292	272	317	
Succès de chasse (%)	-	7,9	6,8	9,6	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					L'accroissement assez constant et graduel de la récolte de faons révèle une amélioration de la densité de population.
Longueur de la saison (jours)	-				
- arc	-	16	16	16	
- arme à feu	-	23	23	23	
Début de la saison	-				
- arc	-	sam. le ou le plus près du 4 sept.	sam. le ou le plus près du 4 sept.	sam. le ou le plus près du 4 sept.	
- arme à feu	-	sam. le ou le plus près du 25 sept.	sam. le ou le plus près du 25 sept.	sam. le ou le plus près du 25 sept.	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	0 (alternance)	non contingenté (alternance)	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifié au plan 1994-1998

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'originaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 16.

	Moyenne 1991 -1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	315	0,18	186	0,11	284	0,16	171	0,10	317	0,18
Total	315	0,18	186	0,11	284	0,16	171	0,10	317	0,18

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 16.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population <u>Après chasse</u> (hiver) - densité (nb/10 km ²) - nombre Tendance de la population	1,3 2 330 à la hausse	1,6 2 820 à la hausse
Utilisation Succès de chasse (%)	9,6	12,6
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	16 23 sam. le ou le plus près du 4 septembre sam. le ou le plus près du 25 septembre	16 23 sam. le ou le plus près du 4 septembre sam. le ou le plus près du 25 septembre
Modalité Alternance : La chasse à la femelle adulte sera interdite en 2000 et en 2002. Elle sera permise en 1999, 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte est permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'originaux	2000 à 2003 Nombre d'originaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL 1999-2003

ZONE 17

par
Sylvie Beaudet

Introduction

La population d'orignaux de la zone 17 a connu un déclin substantiel à la fin des années 1980 et au début des années 1990, à cause d'une pression de chasse trop élevée. Les chasses sportive et de subsistance représentent en effet les causes de mortalité les plus importantes pour cette population. Depuis les 20 dernières années, l'expansion des activités forestières a favorisé l'accessibilité du territoire par l'ouverture de plusieurs chemins forestiers et, par le fait même, a augmenté la vulnérabilité de l'orignal.

À la suite du diagnostic établi, le plan de gestion de l'orignal 1994-1998 a permis la mise en place de nouvelles modalités de chasse, de façon à renverser la situation en protégeant la population d'orignaux et en favorisant son rétablissement. Le niveau souhaité d'accroissement de la population d'orignaux devrait permettre le maintien du prélèvement sportif et la récolte des niveaux garantis. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) confère la priorité d'exploitation aux autochtones cris qui en sont bénéficiaires. La totalité de la zone 17 est comprise dans le territoire conventionné. Cette convention prévoit que si les populations animales sont insuffisantes pour atteindre les niveaux d'exploitation garantis, la totalité du tableau de chasse est attribué aux autochtones, qui peuvent eux-mêmes en attribuer une partie aux non autochtones. Le tableau de chasse maximal est établi par le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP).

Ce comité agit comme organisme consultatif auprès des gouvernements responsables et constitue une assemblée privilégiée et exclusive, à laquelle les autochtones et les gouvernements formulent conjointement les règlements et surveillent l'administration et la gestion du régime de chasse, de pêche et de piégeage sur le territoire visé par la CBJNQ. Le présent document vise à faire le point sur l'état des populations d'orignaux de la zone 17 et à annoncer les nouvelles orientations pour les cinq prochaines années.

La zone 17 ne comprend pas de réserve faunique, ni de zec. Quelques pourvoies sans droits exclusifs offrent un service d'hébergement pour la chasse de l'orignal. La récolte provient principalement du territoire libre incluant une partie des terres de catégorie II de Waswanipi.

1. Rappel de la situation en 1993

Le plan de gestion 1994-1998 a été élaboré à partir des données d'enregistrement de la récolte effectuée par les chasseurs sportifs, des données du prélèvement de subsistance des autochtones fournies par l'Association des trappeurs cris (ATC) et des résultats obtenus lors des inventaires aériens de la zone réalisés en 1985 et en 1991. En 1985, on avait établi la densité du cheptel à 0,5 orignal/10 km² (1 008 orignaux). De son côté, l'inventaire aérien de 1991 avait démontré que la zone 17 supportait alors la deuxième plus faible densité après chasse au Québec, soit 0,29 orignal/10 km² (551 orignaux) et que la

population était dans un état précaire. Selon le diagnostic posé, la population d'orignaux poursuivait sa décroissance à un point tel que son rétablissement devenait difficile. Des indices, tels que le nombre de faons par 100 femelles et le pourcentage de femelles en lactation, permettaient alors d'affirmer que la productivité était faible. Le recrutement annuel était estimé durant cette période à 16 %, soit 131 faons (tableau 1).

Les allochtones et les autochtones se partagent respectivement cette ressource faunique à des fins sportive et de subsistance. Même si la population d'orignaux semblait avoir diminué de presque 50 %, les sportifs conservaient un succès de chasse quasi constant et leur récolte se maintenait en moyenne à 93 bêtes entre 1985 et 1992, en raison d'une accessibilité accrue, consécutive aux activités forestières. D'autre part, la récolte de subsistance diminuait. En effet, la moyenne d'orignaux récoltés par les Cris est de 143 entre 1972 et 1979 comparativement à 103 entre 1985 et 1992. Dans l'ensemble, cette population d'orignaux subissait un taux d'exploitation total (sportif + autochtone) élevé (29,5 %). Une population animale ne devrait pas subir un taux d'exploitation plus élevé que le taux de recrutement annuel si on désire une population en croissance. L'âge moyen des orignaux mâles et des femelles abattus était très bas et bien en deçà de l'âge où l'espèce atteint son plein potentiel reproducteur (4,5 ans), confirmant une forte pression de chasse. À la lumière de ces résultats, il apparaissait évident que cette population était en décroissance et que les principaux facteurs responsables de cette situation étaient le taux d'exploitation trop élevé et fort probablement une perte d'habitat. De plus, la zone 17 ne peut compter sur l'immigration puisque les territoires avoisinants ne possèdent pas de fortes densités d'orignaux.

Pour obtenir une qualité de chasse intéressante et une densité du cheptel permettant aux communautés crie d'atteindre le niveau d'exploitation qui leur est garanti en vertu de la CBJNQ, le plan de

gestion suggérait l'atteinte d'une densité minimale de 0,4 orignal/10 km². Le plan proposait initialement l'alternance, soit la protection intégrale des femelles adultes lors de la chasse sportive en 1994, 1996 et 1998. Tous les segments étaient permis en 1995 et 1997.

Malgré l'application du plan de gestion en 1994 et 1995, les données des récoltes indiquaient que la population d'orignaux demeurait très fortement exploitée et qu'au mieux le plan permettrait de la maintenir à ce niveau sans atteindre l'accroissement désiré. Un inventaire aérien fut donc réalisé en 1996. Les résultats, quoique encourageants amenèrent le Ministère et le CCCPP à fixer un niveau maximal de récolte pour cette population à 140 bêtes, ce qui est inférieur au niveau de récolte garanti aux cris par la CBJNQ. Il fut alors convenu, dans le but de maintenir des relations harmonieuses entre chasseurs cris et sportifs, que l'administration régionale crie (A.R.C.) conserve 100 orignaux pour la chasse de subsistance et alloue 40 orignaux à la chasse sportive. De plus, la Loi du mâle fut appliquée dès l'automne 1996 pour la chasse sportive. La durée de la période de chasse avec arme à feu a été réduite à 16 jours, s'échelonnant du premier samedi au troisième dimanche d'octobre. D'autre part, pour permettre un accroissement encore plus rapide de la population d'orignaux, les chasseurs cris se sont engagés volontairement à prendre des mesures dans le but de réduire le nombre de femelles récoltées.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'orignaux

Le dernier inventaire aérien de la zone 17 fut réalisé à l'hiver 1996. L'activité de chasse des Cris se produit principalement à la fin de l'hiver (février et mars) et au printemps (avril), soit à la fin et après les travaux d'inventaires aériens qui se déroulent habituellement de la fin janvier à la mi-mars. Ainsi, nous devons soustraire le prélèvement de subsistance des Cris du

résultat de l'inventaire pour obtenir une estimation de la population à son niveau annuel le plus bas avant la mise bas.

Selon les inventaires aériens de 1991 et de 1996, la population d'originaux serait passée de 585 ± 149 (0,29 original/10 km² $\pm$ 25,4 %) à 847 ± 141 (0,42 original/10 km² $\pm$ 16,3 %). En soustrayant la récolte autochtone qu'il y a eue après l'inventaire, la population avant mise bas serait donc passée de 469 originaux à 792, ce qui est l'objectif fixé au plan de gestion (tableau 1). Il faut toutefois préciser que l'inventaire aérien de 1991 présente un intervalle de confiance élevé. On croit maintenant que la taille de la population à l'hiver 1991 était plus près de la valeur supérieure de l'intervalle de confiance (734), de sorte que la population aurait augmenté d'une soixantaine (50-100) originaux.

Le pourcentage de mâles dans la population hivernale est de 27,9 % en 1991 et 34,5 % en 1996. Pour l'hiver 1996, le nombre de mâles par 100 femelles (52,7) a peu varié par rapport à celui de 1991 (55,4). Le rapport des sexes favorise donc considérablement les femelles. Ces valeurs sont acceptables si l'on considère qu'il vaut mieux conserver au moins 30 % de mâles parmi les adultes de la population d'hiver pour maintenir une forte productivité. Nous nous serions attendus à une baisse du pourcentage de mâles compte tenu de la plus grande pression de chasse sur le segment mâle de la population. Ailleurs au Québec, il est reconnu que la chasse sportive provoque la diminution du rapport des sexes en raison des restrictions réglementaires ou encore de la plus grande vulnérabilité des mâles durant la saison automnale. Dans la zone 17, la récolte de subsistance représente 56 % de la récolte totale. Puisque les autochtones récoltent mâles et femelles de façon non sélective, le rapport des sexes n'est pas un bon indicateur du taux d'exploitation de la zone 17.

L'importance des faons dans la population avant la période de chasse ainsi qu'en hiver

a augmenté entre les deux inventaires, passant de 131 faons (16 %) en 1991 à 279 faons (29,6 %) en 1996. Il faut toutefois préciser que ce segment de la population est faiblement exploité et interdit aux sportifs depuis 1996. Le nombre de faons sera donc appelé à augmenter dans les prochaines années. D'un autre côté, la productivité estimée lors de l'inventaire de 1996 s'établit à 70,3 faons par 100 femelles, un nombre plus élevé que ce qui fut observé en 1991 (42,0 faons par 100 femelles). Cette augmentation de productivité pourrait être causée par le fait que, les femelles, étant moins exploitées, plusieurs sont plus susceptibles d'atteindre l'âge où elles sont davantage productives. Toutefois, cette valeur constitue probablement une productivité maximale pour une zone nordique et indique que les femelles sont en bonne condition physique. Le nombre d'originaux femelles observés en hiver n'a que légèrement augmenté entre les deux inventaires malgré la quantité de femelles épargnées par la chasse sportive.

À l'exception de l'année 1997, l'âge moyen des mâles récoltés par les chasseurs sportifs et autochtones a subi une légère baisse par rapport à 1993. Durant cette même période, une baisse encore plus marquée de l'âge moyen des femelles, passant de 4,4 ans en 1993-1994 à 3,7 ans en 1996-1997, était observée pour la chasse de subsistance. Ces statistiques, provenant du projet de collecte de mâchoires d'originaux abattus par les chasseurs cris, confirment ces tendances à la baisse. Cette baisse résulterait surtout de la plus grande disponibilité d'une jeune cohorte suite aux modifications de la récolte.

2.2 La récolte

Il est à noter que la récolte autochtone pour l'année 1997 a été estimée selon la récolte moyenne des années 1994, 1995 et 1996. Avec l'application de l'alternance, la récolte totale moyenne (sportive et autochtone) de 1994-1995 (135) accuse une diminution de 34 % comparativement avec celle de 1991-1993 (205), soit avant le plan de gestion

(figure 1 et tableau 2). À partir de 1996, les changements réglementaires (Loi du mâle et récolte maximale de 140 orignaux) ont à nouveau changé le portrait de la récolte. Il s'est récolté 50 % moins d'orignaux en 1996-1997 (102) comparativement à 1991-1993. Ces dernières mesures ont permis d'atteindre l'objectif de récolte fixé au plan de gestion en réduisant la récolte à 0,05 orignal/10 km² d'habitat (1997).

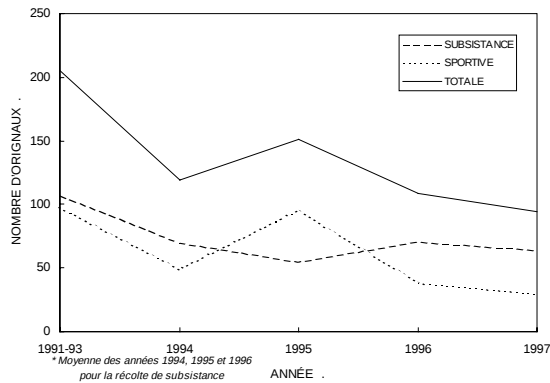


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux par les chasses sportive et de subsistance pour la zone 17.

C'est au niveau de la récolte sportive que la baisse est la plus marquée. Pendant les deux années d'alternance, on enregistre une moyenne de 72 orignaux comparativement à 98 orignaux en 1991-1993. Cependant, lors de l'année permissive, il s'est récolté autant d'orignaux qu'avant la mise en application du plan. Suite à l'imposition de la Loi du mâle, la récolte moyenne a chuté à 34 orignaux. La Loi du mâle a permis d'épargner presque trois fois plus d'orignaux (femelles et faons) que l'alternance.

La récolte de subsistance est également à la baisse avec une moyenne de 64 orignaux entre 1994-1996 comparativement à 107 bêtes en 1991-1993 (figure 1). Le prélèvement par les autochtones représente 65 % de la récolte totale en 1996 comparativement à un niveau de 52 % avant le plan de gestion. Ce n'est qu'en 1995, année permissive de l'alternance, que la récolte sportive fut plus élevée que la récolte de subsistance.

En 1997, la récolte totale était composée de 63 % de mâles adultes (59), de 26 % de femelles adultes (25) et de 11 % de faons (10) (figure 2). La récolte sportive se compose uniquement de mâles adultes (30) et représente 32 % de la récolte totale. Elle affiche ainsi un recul par rapport aux années précédentes. Elle est inférieure à la récolte sportive moyenne de mâles adultes effectuée au cours des années précédant la mise en vigueur de la chasse sélective (56 individus). Le nombre annuel de faons récoltés par la chasse de subsistance est en légère croissance depuis la mise en vigueur du plan de gestion. Cependant, en 1997, il présente une diminution de 38 % (10 faons) par rapport à la récolte moyenne de 1991-1993 (16 faons). La récolte autochtone de femelles connaît une baisse constante (49 %, 24 bêtes) depuis 1994, par rapport à la récolte moyenne de 1991-1993. Cela était prévisible puisque les autochtones se sont engagés à abaisser le nombre de femelles dans leur récolte. Cette nouvelle pratique risque de modifier le rapport des sexes plus en faveur des femelles, ce qui favoriserait une croissance plus rapide des populations d'orignaux.

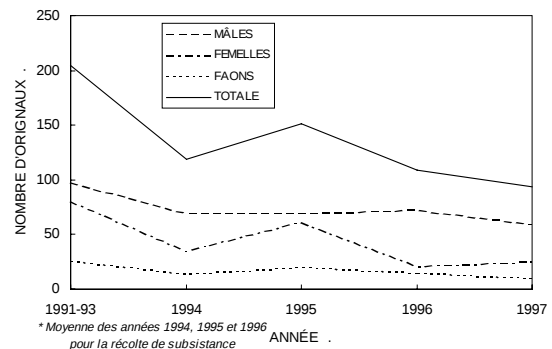


Figure 2. Évolution de la récolte totale d'orignaux (sportive + subsistance) dans la zone 17.

On estime le taux d'exploitation total par les chasses sportive et de subsistance à 16 % en 1997. La Loi du mâle, le raccourcissement de la saison de chasse sportive d'une semaine depuis 1996 et les mesures prises par les autochtones pour diminuer la récolte de femelles sont des facteurs qui ont contribué à la diminution de la récolte sur ce territoire.

2.3 La clientèle

À la suite de la mise en place des modalités de gestion, le nombre de permis vendus a diminué de moitié comparativement à la moyenne de 1991 à 1993 (figure 3). Par contre le nombre de permis vendus en 1997 (732) est en légère augmentation (4,7 %). Le succès de chasse est à son plus bas niveau en 1997 (4 %), ce qui n'est pas surprenant compte tenu des restrictions réglementaires. La zone 17 est une des zones où la pression de chasse est faible au Québec avec 3,6 permis vendus par 10 km² d'habitat. La majorité des chasseurs de la zone 17 sont des résidents du Québec et proviennent dans une proportion d'environ 57 % de la région administrative du Nord-du-Québec. La popularité de la chasse à l'arc est très faible et jusqu'à présent, on n'observe aucun déplacement de la clientèle vers ce mode de chasse.

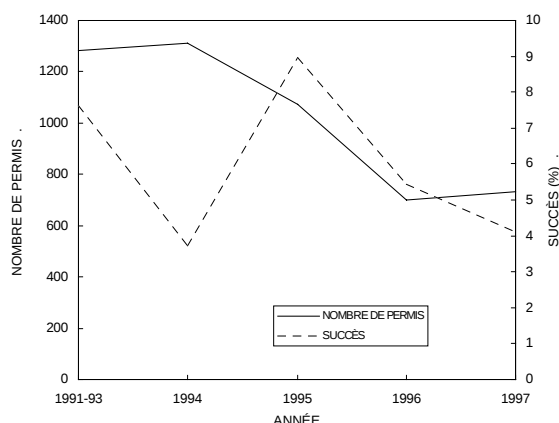


Figure 3. Évolution du nombre de permis vendus et du succès des chasseurs sportifs pour la zone 17.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

La plupart des résultats des inventaires aériens et des indices provenant de la récolte convergent dans la même direction pour démontrer que la population d'orignaux amorce maintenant une croissance légère de ses effectifs. Grâce à l'ensemble des mesures qui ont été prises, la densité hivernale a atteint l'objectif fixé au plan de gestion, soit 0,4 orignal/10 km² d'habitat. Le taux d'exploitation des mâles, la productivité

et le recrutement sont supérieurs à ce qu'ils étaient en 1993 et l'âge moyen des mâles et des femelles est inférieur. Toutefois, on observe que même si les femelles (quelque 108 femelles ainsi que 18 faons) ont été théoriquement épargnées entre 1994-1997, leur augmentation dans la population n'est pas évidente.

Selon les indicateurs provenant de la récolte, les modalités mises en place dans le cadre du plan de gestion n'ont cependant pas encore entraîné d'amélioration perceptible de la qualité de la chasse sportive. Il faudra attendre encore quelques années avant que l'effort de protection des femelles ne se fasse sentir dans la récolte.

3. Objectifs et modalités

Globalement, les diverses mesures mises de l'avant depuis 1994 ont permis d'arrêter la décroissance et même d'initier une hausse des populations d'orignaux de la zone 17. Malgré cela, il demeure évident que la population d'orignaux de cette zone subit encore aujourd'hui un taux d'exploitation élevé. Même si elle a diminué, la pression de chasse totale réalisée par les chasseurs sportifs et autochtones demeure élevée et la croissance amorcée de la population est lente, malgré les restrictions sévères mises en place.

La densité d'orignaux demeure, somme toute, peu élevée compte tenu de la capacité de support de l'habitat. Cette situation affecte grandement la qualité de chasse sportive et de subsistance. Le CCCPP considère que la population d'orignaux de la zone 17 est sensible à l'exploitation et des efforts doivent être consentis afin d'encourager sa croissance. Les modalités du plan de gestion de l'orignal 1999-2003 furent établies de concert avec le CCCPP.

Nos principaux objectifs demeurent d'accroître la densité afin de recouvrer une population qui permette le prélèvement des niveaux d'exploitation garantis pour les Cris et d'engendrer une augmentation du succès

et de la qualité de chasse pour les chasseurs sportifs. Ainsi, la densité-cible est fixée à 0,62 orignal/10 km² d'habitat, ce qui représente environ 1 262 orignaux pour la zone (tableau 3). Compte tenu de l'état précaire de la population, nous avons choisi d'appliquer un taux de croissance plus conservateur de 6 %. Le succès de chasse devrait augmenter à environ 5,5 % en l'an 2003.

Afin d'atteindre les objectifs, nous reconduisons l'interdiction de chasse à la femelle adulte et au faon. Les simulations de F. Messier (1998; non publié) appuient cette décision. Pour la chasse sportive, la Loi du mâle sera donc appliquée pour une autre période de cinq ans. Une récolte sportive annuelle maximale de 40 mâles est établie. Pour la récolte de subsistance, le scénario suggéré est le statu quo, c'est-à-dire une récolte moyenne de deux orignaux par terrain de piégeage sur les trois segments de la population se traduisant par une récolte moyenne de 70 orignaux avec une récolte maximale annuelle de 100 orignaux. Il est également recommandé que les autochtones diminuent, sur une base volontaire, la récolte des femelles adultes et augmentent le segment des mâles adultes et de faons dans leur récolte.

Les autres modalités réglementaires adoptées en 1996 sont reconduites, soit : le maintien de la durée de la saison de la chasse à l'arc de 16 jours débutant samedi

le ou le plus près du 4 septembre; le maintien du report et de la réduction de la durée de la saison de chasse à l'arme à feu à 16 jours, débutant samedi le ou le plus près du 2 octobre, pour ainsi éviter la période de forte vulnérabilité des mâles et s'assurer qu'un plus grand nombre d'entre eux soient en mesure de se reproduire avant d'être récoltés.

Le fort taux d'exploitation de la population d'orignaux de la zone 17 découle en grande partie du mode d'occupation très intense du territoire qui est grandement accessible et fortement modifié principalement par les diverses interventions forestières. Dans un tel contexte, le retour aux modalités de chasse sans aucun contingentement des femelles aurait pour conséquence d'annuler les gains obtenus après tant d'efforts. Une fois l'objectif de densité atteint, il faudra songer à mettre en place une certaine forme de contingentement des femelles récoltées autant par la chasse sportive que celle de subsistance des autochtones.

Dans un avenir rapproché, les limites des zones de chasse et de pêche devraient être ajustées à celles des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'orignal dans certaines parties de zone. Les impacts potentiels seront considérés lors de l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 17.

	Situation 1990 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					Globalement, les objectifs du plan de gestion ont été atteints. La densité obtenue de 0,42/10 km ² lors du dernier inventaire aérien permet d'entrevoir une stabilisation et même un rétablissement des effectifs. Malgré la baisse du rapport des sexes, de l'âge moyen des mâles et des femelles, la productivité et le recrutement sont en augmentation et n'ont pas souffert de la concentration de l'exploitation sur le segment mâle adulte.
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	0,29	0,4	0,42	
Population totale (avant la mise bas)	-	551	692	792 ²	
Productivité (faons/100 femelles)	-	35,4	50,0	70,3	
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	16,0	17,0	29,6 ³	
Taux d'exploitation (sportif et autochtone) (%)	-	29,5	22,0	16,0 ³	
Tendance de la population	-	Décroissance	Croissance légère	Croissance légère	
Superficie de l'habitat (km²)		22 961	20 170 ⁴	20 170 ⁴	
Statistiques d'utilisation					À la suite de la mise en place des nouvelles modalités de gestion, de l'alternance en 1994 et de la Loi du mâle en 1996, le nombre de permis vendus a diminué de moitié, confirmant une qualité de chasse faible et difficile dans cette zone. Par contre, le nombre de permis est en légère augmentation en 1997. Le succès de chasse a atteint son plus bas niveau depuis les trois dernières années, soit 4 %. Au cours des quatre années du plan de gestion, quelque 108 femelles et 18 faons auraient été épargnés. La récolte sportive des mâles est toutefois à la baisse.
Permis vendus (sportifs)	-	1 281	1 200	732	
Récolte enregistrée					
– sportive	-	115	115	30	
– autochtone	-	116 ⁵	116	64 ⁵⁻⁶	
– totale	-	231	231	94	
Succès de chasse sportive (%)	-	9,0	9,6	4,0	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	N. D.	N. D.	
Réglementation					La durée de la saison de chasse à l'arc demeure inchangée. Depuis 1996, la saison à l'arme à feu est réduite à une durée de 16 jours et débute le premier samedi de septembre, ce qui la retarde de sept jours. La protection de la période vulnérable de rut de l'orignal favorise une gestion plus saine de l'espèce. Ces mesures sont nécessaires pour permettre l'amélioration rapide de l'état de la population.
Longueur de la saison (jours)	-				
– arc	-	14	16	16	
– arme à feu	-	23	16	16	
Début de la saison					
– arc	-	1 ^{er} samedi de septembre	1 ^{er} samedi de septembre	Samedi le ou le plus près du 4 septembre	
– arme à feu	-	4 ^e samedi de septembre	1 ^{er} samedi d'octobre	Samedi le ou le plus près du 2 octobre	
Nombre de permis annulés par orignal	-	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	0	0	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifié dans le plan 1994-1998.² Population avant la mise bas = population inventoriée en 1996 moins la récolte autochtone. La récolte des autochtones est déduite puisque nous estimons que la majorité des orignaux a été récoltée après l'inventaire aérien 1996.³ Estimation à partir de la récolte de l'automne 1995 précédant l'inventaire aérien réalisé à l'hiver 1996.⁴ Nouvelle évaluation de la superficie d'habitat propice à la suite de l'inventaire aérien réalisé en 1996.⁵ Source : Association des trappeurs cris; déclaration des récoltes dans le Big game survey.⁶ La récolte autochtone pour l'année 1997 est estimée selon la récolte moyenne 1994-1996.

N. D. : non déterminé

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux par les chasses sportive et de subsistance dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 17.

	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997 ¹	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	205	0,10	119	0,06	151	0,07	109	0,05	94	0,05
Total	205	0,10	119	0,06	151	0,07	109	0,05	94	0,05

¹ La récolte autochtone pour l'année 1997 est estimée selon la récolte moyenne 1994-1996.

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 de la zone 17.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE ¹	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population		
<u>Avant la mise bas</u>		
– densité (nb/10 km ²)	0,39 ²	0,62
– nombre	792 ³	1 262
Tendance de la population	Croissance légère	Croissance légère (6 % par année)
Utilisation		
Succès de chasse (%)	4,0	5,5
Réglementation		
Longueur de la saison (jours)		
– arc	16	16
– arme à feu	16	16
Début de la saison		
– arc	Samedi le ou le plus près du 4 sept.	Samedi le ou le plus près du 4 sept.
– arme à feu	Samedi le ou le plus près du 2 oct.	Samedi le ou le plus près du 2 oct.
Modalité		
– Récolte sportive Loi du mâle : aucune chasse à la femelle adulte et au faon pour la durée du plan. La chasse au mâle adulte est permise à chaque année. Récolte moyenne annuelle de 40 mâles adultes.		
– Récolte de subsistance Statu quo à deux orignaux par terrain de piégeage : tous les segments (mâles, femelles et faons) seront permis à chaque année. Récolte moyenne annuelle de 70 orignaux selon une répartition de 32 mâles, 27 femelles et 11 faons.		
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'orignaux	2000-2003 Nombre d'orignaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

¹ D'après les résultats de l'inventaire aérien de l'hiver 1996.

² Population avant la mise bas = population inventoriée en 1996 moins la récolte autochtone. La récolte des autochtones est déduite puisqu'il est estimé que la majorité des orignaux a été récoltée après l'inventaire aérien de l'hiver 1996.

³ Population avant la mise bas = population obtenue à partir des simulations de Messier F., (1998) pour l'année 1997 en appliquant un taux de croissance de 6 %. Compte tenu de l'état précaire de la population nous avons préféré utiliser un taux plus conservateur que celui de 9 % proposé par Messier F., (1998).

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 18 Ouest

par
Claude Dussault

1. Rappel de la situation en 1993

L'évaluation de la situation de l'original en 1993 suggérait une population légèrement à la baisse. Après révision des données d'inventaire, la densité hivernale de l'original en 1989 se serait située à 0,98 original/10 km², alors qu'en 1994, elle était de 0,92. La population totale avant chasse en 1993 était de 6 383 originaux, composée de 21 % de mâles, 53 % de femelles et de 26 % de faons, soit 39 mâles et 48 faons par 100 femelles.

Toujours avant la mise en place du plan de gestion 1994-1998, soit en 1993, la récolte totale était de 1 328 originaux dont près de la moitié était des mâles (652). Plus de 490 femelles faisaient partie de la récolte (37 %) et 185 faons (14 %). Le taux d'exploitation était de 21 %. On évaluait à ce moment que les taux d'exploitation respectifs pour les mâles, les femelles et les faons étaient respectivement de 49 %, 14 % et 10 %.

La saison de chasse à l'arme à feu à l'extérieur de la réserve faunique Ashuapmushuan se déroulait en 1993 sur une période de 23 jours, du samedi le ou le plus près du 25 septembre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre. Plus de 22 800 permis furent vendus pour la zone 18 Ouest. Le succès de chasse était de 6 %.

L'objectif visé lors du plan de gestion de l'original 1994-1998 était d'inverser la tendance à la baisse à une légère croissance des populations pour atteindre une densité hivernale de 1 original/10 km²

(tableau 1). Pour y arriver, l'option choisie fut d'imposer un contingentement de la récolte des femelles à 10 %, soit 268 femelles. Un tirage au sort permettait d'émettre un nombre limité de permis, lequel était réajusté année après année en fonction des résultats obtenus. De 1994 à 1998, le nombre de permis émis était respectivement de 3 100, 1 900, 2 370, 1 980 et 1 350.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

Les derniers inventaires réalisés sur le territoire ont été effectués au cours de l'hiver 1993 pour la réserve faunique Ashuapmushuan et à l'hiver 1998 pour le restant du territoire. La population hivernale de la réserve faunique se chiffrait à 718 originaux pour une densité de 1,64 original/10 km². Pour la zone 18 Ouest, à l'exception de la réserve faunique, on a évalué à 5 241 originaux la population hivernale pour une densité de 0,95 original/10 km². Toutefois, on peut considérer le territoire selon trois strates de densité: faible, moyenne et forte. Les densités hivernales respectives sont de 0,5, 1,2 et 1,8 original/10 km².

En fonction des résultats d'inventaire obtenus, on note une tendance à la hausse des populations d'originaux en comparaison avec l'inventaire de 1994. En ce qui a trait au recrutement, on comptait avant la chasse, 1 647 faons en 1993 et 1 745 en 1997. Leur proportion dans la population était similaire entre les deux années,

puisqu'elle était de 26 % dans le premier cas et de 27 % dans le second. On trouvait, toujours avant chasse, 48 et 62 faons par 100 femelles. Cette dernière valeur est de 30 % supérieure à la première. On retrouve les mêmes proportions dans les résultats des inventaires aériens.

Pour leur part, les mâles constituaient 23 % (1 209) des orignaux dans la population totale, soit 48 mâles par 100 femelles lors du dernier inventaire aérien de la zone 18 Ouest. Avant la saison de chasse 1997, ces mêmes indices étaient de 29 % (1 901) et de 68 mâles par 100 femelles. Ces indices sont de 1,4 à 2,1 fois supérieurs à ceux de l'inventaire réalisé en 1994 et aux résultats de la saison de chasse de 1993.

Les femelles lors du dernier inventaire représentaient près de la moitié (48 %) de la population hivernale, alors que cette même proportion était de 43 % avant chasse. En nombre absolu, ce segment de population serait inférieur à la situation d'avant la mise en place du plan de gestion. En effet, on dénombrait près de 2 500 femelles à l'hiver 1998, alors qu'on en comptait plus de 2 900 en 1994. La même situation se répète avant la saison de chasse, où on retrouvait respectivement en 1997 et en 1993 près de 2 800 et plus de 3 400 femelles. Malgré cette apparence, il serait surprenant que la situation reflète totalement la situation réelle. D'abord, parce que tout au cours du plan de gestion, plus de 1 200 femelles auraient été épargnées. D'autre part, le succès de chasse à la femelle n'a cessé d'augmenter de 1994 à 1997 en passant de 10,8 % à 15,1 %. Cette évolution suggère qu'il y a plus de femelles dans la population. La précision de nos inventaires pourrait expliquer cette différence puisque l'erreur mesurée lors de l'inventaire 1994 était de 30 % alors qu'elle était de 16 % en 1998.

2.2 La récolte

En 1991, 1 525 orignaux étaient récoltés par la chasse sportive. L'année suivante, c'est 1 610 orignaux qui étaient récoltés. Avant même que le plan de gestion ne soit mis en

place, la récolte montrait une tendance à la baisse en 1993, tendance qui s'est poursuivie jusqu'en 1995 où 1 013 orignaux étaient abattus (tableau 2). De 1992 à 1995, c'est une baisse de 37 % qui est observée. Par la suite, on note une tendance à la hausse de la récolte où 1 200 orignaux furent abattus en 1997. De 1995 à 1997, c'est une augmentation de 18 % qui est observée.

La récolte de mâles de 1991 à 1997 a varié entre 617 (en 1996) et 733 (en 1992) (figure 1). Chez les faons, la récolte annuelle a varié entre 168 (en 1996) et 256 (en 1992). L'émission d'un nombre limité de permis a entraîné une diminution dans l'enregistrement du nombre de femelles abattues. En 1991 et en 1992, 602 et 621 femelles étaient enregistrées respectivement. Déjà en 1993, on notait une diminution dans le nombre de femelles où la récolte n'atteignait pas 500 femelles. Depuis la mise en place du plan de gestion, l'objectif de récolte est de 268 femelles annuellement. Il s'en est capturé entre 214 (en 1995) et 334 (en 1994).

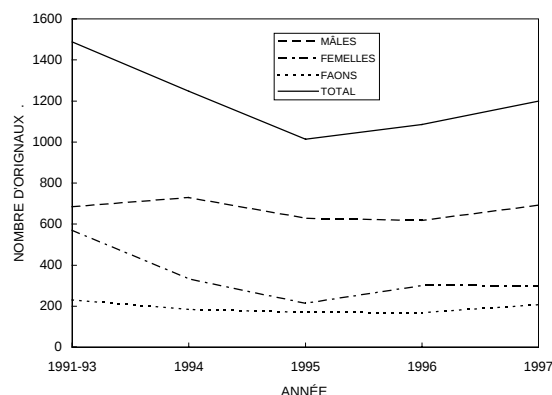


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 18 Ouest.

Peu de données sont disponibles en ce qui concerne la récolte effectuée par les autochtones. On estime entre 40 et 60 orignaux qui sont récoltés annuellement, principalement dans la réserve faunique Ashuapmushuan.

De façon générale, la récolte d'orignaux dans les zones d'exploitation contrôlée (zecs) représente environ 20 % de la récolte de la zone. Alors que la récolte moyenne

1991-1993 était de 251 orignaux, au cours du plan de gestion, elle a varié entre 211 en 1996 et 285 orignaux en 1994 pour une récolte moyenne de 240. La récolte par superficie des zecs a varié entre 0,21 orignal/10 km² en 1996 et 0,28 orignal/10 km² en 1994. La moyenne des trois années précédant le plan de gestion est de 0,25 orignal/10 km².

Dans la réserve faunique Ashuapmushuan, la récolte d'orignaux demeure faible, soit de quatre à sept orignaux pour une récolte de 0,1 à 0,2 orignal/10 km². Cette récolte compte pour moins de 1 % de la récolte totale. Ce sont surtout des mâles qui sont récoltés. Toutefois, ces résultats ne tiennent pas compte de la chasse pratiquée par les autochtones qui est probablement de 40 à 60 orignaux annuellement. Pour les pourvoiries avec droits exclusifs, moins de 4 % de la récolte provient de ces territoires. De 1994 à 1997, on a enregistré entre 28 et 55 orignaux sur ces territoires pour un rendement de 0,11 à 0,21 orignal/10 km². La moyenne 1991-1993 est de 52 orignaux.

C'est sur le territoire libre que la majeure partie de la récolte s'effectue puisqu'on y retrouve plus de 75 % de celle-ci. La récolte par superficie du territoire a varié de 0,18 orignal/10 km² en 1995 à 0,23 en 1997. La moyenne 1991-1993 fait état d'une récolte de 0,27 orignal/10 km² pour une récolte moyenne de 1 487 orignaux.

Les taux d'exploitation calculés à partir des inventaires aériens de 1994 et 1998 montrent que chez les mâles, le taux d'exploitation est passé de 49 % à 36 %. Ces taux sont passés de 14 % à 11 % chez les femelles et sont demeurés stables autour de 11-12 % chez les faons.

2.3 La clientèle

Avant la mise en place du plan de gestion, environ 20 000 permis étaient vendus dans la zone 18 Ouest. Depuis 1993, on a enregistré une baisse constante dans la vente de permis pour la chasse à l'orignal (figure 2). En 1997, un total de 16 212

permis ont été vendus, soit une baisse d'environ 19 % comparativement à la situation de 1993. C'est en 1996 que la vente a été la plus faible avec 15 340 permis. Le succès de chasse global qu'on évaluait à 7 % avant la mise en place du plan de gestion s'est maintenu au cours de ce plan. On note toutefois que le succès de chasse pour la femelle depuis la mise en place du plan de gestion est passé de 10,8 % à 15,1 %.

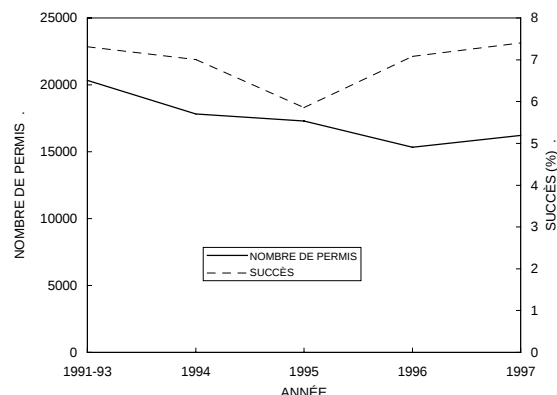


Figure 2. Évolution du nombre de permis et du succès de chasse pour la zone 18 Ouest.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

L'objectif d'inverser la tendance de la baisse des populations d'orignaux dans la zone 18 Ouest semble être atteint. En effet, la densité évaluée lors de l'inventaire de 1998, montre une tendance à la hausse comparativement à celle mesurée en 1994. Toutefois, l'objectif d'atteindre une densité de 1 orignal/10 km² pour la zone 18 Ouest n'est pas obtenu. Comparativement à 1994, il faudrait que la population s'accroisse de 5 % pour atteindre cet objectif.

La proportion de mâles dans la population montre des signes à la hausse. Chez les femelles, bien que l'on note une baisse en nombre absolu entre les inventaires aériens de 1994 et 1998, le succès de chasse montre une tendance à la hausse. Ce dernier indice, contrairement à ce qui est observé dans les inventaires, nous permet de penser que le segment femelle est à la hausse. Au cours des quatre premières années du plan, plus de 1 200 femelles ont

été épargnées. Quant à la productivité, elle s'est maintenue depuis 1994.

L'émission d'un nombre limité de permis pour la femelle s'est avérée efficace en vue de restreindre la récolte de femelles. Nous avons pu réduire de 50 % le nombre de femelles abattues lors du plan de gestion comparativement aux dix années précédant le plan. Le taux d'exploitation des femelles a été conforme aux objectifs fixés, soit 10 %. Chez les faons où l'on prévoyait une hausse de la récolte et par conséquent une hausse du taux d'exploitation de ce segment, ces deux paramètres sont demeurés similaires.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leur attente et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 18 Ouest. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Pour la zone 18 Ouest, le Ministère proposa initialement le principe de l'alternance plus et de retarder d'une semaine l'ouverture de la saison de chasse à l'arme à feu. Suite aux consultations le principe de l'alternance

fut retenu plutôt que la proposition du Ministère. De plus, les utilisateurs se sont prononcés en faveur de l'interdiction de la chasse aux faons en même temps que celle de la femelle. Cette modalité implique donc qu'en 1999, 2000 et 2002, la chasse à la femelle et aux faons serait interdite, alors qu'elle serait autorisée en 2001 et en 2003. Quant à la saison de chasse à l'arme à feu, le statu quo fut recommandé. Elle continuera donc de se dérouler sur une période de 23 jours, en débutant samedi le ou le plus près du 25 septembre.

Les réserves et les zecs peuvent jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne sont pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposeront ces territoires pour modifier leurs modalités de gestion sera précisée ultérieurement.

Pour l'ensemble des pourvoiries avec droits exclusifs, le contingentement appliqué en ce qui concerne la récolte d'originaux est de 175 pour 1998 à 2000. Les modalités seront à réviser pour la période de 2001 à 2003.

Dans un avenir rapproché, les zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'original dans certaines parties de zone. Les impacts seront pris en compte dans l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 pour la zone 18 Ouest.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations Densité (nb/10 km ² d'habitat) Population totale (hiver) Productivité (faons/100 femelles) Recrutement (% des faons à l'automne) Taux d'exploitation (%) Tendence de la population	- - - - - -	0,8 4 955 75 26,8 22 baisse légère	1,0 5 506 70 25 20 hausse légère	0,95 5 241 62 27 18 hausse légère	Après avoir remarqué une baisse de 6 % entre 1989 et 1994, on note en 1998 une hausse de 3 % de la densité moyenne comparativement au dernier inventaire. L'objectif visé de 1,0 original/10 km ² n'est pas encore atteint. Toutefois, la densité hivernale varie selon les strates de 0,5 dans la strate faible à 1,8 original/ 10 km ² dans la strate forte. Le taux d'exploitation a légèrement diminué de 21 % à 18 % alors que l'objectif visé était de 20 %.
Superficie de l'habitat (km²)	4 487	55 004	55 004	55 004	
Statistiques d'utilisation Permis vendus Récolte enregistrée - arc - arme à feu - total Succès de chasse (%) Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	196 0 17 17 8,7 N. D.	22 807 N. D. N. D. 1 608 7,1 N. D.	20 000 N. D. N. D. 1 400 7,0 -	16 212 N. D. N. D. 1 135 7,0 47	De 1993 à 1996, on enregistre une baisse de 29 % en ce qui a trait au nombre de permis vendus. Pour sa part, la récolte enregistrée en 1997 est de 19 % inférieure aux prévisions de récolte pour 1998. Le succès de chasse est demeuré à 7 %.
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	21 21 2 ^e sam. de sept. 2 ^e sam. de sept.	14 23 sam. le ou le plus près du 4 sept. sam. le ou le plus près du 25 sept.	16 23 sam. le ou le plus près du 4 sept. sam. le ou le plus près du 25 sept	16 23 sam. le ou le plus près du 4 sept. sam. le ou le plus près de 25 sept	La saison de chasse à l'arc et à l'arme à feu s'est déroulée conformément au scénario établi.
Nombre de permis annulés par original Nombre de femelles à récolter Nombre de permis « femelles »	3 S. O. S. O.	2 non contingenté S. O.	2 268 3 100	2 282 1 980	Le nombre de permis pour récolter une femelle a été revu à la baisse en fonction des résultats obtenus. Le succès de chasse à la femelle est passé de 10,8 % en 1994 à 15,1% en 1997.

¹ Identifié au plan 1994-1998

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 18 Ouest.

	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/ 10 km ²	Nb	Nb/ 10 km ²	Nb	Nb/ 10 km ²	Nb	Nb/ 10 km ²	Nb	Nb/ 10 km ²
Zecs	251	0,25	285	0,28	219	0,22	211	0,21	243	0,24
Réserves	4	0,01	7	0,02	7	0,02	6	0,01	5	0,01
Pourvoiries	52	0,20	55	0,21	28	0,11	39	0,15	45	0,17
Libre	1 180	0,31	901	0,24	759	0,20	830	0,22	907	0,24
Total	1 487	0,27	1 248	0,23	1 013	0,18	1 086	0,20	1 200	0,22

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 pour la zone 18 Ouest.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population <u>Après chasse (hiver)</u> - densité (nb/10 km ²) - nombre Tendence de la population	0,95 5 241 légère augmentation	1,0 5 500 augmentation
Utilisation Succès de chasse (%)	7,4	N. D.
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	16 23 sam. le ou le plus près du 4 septembre sam. le ou le plus près du 25 septembre	16 23 sam. le ou le plus près du 4 septembre sam. le ou le plus près du 25 septembre
Modalité Alternance avec protection du faon : La chasse à la femelle adulte et au faon sera interdite en 1999, 2000 et en 2002. Elle sera permise en 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte est permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'orignaux	2000 Nombre d'orignaux
Réserve Ashuapmushuan	15	15
Pourvoiries	Contingent total de 175 orignaux de 1998 à 2000	

* à revoir pour 2001 à 2003

N. D. : non disponible



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 18 Est

par
André Gingras

1. Rappel de la situation en 1993

La zone 18 Est forme un territoire de près de 30 000 km² situé dans la partie Sud-Ouest de la région de la Côte-Nord, au sud du 50^e parallèle. Lors de l'élaboration du plan de gestion de l'original pour cette zone, la densité avait été estimée à 1,1 original/10 km². Par la suite, en janvier 1994, un inventaire aérien de l'ensemble de la zone a été fait. On y a déterminé que la densité hivernale se situait à près de 1,0 original/10 km². Le tableau 1 présente les principales caractéristiques de la dynamique de population de ce cervidé dans cette partie de la Côte-Nord. Ainsi, près de 3 000 originaux occupaient cette zone. On y retrouvait près de 30 % de mâles dans la population adulte. Avec une proportion de 60 faons/100 femelles, la productivité de cette zone était considérée comme très bonne. Nous estimions, à ce moment, que la population d'originaux était en très légère croissance.

En 1990, la récolte sportive a atteint un sommet de 786 originaux. Pour la période 1991-1993, soit avant la mise en place du plan, la récolte annuelle moyenne se chiffrait à 644 bêtes, dont 276 femelles. Pour sa part, le nombre de chasseurs a été estimé à 13 000 en 1990. Par la suite, il a connu une légère baisse pour se situer à une moyenne de 11 300 entre 1991 et 1993. Le succès de chasse était l'un des plus faibles du Québec, avec une valeur tournant autour de 6 %.

Le bilan fait à cette époque se voulait positif quant à la santé du cheptel de la zone.

Cependant, la récolte sportive avait connu une croissance marquée au cours des dernières années. Avec la mise en application de mesures plus restrictives concernant principalement la récolte de femelles adultes dans la majorité des zones de chasse du Québec, tout laissait croire à ce moment que nous pourrions connaître une augmentation importante du nombre de chasseurs fréquentant cette zone de chasse. Il a été décidé de contingenter la récolte des originaux femelles à 15 % ou 262 bêtes, soit légèrement en deçà du nombre prélevé à ce moment. Cette mesure visait à protéger le segment femelle d'une surexploitation. Ainsi, 3 760 permis spéciaux furent octroyés annuellement à partir de 1994, lesquels permettaient à leurs titulaires de récolter une femelle adulte. En 1997, ce nombre a été réduit à 2 000.

2. Évaluation de l'atteinte de résultats

2.1 La population d'originaux

Aucun inventaire aérien n'a été fait dans cette zone depuis la mise en place du plan de gestion. Cependant, la zone 18 Ouest a été inventoriée en janvier 1998 et on y a estimé que la population d'originaux avait augmenté d'environ 3 % en quatre ans. De plus, tous les indices de suivi de l'exploitation provenant de la récolte sportive ou des enquêtes postales faites auprès des chasseurs de la zone montrent une stabilité des divers paramètres de suivi de la zone 18 Est.

2.2 La récolte

La récolte sportive a connu une légère hausse en 1994 par rapport à la moyenne de 1991-1993, mais la récolte de femelles adultes (239 bêtes) est demeurée sous le niveau fixé par le plan. La figure 1 présente une ventilation des prélèvements pour la période 1991-1997, cela pour chaque segment de la population d'orignaux. À partir de 1995, la récolte a baissé pour se stabiliser légèrement au-dessus de 500. La récolte de femelles adultes se situe autour de 170 pour les trois dernières années. Globalement, on estime que le taux d'exploitation est d'environ 15 %, ce qui serait plus bas qu'avant le plan et très en deçà de ce qui avait été prévu dans le plan de gestion. La mesure de contingentement des femelles préconisée pour cette zone ne semble pas avoir eu d'effet sur la récolte réelle d'orignaux de ce segment, sauf en 1994. Fait intéressant, le nombre de femelles abattues en 1997 est demeuré le même par rapport à l'année précédente, même si le nombre de permis spéciaux délivrés a été diminué de près de moitié. Pour leur part, les segments mâles adultes et faons montrent des variations à la baisse du même ordre que le segment femelles pour la période 1994-1997.

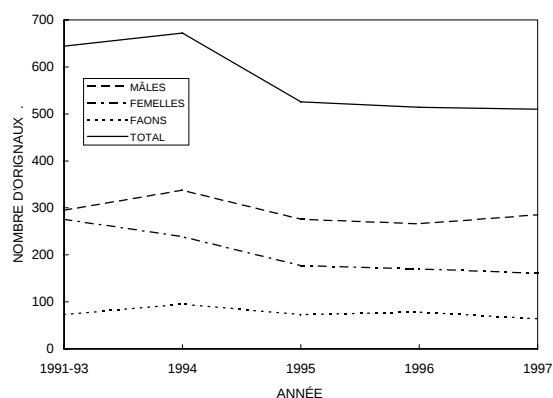


Figure 1. Évolution de la récolte d'orignaux pour la zone 18 Est.

Le tableau 2 donne une ventilation précise de la répartition de la récolte sportive selon les différents types de territoires où s'effectuent les prélèvements d'orignaux. On

y compare la période 1991-1993 avec les quatre années suivant la mise en application du plan de gestion. On peut noter que la récolte est demeurée relativement stable dans les zecs comme dans les pourvoiries avec droits exclusifs de cette zone. La baisse du nombre d'orignaux tués par la chasse sportive s'est donc principalement fait sentir dans le territoire libre.

2.3 La clientèle

La figure 2 illustre la tendance du nombre de chasseurs ayant fréquenté la zone 18 Est au cours des dernières années. Comparativement avec 1990 où 13 000 permis avaient été vendus dans cette zone, en 1997, c'est 4 000 chasseurs de moins qui ont exercé leur activité dans cette partie de la Côte-Nord. Cela est diamétralement opposé aux prévisions indiquées dans le plan de gestion, qui prévoyait 18 000 chasseurs en 1998. Fait intéressant, la baisse de clientèle s'est surtout fait sentir au début de la mise en application des nouvelles règles d'exploitation, le nombre de chasseurs se stabilisant autour de 9 000 depuis 1995.

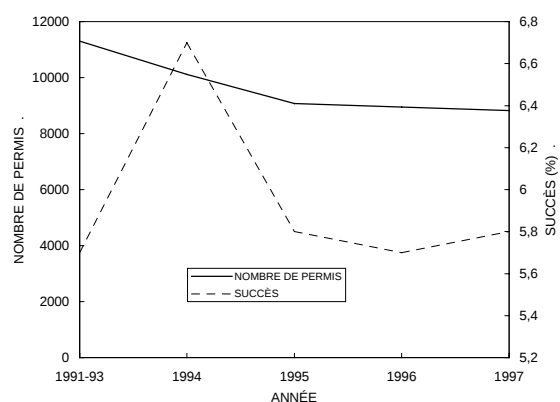


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 18 Est.

Le succès de chasse est demeuré stable au cours de toutes ces années, se situant sous la barre de 6 %. Ce niveau constitue l'un des plus faibles succès de chasse de tout le Québec. Plus particulièrement au niveau des permis spéciaux pour les femelles, le succès de chasse tourne autour de 5 %, ce qui est bas.

Une compilation de la fréquentation des pourvoiries et des zecs de la zone pour toute la période concernée montre une relative stabilité entre la période avant la mise en application du plan et les trois premières années suivantes. Au cours de ces années, il s'est fait annuellement environ 14 500 jours-chasse dans les zecs et 3 500 jours-chasse dans les pourvoiries. En 1997, on note une légère baisse d'environ 10 % qui n'a pas eu d'effet dans la récolte, cette dernière demeurant stable.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats.

Les mesures de contingentement de la récolte de femelles adultes, qui avaient été mises en place en 1994 afin de protéger ce segment de la population d'originaux de la zone 18 Est, n'ont pas bien fonctionné. En effet, la baisse marquée du nombre de chasseurs fréquentant la zone, au lieu de l'augmentation prévue, a fait que le contingentement du nombre de personnes pouvant récolter ce segment n'a pas eu d'effet sur le niveau de prélèvement lui-même. Cela s'explique par le fait que le niveau réel de la récolte est toujours demeuré inférieur au taux d'exploitation des femelles, fixé à 15 %. Pour avoir un effet significatif, il aurait fallu que le contingentement ait été plus important, comme cela s'est fait dans les autres zones de chasse où cette modalité a été appliquée. Il faut cependant se rappeler dans quel contexte ces mesures ont été proposées aux chasseurs de la zone 18 Est et entérinées par eux. Nous nous attendions à une augmentation majeure du nombre de chasseurs dans la zone (18 000 selon nos estimations) et nous voulions nous assurer que l'activité de chasse n'hypothèque aucunement ce cheptel. Nous ne pouvions prévoir, à ce moment, qu'une partie aussi importante de la clientèle modifierait ses habitudes de chasse.

Devant le constat fait précédemment, la problématique de cette zone de chasse demeure. La population d'originaux ne semble pas avoir augmenté de manière importante. La qualité de la chasse dans cette zone est l'une des plus basses de tout

le Québec. L'habitat que l'on retrouve dans cette zone pourrait supporter plus de deux fois le nombre d'originaux que nous y retrouvons présentement. Avec 9 000 chasseurs fréquentant cette partie de la Côte-Nord, la zone 18 Est est toujours parmi les principales zones de chasse du Québec pour ce grand mammifère.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leur attente et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 18 Est. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune. Pour cette zone, le Ministère proposa initialement le principe de l'alternance plus. Cette proposition fut rejetée lors des consultations, les chasseurs présents proposant plutôt l'alternance simple mais en ne permettant que le mâle adulte une année sur deux.

En fonction du cycle d'alternance fixé pour les zones de chasse utilisant déjà cette modalité, l'année 1999 sera une année où tous les segments de la population d'originaux pourront être chassés. La durée de la saison ainsi que les périodes de chasse demeureront inchangées.

L'application de l'alternance devrait permettre de laisser en forêt un minimum de 200 originaux femelles supplémentaires les années où leur prélèvement sera interdit. On estime que la population d'originaux de cette zone pourrait croître de 15 % d'ici à 2004. Le tableau 3 résume nos objectifs. Nous croyons que le niveau de fréquentation se stabilisera autour de 9 000 chasseurs, ce qui devrait permettre au succès de chasse de se situer à la fin du plan à environ 7,5 %. Le succès devrait fluctuer entre 5 % et 10 %

chaque année, selon que les segments femelles adultes et faons seront chassés ou non.

Les pourvoiries avec droits exclusifs de la zone 18 Est se sont vu octroyer un quota triennal de récolte de 153 orignaux pour la période 1998-2000. Par la suite, ce quota sera revu pour les trois dernières années du plan de gestion.

Les zecs peuvent jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne sont pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à

l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposeront ces territoires pour modifier leurs modalités de gestion sera précisée ultérieurement.

Dans un avenir rapproché, les zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'orignal dans certaines parties de zone. Les impacts seront pris en compte dans l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan de gestion 1994-1998 pour la zone 18 Est.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					Croissance annuelle estimée de 1 % depuis le dernier inventaire aérien de janvier 1994 (0,99 original/10 km ²)
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	1,11	1,24	1,03	
Population totale (hiver)	-	3250	3 610	3 000	
Productivité (faons/100 femelles)	-	60	-	N. D.	
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	26,6	-	N. D.	
Taux d'exploitation (%)	-	19,5	23,0	14,5	
Tendance de la population	-	croissance légère	stable	stable	
Superficie de l'habitat (km²)	-	29 069	29 069	29 069	
Statistiques d'utilisation					
Permis vendus	-	13 005	18 000	8820	
Récolte enregistrée					
- arc	-	N. D.	-	N. D.	
- arme à feu	-	N. D.	-	510	
- total	-	789	1080	510	
Succès de chasse (%)	-	6,1	6,0	5,8	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	-	16	16	16	
- arme à feu	-	23	23	23	
Début de la saison					
- arc	-	sam. le ou le plus près du 4 sept.	sam. le ou le plus près du 4 sept.	sam. le ou le plus près du 4 sept.	
- arme à feu	-	sam. le ou le plus près du 25 sept.	sam. le ou le plus près du 25 sept.	sam. le ou le plus près du 25 sept.	
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	-	non contingenté	262	262	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	3 760	2 000	

¹ Identifiée au plan 1994-1998

N. D. : non disponible

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'originaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 18 Est.

	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/ 10 km ²	Nb	Nb/ 10 km ²	Nb	Nb/ 10 km ²	Nb	Nb/ 10 km ²	Nb	Nb/ 10 km ²
Zecs	108	0,32	118	0,34	104	0,30	118	0,34	109	0,32
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	50	0,38	51	0,38	45	0,34	53	0,40	52	0,39
Libre	486	0,20	503	0,21	377	0,16	343	0,14	349	0,14
Total	644	0,22	672	0,23	526	0,19	514	0,18	510	0,18

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 de la zone 18 Est.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population Après chasse (hiver) - densité (nb/10 km ²) - nombre Tendance de la population	1,03 3 000 stable	1,16 3 370 légère croissance
Utilisation Succès de chasse (%)	5,8	7,5
Réglementation Longueur de la saison (jours) - arc - arme à feu Début de la saison - arc - arme à feu	16 23 sam. le ou le plus près du 4 sept. sam. le ou le plus près du 25 sept.	16 23 sam. le ou le plus près du 4 sept. sam. le ou le plus près du 25 sept.
Modalité Alternance avec protection du faon : La chasse à la femelle adulte et au faon sera interdite en 1999, 2000 et en 2002. Elle sera permise en 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte est permise à chaque année.		
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'originaux	2000 Nombre d'originaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	Contingent total de 153 originaux pour 1998-2000	

* à revoir pour 2001-2003

S. O. : sans objet



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 19 Sud

par
André Gingras

1. Rappel de la situation en 1993

La zone de chasse 19 Sud est un immense territoire de près de 200 000 km² situé au nord du 50^e parallèle. Globalement, la densité d'originaux y est faible. Les données disponibles en 1993, lors de la mise en place du plan de gestion 1994-1998, estimaient la densité d'originaux de cette zone à 0,44 original/10 km², soit une population de 7 000 bêtes durant la saison hivernale. Sa productivité était faible (42 faons/100 femelles) mais normale pour une région située à cette latitude. L'âge moyen des animaux était parmi les plus élevés au Québec. La récolte sportive y était en constante croissance depuis le début des années 1970, de même que la fréquentation. Par exemple, en 1993, près de 6 600 chasseurs y avaient récolté 780 originaux, pour un succès de chasse de 11,9 %. L'analyse des résultats de chasse et les connaissances acquises sur ce cheptel laissaient voir un bilan positif permettant un développement de l'activité de chasse.

Ces caractéristiques particulières ont amené le Ministère à recommander, en 1993, le statu quo quant à la saison de chasse (31 jours) ainsi que pour les modalités de chasse (possibilité de récolter n'importe quel segment de la population d'originaux). Contrairement à la majorité des zones de chasse du Québec, aucune restriction particulière ne s'appliquait aux femelles. Ces règles sont demeurées en vigueur jusqu'à aujourd'hui. En ce qui concerne la réserve faunique de Sept-Îles-Port-Cartier, la densité d'originaux y était estimée à

0,6 original/10 km² au début des années 1990. La récolte sportive était en deçà du potentiel du territoire et ne s'effectuait que sur une faible portion de la réserve. Le tableau 1 présente la synthèse du plan de gestion 1994-1998 pour la zone.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

Aucun inventaire aérien de l'original de cette zone n'a été fait depuis la mise en place du plan de gestion en 1994. En ce qui concerne la réserve faunique, un inventaire a été réalisé en janvier 1995. On y a dénombré 0,6 original/10 km², soit la même densité que celle estimée quelques années plus tôt. Nous estimons que, globalement, la densité d'originaux de cette zone est demeurée stable au cours des dernières années.

En l'absence de données d'inventaire, nous pouvons utiliser divers paramètres de productivité provenant de la récolte sportive. Ces indices sont relativement bas mais stables depuis 1994. Ces niveaux sont normaux pour des milieux peu productifs comme la zone 19 Sud. L'âge moyen des femelles, qui est un bon indicateur du niveau d'exploitation de cette espèce, se situe au-dessus de quatre ans et demeure parmi les plus élevés au Québec.

2.2 La récolte

La récolte sportive a été en constante augmentation jusqu'en 1990, avec un record de 781 originaux. Pour la période 1991-1993, la récolte moyenne était légèrement

sous la barre des 700. La figure 1 permet d'illustrer la tendance des prélèvements sportifs depuis la mise en place du plan de gestion en 1994. On note une baisse constante avec stabilisation autour de 500 bêtes depuis quelques années. Cette baisse s'applique à tous les segments. Le tableau 2 donne la ventilation de la récolte selon les divers réseaux et le territoire libre. On y remarque que la grande majorité de la récolte s'effectue sur le territoire libre. De plus, le prélèvement est très faible, compte tenu de l'immensité de la zone. Le taux d'exploitation de cette population est également faible se situant autour de 7 %.

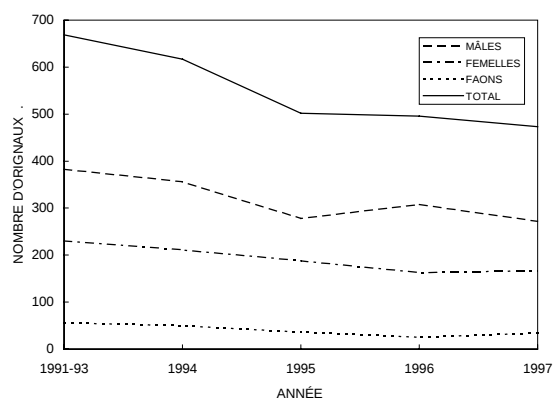


Figure 1. Évolution de la récolte d'originaux pour la zone 19 Sud.

2.3 La clientèle

Contrairement à ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du plan de gestion en 1993, le nombre de chasseurs fréquentant la zone est en baisse depuis lors (figure 2). Ainsi, plus de 20 % des chasseurs ont déserté la zone en cinq ans. Selon nous, la majorité de cette baisse est causée par les changements d'habitudes des chasseurs provenant de l'extérieur de la Côte-Nord. Les conditions économiques ont pu influencer certains chasseurs puisque les coûts associés à l'activité de chasse dans cette zone sont plus élevés qu'ailleurs, compte tenu de l'accès terrestre limité. La croissance fulgurante de la population de cerf au cours des dernières années dans le sud et l'ouest du Québec a possiblement

amené certains chasseurs à changer d'activité.

Fait intéressant, le succès de chasse est demeuré relativement stable, soit entre 9 et 10 %. Il se situe toujours au-dessus de la moyenne provinciale, mais l'écart entre les deux s'amenuise constamment. De plus, les enquêtes postales effectuées entre 1994 et 1997, dans le contexte du suivi de l'application du plan de gestion, montrent que les chasseurs fréquentant la zone 19 Sud déclarent voir de plus en plus d'originaux durant leur séjour de chasse.

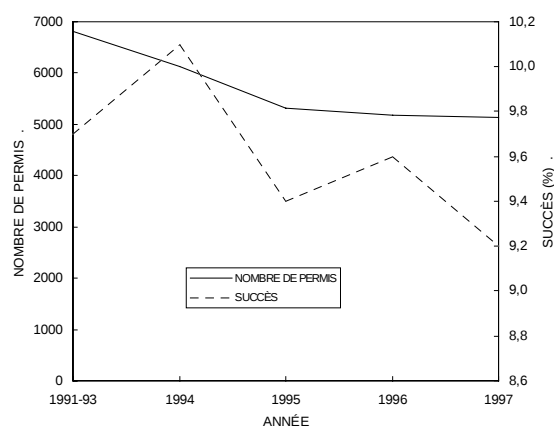


Figure 2. Évolution du nombre de permis vendus et du succès de chasse pour la zone 19 Sud.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

Lors de l'élaboration du plan de gestion en 1993, nous avons prévu une croissance de la fréquentation de la zone, étant donné le maintien du statu quo quant aux règles d'exploitation de l'original. La réalité a été toute autre avec une baisse de 20 % du nombre de chasseurs en cinq ans. La récolte ayant suivi la même tendance et dans un ordre de grandeur identique, nous nous retrouvons avec un succès de chasse entre 9 et 10 %, ce qui est caractéristique de l'exploitation sportive de cette zone au cours de la dernière décennie.

Même si nous ne possédons pas de données d'inventaires aériens pour ce territoire, toute l'information disponible va dans le sens positif ou, à tout le moins,

dénote une certaine stabilité. La baisse de la récolte sportive s'explique, selon nous, par la baisse de la fréquentation de la zone par les chasseurs. Dans le cas de la réserve faunique, l'inventaire aérien de 1995 a permis de préciser la répartition et l'importance du cheptel. Le faible niveau de récolte mesuré dans cette réserve laisse place à des possibilités de développement de l'activité de chasse.

3. Objectifs et modalités

Le plan de gestion de l'original est issu de l'initiative du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la collaboration de ses partenaires. Le Ministère fut responsable de formuler une proposition à chacune des régions. Lors de consultations publiques, les chasseurs ont pu exprimer leur attente et prendre une part active dans le processus d'élaboration du plan. Le Groupe-faune régional avait pour mandat d'acheminer au Ministère les recommandations des chasseurs, ainsi que ses propres recommandations concernant la zone 19 Sud. La décision finale revenait au ministre de l'Environnement et de la Faune.

Compte tenu des résultats du présent bilan, la recommandation du MEF a été le maintien du statu quo réglementaire 1994-1998, au niveau des modalités d'exploitation. Ainsi, tous les segments de la population d'originaux de la zone 19 Sud pourraient continuer à être chassés. Cette recommandation a été acceptée par les participants à la consultation publique. Cependant après discussion, il a été suggéré de retarder le début de la saison de

chasse à l'arme à feu d'une semaine tout en maintenant la durée à quatre semaines. De plus, la période de chasse à l'arc est passée de neuf à 16 jours. Le tableau 3 résume les objectifs du plan 1999-2003 pour cette zone.

Nous prévoyons pour la durée du plan une relative stabilité de la population d'originaux et du niveau de fréquentation par les chasseurs. Dans ce contexte, la récolte sportive devrait se maintenir entre 500 et 600 bêtes annuellement.

Un plan particulier d'exploitation de l'original a été préparé pour la réserve faunique de Sept-Îles-Port-Cartier. Une des balises fondamentales de ce plan est que le taux d'exploitation ne peut dépasser 15 %. La réserve faunique conservera une saison différente de celle de la zone tout en appliquant les modalités de chasse de cette dernière. Les zecs peuvent jouir de modalités différentes de la zone libre tant qu'elles ne sont pas plus permissives que celles en place dans la zone et qu'elles ne vont pas à l'encontre des objectifs du Ministère. La latitude dont disposeront ces territoires pour modifier leurs modalités de gestion sera précisée ultérieurement.

Dans un avenir rapproché, les zones de chasse et de pêche devront être ajustées aux limites des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation sur la chasse à l'original dans certaines parties de zone. Les impacts seront pris en compte dans l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan de gestion 1994-1998 pour la zone 19 Sud.

	Situation 1993 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif: commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					Le dernier inventaire de la zone date de janvier 1988. La densité indiquée est une estimation. Le taux d'exploitation est une estimation basée sur la stabilité de la densité à 0,44 original/10 km².
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	0,6	0,44	0,54	0,44	
Population totale (hiver)	380	7 000	8 600	7 000	
Productivité (faons/100 femelles)	N. D.	42	-	N. D.	
Recrutement (% des faons à l'automne)	N. D.	18	-	N. D.	
Taux d'exploitation (%)	3	10	11	6,3	
Tendance de la population	N. D.	croissance légère	croissance légère	stable	
Superficie de l'habitat (km²)	6 400	158 000	158 000	158 000	
Statistiques d'utilisation					
Permis vendus	107	6 574	8 600	5 143	
Récolte enregistrée					
- arc	0	1	-	N. D.	
- arme à feu	11	779	-	N. D.	
- total	11	780	950	473	
Succès de chasse (%)	10,3	11,9	11,0	9,2	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	N. D.	N. D.	-	N. D.	
Réglementation					
Longueur de la saison (jours)					
- arc	S. O.	9	9	9	
- arme à feu	22	31	31	31	
Début de la saison					
- arc	S. O.	sam. le ou le plus près du 28 août	sam. le ou le plus près du 28 août	sam. le ou le plus près du 28 août	
- arme à feu	mi-sept.	sam. le ou le plus près du 11 sept.	sam. le ou le plus près du 11 sept.	sam. le ou le plus près du 11 sept.	
Nombre de permis annulés par original	3 ou 4	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	S. O.	non contingenté	510	510	
Nombre de permis « femelles »	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifiée au plan 1994-1998

N. D. = non disponible

S. O. = sans objet

Tableau 2. Récolte d'originaux dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 pour la zone 19 Sud.

	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	18	0,10	17	0,10	6	0,03	11	0,06	7	0,03
Réserves	14	0,02	9	0,01	5	0,01	4	0,01	6	0,01
Pourvoiries	9	0,01	8	0,01	4	0,01	5	0,01	8	0,01
Libre	628	0,04	583	0,04	487	0,03	476	0,03	452	0,03
Total	669	0,04	617	0,04	502	0,03	496	0,03	473	0,03

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 de la zone 19 Sud.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population		
<u>Après chasse</u> (hiver)		
- densité (nb/10 km ²)	0,44	0,44
- nombre	7 000	7 000
Tendance de la population	stable	stable
Utilisation		
Succès de chasse (%)	9	10
Réglementation		
Longueur de la saison (jours)		
- arc	16	16
- arme à feu	30	30
Début de la saison		
- arc	sam. le ou le plus près du 28 août	sam. le ou le plus près du 28 août
- arme à feu	sam. le ou le plus près du 18 septembre	sam. le ou le plus près du 18 septembre
Modalité	Tous les segments (mâles, femelles et faons) sont permis à chaque année.	
QUOTAS DE RÉCOLTE*	1999 Nombre d'originaux	2003 Nombre d'originaux
Réserve Port-Cartier - Sept-Îles	13	17
Pourvoiries	Contingent total de 8 originaux pour 1998-2000	

* à revoir pour 2001-2003



PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL 1999-2003

ZONE 20

par
André Gingras

L'île d'Anticosti renferme une faible population d'orignaux qui avait été estimée à environ 600 bêtes au milieu des années 1980. On estime que cette population se maintient toujours à ce niveau. La population n'est pas distribuée uniformément, plus du tiers de la population ayant été retrouvé dans moins de 10 % de la superficie de la zone. Ce milieu plus propice est caractérisé par une forêt mélangée issue de feux et de coupes forestières. L'original n'est pas indigène à l'île, une vingtaine d'individus y ayant été introduits par Henri Menier au tournant du siècle dernier.

Il faut se rappeler que l'ensemble de la zone où s'exerce l'activité de chasse est constituée de pourvoiries avec droits exclusifs. L'activité de chasse est récente, les premiers prélèvements sportifs ayant été faits en 1983. Lors de l'élaboration du plan de gestion de l'original pour cette zone, une centaine de chasseurs fréquentaient ce territoire annuellement. La récolte moyenne y était de 16 orignaux, majoritairement constituée de mâles adultes.

L'activité prioritaire des pourvoyeurs opérant dans cette zone est la chasse au cerf de Virginie. Environ 5 000 chasseurs fréquentent l'île d'Anticosti annuellement. L'exploita-

tion de l'original est des plus marginales pour ces exploitants. Malgré une saison de trois mois et la possibilité de récolter n'importe quel segment de la population, l'activité de chasse à l'original trouve de moins en moins d'adeptes. Ainsi, depuis 1994, il ne s'est récolté que six orignaux. En 1997, la récolte a même été nulle. On estime que seulement une vingtaine de chasseurs ont exercé leur activité cette année-là. Cela s'explique par le désintéressement des pourvoyeurs à offrir des forfaits adaptés à la chasse à l'original, dont les coûts sont élevés, compte tenu de la problématique particulière de l'île et au faible attrait d'Anticosti pour ce type d'activité lorsqu'on le compare avec ce qui est disponible dans la majorité des autres zones de chasse du Québec.

L'exploitation de l'original d'Anticosti étant des plus marginales et la priorité étant mise sur la gestion et l'exploitation du cerf, le MEF a proposé de maintenir, pour la zone 20, les modalités du plan de gestion 1994-1998 pour la période 1999-2003, soit l'exploitation possible des mâles, femelles et faons pour une saison du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre. Cette proposition a été entérinée par le Groupe-faune régional et sera donc en force pour les cinq prochaines années.



PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL 1999-2003

ZONE 22

par
Sylvie Beaudet

Introduction

La zone 22 couvre une immense superficie de 339 252 km² dont la presque totalité appartient à la région écologique boréale. La pessière à épinette noire laisse place, progressivement vers le nord, à la pessière à cladonie, à la taïga et à la toundra arctique. Cette dernière se concentre dans le secteur nommé pointe Louis-XIV. D'immenses tourbières font également partie intégrante du paysage forestier de l'ouest de la zone. Étant situé à la limite nord de la répartition géographique de l'espèce, la superficie d'habitat de l'orignal est estimée à 204 142 km². L'orignal y partage le territoire avec des hardes résidentes et migratrices de caribou.

Les incendies de forêt représentent le principal élément perturbateur puisque les coupes forestières sont limitées en superficie et restreintes au sud de la zone (au sud du 51^e parallèle). Le développement hydroélectrique de la Baie-James a également modifié le paysage forestier du centre de ce territoire avec la création de grands réservoirs.

La population d'originaux de ce milieu nordique affiche un gradient décroissant de densité vers le nord. Pour l'ensemble de la zone, la capacité de support du milieu est très faible, ce qui explique que la densité de population y est peu élevée comparativement au reste de la province.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBBJNQ) confère la priorité d'exploitation aux autochtones cris, qui en sont bénéficiaires. Cette convention prévoit que si les populations animales sont insuffisantes pour atteindre les niveaux d'exploitation garantis, la totalité du tableau de chasse est attribuée aux autochtones, qui peuvent eux-mêmes en allouer une partie aux non autochtones. Le tableau de chasse maximale est établi par le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP). Ce comité agit comme organisme consultatif auprès des gouvernements responsables et constitue une assemblée privilégiée et exclusive, à laquelle les autochtones et les gouvernements formulent conjointement les règlements et surveillent l'administration et la gestion du régime de chasse, de pêche et de piégeage sur le territoire visé par la CBBJNQ.

Huit communautés cries et deux communautés inuites vivent sur le territoire. De par leur mode de vie traditionnel basé sur les lots de piégeage, les Cries utilisent l'ensemble du territoire. Cependant, l'exploitation de subsistance de l'orignal est réalisée en grande partie par les communautés cries du sud de la zone. Les terres de catégories I et II, où l'exploitation de l'orignal est exclusive aux bénéficiaires, couvrent respectivement environ 5 000 km² et 66 000 km². La chasse sportive, pour sa part, est limitée principalement aux secteurs les plus accessibles qui sont liés en bonne partie

aux infrastructures hydroélectriques et à l'exploitation forestière.

La zone 22 comprend deux réserves fauniques localisées dans le sud-ouest de la zone, soit les réserves Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et une seule pourvoirie avec droits exclusifs. Ces territoires n'offrent pas la chasse sportive de l'orignal. Il n'y a pas de zec dans cette zone. La récolte provient donc principalement du territoire libre incluant toutes les terres de catégorie II des différentes communautés crie.

Selon le plan de gestion de l'orignal 1994-1998, il semblait peu probable que la population d'orignaux de la zone souffrait de problèmes de surexploitation. Le cheptel semblait alors en bonne santé; il n'y avait donc pas lieu de procéder à des modifications radicales de la réglementation et du mode de gestion en vigueur. On espérait que le niveau de population continue de s'accroître et soutienne le prélèvement sportif et la récolte des niveaux garantis aux autochtones. Le présent document vise à faire le point sur l'état des populations d'orignaux de la zone 22 et à annoncer les nouvelles orientations pour les cinq prochaines années.

1. Rappel de la situation en 1993

Le plan de gestion 1994-1998 a été élaboré à partir des données d'enregistrement de la récolte effectuée par les chasseurs sportifs, des données du prélèvement de subsistance des autochtones fournies par l'Association des trappeurs cris (ATC) et des résultats obtenus lors de l'inventaire aérien de la zone réalisé en 1991. Cet inventaire aérien complet constitue une première pour cette zone qui n'avait été l'objet jusqu'alors que d'inventaires partiels. On évaluait à cette époque la population d'orignaux à environ 4 680 individus, pour une densité de 0,26 orignal/10 km² (après chasse), ce qui correspond à la plus faible densité de tout le Québec. L'estimation de la population utilisée correspond à la limite inférieure de l'intervalle de confiance. Le rapport des

sexes des orignaux adultes observés durant l'inventaire aérien de l'hiver 1991 favorisait légèrement les femelles (91,7 mâles pour 100 femelles). Cette valeur comptait parmi les plus élevées au Québec et semble typique des populations faiblement exploitées par la chasse sportive. Selon le diagnostic posé, la zone de chasse 22 soutenait de faibles populations d'orignaux comparativement à son étendue. La productivité est relativement faible par rapport à celle enregistrée ailleurs en province, avec seulement 38,7 faons/100 femelles. Le recrutement annuel est estimé alors à 16,3 %, soit 889 faons (tableau 1).

Les allochtones et les autochtones se partageaient cette ressource faunique respectivement à des fins sportive et de subsistance. Même si la population d'orignaux semblait plutôt faible, les sportifs conservaient un succès de chasse quasi constant de 12 % et leur récolte se maintenait en moyenne à 85 bêtes annuellement entre 1991 et 1993, soit 21 % de la récolte totale du territoire. D'autre part, la récolte de subsistance avait décliné quelque peu au début des années 1990. En effet, la moyenne annuelle d'orignaux déclarés par les Cris est de 535 entre 1988 et 1990 comparativement à 324 individus entre 1991 et 1993. L'âge moyen des orignaux mâles et femelles abattus par les chasseurs sportifs était respectivement de 4,2 et 4,4 ans ce qui était plus élevé que la moyenne provinciale (3,0 et 3,7 ans). Il correspondait d'ailleurs à l'âge où l'espèce atteint son plein potentiel reproducteur (4,5 ans). Les résultats de l'inventaire aérien de 1991 ainsi que les indices provenant des récoltes sportive et de subsistance convergeaient tous dans la même direction; la population d'orignaux ne semblait pas souffrir de problèmes de surexploitation.

L'objectif de densité du plan de gestion 1994-1998 est de 0,35 orignal/10 km², ce qui correspond à une hausse de 1 806 bêtes. Le plan proposait alors le maintien du statu quo, soit aucune restriction de récolte sur les segments femelles adultes, mâles adultes et faons de la population. La durée

des saisons de chasse à l'arc et à l'arme à feu demeurent inchangées pendant le plan de gestion. Les saisons de chasse coïncident alors avec la saison du rut.

2. Évaluation de l'atteinte des résultats

2.1 La population d'originaux

Aucun inventaire aérien n'a été réalisé dans cette zone depuis 1991. La densité de la population d'originaux a été estimée pour l'hiver 1997 à l'aide d'un modèle de simulations de Goudreault F. (1998) en utilisant les données de l'inventaire ainsi que des récoltes sportives et de subsistance enregistrées.

L'activité de chasse des Cris se produit principalement à la fin de l'hiver (février et mars) et au printemps (avril), soit à la fin et après les travaux d'inventaire aérien qui se déroulent habituellement de la fin janvier à la mi-mars. Ainsi, nous devons soustraire le prélèvement de subsistance des Cris du résultat de l'inventaire ou de l'évaluation de la densité hivernale par les simulations pour obtenir une estimation de la population à son niveau annuel le plus bas avant la mise bas.

Selon les simulations, de 1991 à 1997, la population avant la mise bas serait passée de 4 680 originaux, soit une densité de 0,26 original/10 km² à 6 321 individus, ce qui représente une densité de 0,31 original/10 km². Ainsi, la population serait en légère croissance et aurait presque atteint l'objectif fixé au plan de gestion (tableau 1). Durant la période de 1994 à 1997, 85 % du prélèvement a été effectué par les autochtones. Or, la chasse de subsistance, telle que pratiquée dans la zone 22, ne provoque pas de déséquilibre du rapport des sexes. Au cours de cette même période, la récolte sportive (50-73 bêtes) ne représente que 15 % du prélèvement total, ayant une influence imperceptible sur le rapport des sexes dans la population. On a considéré que le pourcentage de mâles adultes dans la population totale hivernale en 1997 se comparait au pourcentage

estimé lors de l'inventaire aérien de 1991 (39,9 %). Cette valeur est acceptable considérant qu'il est suggéré de conserver au moins 30 % de mâles dans la population adulte pour maintenir une forte productivité. Le nombre de mâles par 100 femelles (90,6) estimé pour 1997 a peu varié par rapport à celui de 1991 (91,7). Durant cette même période, on observait cependant une légère baisse du nombre de mâles adultes récoltés par la chasse sportive.

Selon les simulations, la productivité s'établirait en 1997 à 41,6 faons par 100 femelles, ce qui est légèrement plus élevé que celle de 1991 (38,7 faons par 100 femelles). Elle est cependant faible par rapport à la zone 17 et au reste du Québec. On la considère stable, tout comme la proportion de faons dans la population d'automne qui est de 16,3 % en 1991 et de 16,4 % en 1997.

L'âge moyen des mâles récoltés par les chasseurs sportifs et autochtones a subi une diminution importante entre 1993 et 1997 passant de 5,1 ans à 3,8 ans. Il demeure toutefois toujours supérieur à la moyenne provinciale de 2,9 ans. Durant cette même période, une baisse encore plus marquée de l'âge moyen des femelles a été observée pour les deux modes d'exploitation (sportive + autochtone); il est passé de 5,4 ans en 1993-1994 à 3,2 ans en 1997-1998. Il se situe maintenant sous la moyenne provinciale de 3,8 ans. Les statistiques provenant du projet de collecte de mâchoires d'originaux abattus par les chasseurs cris confirment la tendance à la baisse, tout particulièrement en ce qui concerne l'âge des femelles qui passe de 4,9 ans, en 1993, à 3,2 ans, en 1997.

2.2 La récolte

Il est à noter que la récolte autochtone pour l'année 1997 a été estimée selon la récolte moyenne des années 1994, 1995 et 1996. Avant l'application du plan de gestion 1991-1993, environ 85 originaux étaient abattus par les sportifs. Avec l'application du statu quo, le plan quinquennal de gestion ne

prévoyait pas de modifications majeures de la récolte sportive. En fait, entre 1994 et 1997, on a assisté à une baisse marquée au niveau de la récolte sportive, qui passe de 73 à 50 originaux. Il s'agit de la plus basse récolte enregistrée jusqu'à présent (figure 1).

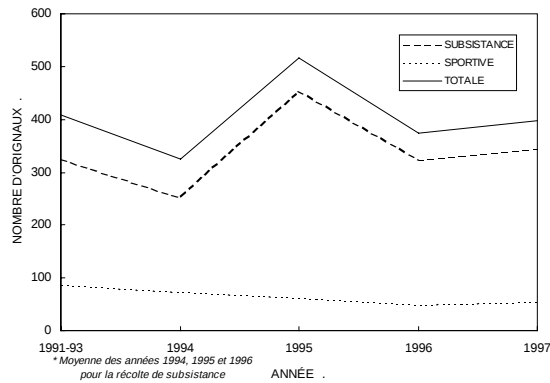


Figure 1. Évolution de la récolte par les chasses sportive et de subsistance pour la zone 22.

La majorité du prélèvement est effectuée par les autochtones et représente, en moyenne, 85 % de la récolte totale. La récolte annuelle moyenne pour la subsistance est de 324 bêtes avant le plan de gestion (1991-1993). Depuis, elle est stable ou légèrement à la hausse, soit 343 originaux pour la période 1994-1996 (figure 1). L'année 1995 est exceptionnelle et présente la récolte de subsistance la plus élevée avec 455 originaux.

En 1997, la récolte totale est composée de 48 % de mâles adultes (190), de 37 % de femelles adultes (148) et de 15 % de faons (60) (figure 2). La récolte sportive se compose majoritairement (80 %) de mâles adultes (44). Elle se situe tout de même bien en dessous de la récolte moyenne de mâles adultes au cours des années précédant la mise en vigueur du plan de gestion, soit 61 individus, ce qui représente ainsi une baisse de 28 %. Le nombre annuel de faons récoltés par la chasse sportive est très faible (moins de cinq faons), représentant seulement 2 % de la récolte; il est d'ailleurs en diminution constante depuis 1991-1993. De son côté, la récolte de faons par la chasse de subsistance est de l'ordre de

14 % (60 faons en 1997). Elle présente une hausse de 15 % (8 faons) par rapport à la récolte moyenne de 1991-1993 (52 faons). La récolte autochtone annuelle de femelles, bien que variable depuis 1994, se maintient en moyenne à 137 bêtes, comparativement à la moyenne observée de 1991-1993 qui est de 134 femelles.

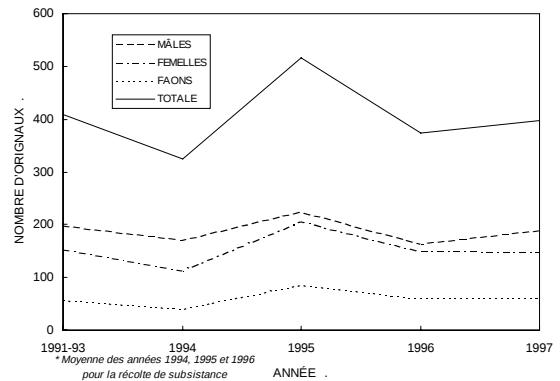


Figure 2. Évolution de la récolte totale d'originaux (sportive + subsistance) dans la zone 22.

Selon les prédictions du modèle, le taux d'exploitation total par les chasses sportive et de subsistance se situerait à 5,9 % en 1997. Tel que prévu, le taux d'exploitation des mâles est à la baisse et celui des faons légèrement à la hausse. Enfin, puisque la période et la durée de la saison de chasse sportive sont demeurées inchangées pour l'ensemble de la durée du plan de gestion, cela n'a pas contribué à la diminution de la récolte sportive sur ce territoire.

2.3 La clientèle

À la suite de la mise en place du plan de gestion en 1994, le nombre de chasseurs a diminué de 37 % en quatre ans et le nombre de permis vendus a atteint, en 1997, son niveau le plus bas avec 437 permis vendus comparativement à la moyenne de 1991 à 1993, soit 695 permis vendus (figure 3). Par contre, le succès de chasse est demeuré plutôt élevé et s'est maintenu à 12 % environ depuis 1994. La zone 22 subit la pression de chasse la plus faible au Québec avec 0,02 permis vendu par 10 km² d'habitat. La majorité des chasseurs se compose de résidents du Québec provenant

dans une proportion d'environ 70 % des autres régions du Québec.

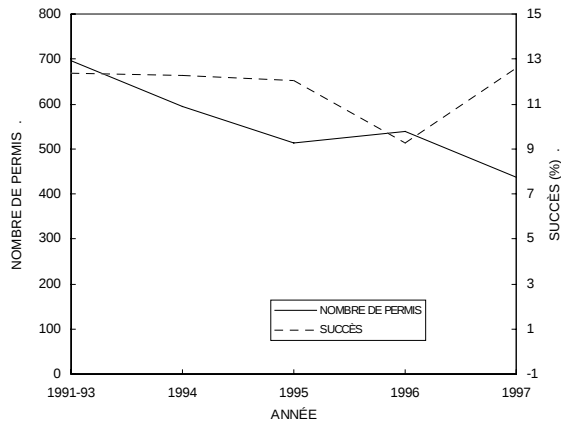


Figure 3. Évolution du nombre de permis vendus et du succès des chasseurs sportifs pour la zone 22.

La popularité de la chasse à l'arc est très faible et on n'observe jusqu'à présent aucun déplacement de la clientèle vers ce mode de chasse.

2.4 Bilan global et atteinte des résultats

Les indicateurs de chasse dénotent que la population d'originaux serait stable ou en légère croissance. D'autre part, la simulation indique que l'accroissement annuel de la population pourrait atteindre 7,8 %. En nous basant sur nos observations, nous croyons plutôt que la population d'originaux serait en croissance, mais que celle-ci serait plus modeste que ce qu'indique la simulation. Cela nous laisse croire que dans la simulation, soit que l'estimation de la population utilisée pour 1991 ou le taux de mortalité naturelle était sous-estimé, soit qu'un autre facteur n'ait pas été pris en compte.

La densité hivernale (0,31 original/10 km² d'habitat) aurait presque atteint l'objectif fixé au plan de gestion (0,35 original/10 km²). Il faut toutefois noter que ce verdict est fortement influencé par les résultats de la simulation.

Si la pression de chasse sportive est très faible dans l'ensemble de la zone, elle est toutefois beaucoup plus élevée localement, près des infrastructures d'accès. L'original est concentré dans des sites particuliers puisqu'il recherche certains types d'habitats (les rares peuplements de feuillus), augmentant d'autant sa vulnérabilité à la chasse. La persistance des mêmes ravages d'une année à l'autre en est un bon exemple. La récolte sportive connaît une baisse constante depuis 1991-1993. Le développement de nouvelles infrastructures pourrait facilement faire augmenter localement la pression de chasse.

La récolte autochtone est stable ou affiche une légère augmentation depuis la mise en vigueur du plan de gestion. Cette tendance devrait se maintenir dans l'avenir, considérant l'augmentation de l'accessibilité et l'évolution démographique des communautés cries. Au cours des prochaines années, ces facteurs pourraient contribuer à augmenter la demande pour l'espèce.

La population d'originaux serait donc stable ou en légère croissance, elle demeure toutefois limitée par la quantité et la qualité des habitats de cette espèce en milieu nordique. Compte tenu de la diminution de l'âge moyen des mâles et des femelles, de la faible productivité des femelles, de la concentration des originaux dans les sites favorables et de la grande accessibilité du territoire pour les chasseurs, la prudence est de mise.

3. Objectifs et modalités

Même si la densité d'originaux demeure peu élevée, elle pourrait augmenter quelque peu. La récolte d'originaux doit néanmoins tenir compte de la faible population et de sa dispersion. Une augmentation de la récolte risque de se faire au dépend d'un secteur à forte accessibilité. Ce sentiment est partagé par le CCCPP qui considère que les caractéristiques des populations d'originaux de la zone 22 les rendent sensibles à l'exploitation. Les modalités du plan de

gestion 1999-2003 furent établies en concertation avec le CCCPP.

Nos objectifs demeurent d'accroître la densité afin d'assurer le prélèvement des niveaux d'exploitation garantis pour les Cris et d'engendrer une augmentation du succès et de la qualité de la chasse sportive. Dans ce contexte, l'application de mesures plus restrictives pourrait aider à atteindre une densité optimale. Ainsi, la densité-cible est établie à 0,44 orignal/10 km² d'habitat.

Ces divers constats nous ont incité à mettre de l'avant l'alternance pour la chasse sportive durant la période prévue dans le nouveau plan de gestion 1999-2003.

L'objectif de population a été établi à partir de simulations, en considérant l'alternance et une récolte annuelle moyenne de 62 orignaux par la chasse sportive et le statu quo pour la chasse de subsistance. La densité estimée avant la mise bas pourrait atteindre environ 0,44 orignal/10 km² d'habitat en 2003, ce qui représenterait une population totale d'environ 8 914 orignaux pour la zone (tableau 3). Le taux de croissance serait d'environ 6,8 % en 2003 et le succès de chasse sportive d'environ 14 %. Considérant l'importance de la chasse de subsistance, une modification de celle-ci, afin de réduire la récolte de femelles, aurait un impact important sur l'évolution de la population d'orignaux.

D'autre part, les modalités de chasse seront modifiées pour la chasse sportive. La longueur et la durée des périodes de chasse seront modifiées afin de réduire la durée de la saison de la chasse à l'arc à neuf jours et de la reporter d'une semaine, débutant samedi le ou le plus près du 4 septembre. La saison à l'arme à feu sera réduite à 24

jours et sera reportée d'une semaine, débutant samedi le ou le plus près du 18 septembre. Ces modifications devraient permettre d'éloigner les périodes de chasse de la période de forte vulnérabilité des mâles pendant le rut et de s'assurer que plus d'orignaux soient en mesure de se reproduire avant d'être récoltés. La chasse du mâle, du faon et de la femelle sera permise en 1999, 2001 et 2003 alors que seuls le mâle et le faon seront autorisés en 2000 et en 2002.

Le fort taux d'exploitation de la population d'orignaux découle en grande partie du mode d'occupation très intense du territoire aux endroits où l'accessibilité le permet, dans les secteurs situés près des infrastructures hydroélectriques et routières, et aussi des modifications de l'habitat de l'orignal par les feux de forêt et les interventions forestières à certains endroits. Dans un tel contexte, le retour aux modalités de chasse sans aucun contingentement des femelles pourrait annuler, à plus long terme, les gains obtenus. Une fois l'objectif de densité atteint dans la zone, il faudra probablement songer à mettre en place une certaine forme de contingentement des femelles récoltées autant par la chasse sportive que par la chasse de subsistance des autochtones afin de maintenir la densité désirée.

Dans un avenir rapproché, les limites des zones de chasse et de pêche devraient être ajustées à celles des régions administratives. Ce changement pourrait entraîner des ajustements à la réglementation de la chasse à l'orignal dans certaines parties de zone. Les impacts potentiels seront considérés lors de l'analyse concernant la modification des limites des zones.

Tableau 1. Bilan du plan 1994-1998 dans la zone 22.

	Situation 1990 ¹		Objectifs pour 1998	Résultats 1997	Atteinte de l'objectif : commentaires
	Réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	Hors-réserves	
Dynamique des populations					
Densité (nb/10 km ² d'habitat)	-	0,26	0,35	0,31	Le plan de gestion 1994-1998 proposait à l'époque de maintenir le statu quo, soit aucune restriction de récolte sur les segments femelles adultes, mâles adultes et faons. Les objectifs pour la densité d'originaux se situaient à 0,35 original/10 km ² . Un seuil supérieur à 0,5/10 km ² ne semble pas réaliste puisque l'original se situe à l'extrême limite nord de son aire de répartition. La densité durant l'hiver 1997 serait de 0,31 original/10 km ² d'après le modèle de simulation de Goudreault F., (1998) ce qui correspond à une augmentation annuelle de 7,8 %. Cette valeur est cependant optimiste et d'autres facteurs pourraient être considérés. Le taux d'exploitation total de 5,9 % est très faible. La productivité est également faible avec 41,6 faons par 100 femelles comparativement à la zone 17. Elle semble cependant stable, tout comme le recrutement. La population de la zone 22 est en légère croissance. L'âge moyen des femelles et des mâles récoltés par la chasse est toutefois à la baisse ainsi que le rapport des sexes. La prudence est recommandée et un prélèvement total annuel de 400 originaux serait souhaitable.
Population totale (avant la mise bas)	-	4 680 ²⁻³	6 486 ³	6 321 ⁵	
Productivité (faons/100 femelles)	-	38,7	39,0	41,6	
Recrutement (% des faons à l'automne)	-	16,3 ⁴	15,8	16,4	
Taux d'exploitation (sportif et autochtone) (%)	-	14,7	12,1	5,9	
Tendance de la population	-	Croissance	Croissance	Croissance légère	
Superficie de l'habitat (km²)		339 252	204 142 ⁶	204 142 ⁶	
Statistiques d'utilisation					
Permis vendus (sportifs)	-	695	900	437	Le nombre de chasseurs a diminué de 37 % en quatre ans et le nombre de permis vendus a atteint son niveau le plus bas en 1997. Le succès de chasse est plutôt fort et se maintient à 12 % environ depuis 1994. La récolte autochtone se maintient comparativement à la récolte sportive qui affiche une baisse depuis 1994. Cette dernière représente seulement 15 % de la récolte totale. La récolte sportive diminue le rapport des sexes, la chasse de subsistance, de son côté, ne provoque pas ce déséquilibre en faveur des mâles. La récolte des faons est de l'ordre de 14 % pour la récolte autochtone et ne représente que 2 % de la récolte pour la chasse sportive.
Récolte enregistrée	-	112	112	55	
– sportive	-	659 ⁷	659 ⁷	343 ⁷⁻⁸	
– autochtone	-	771	771	398	
– totale	-	17	12,4	12,6	
Succès de chasse sportive (%)	-	N. D.	N. D.	N. D.	
Nombre de jours d'utilisation non consommatrice	-				
Réglementation					
Longueur de la saison (jours)	-	9	9	9	La durée des saisons de chasse à l'arc et à l'arme à feu demeure inchangée dans le plan de gestion actuel. Ces saisons de chasse coïncident avec la période du rut de l'original. Il est recommandé de reporter de sept jours les deux types de saison tout en réduisant à trois semaines la longueur de la saison à l'arme à feu afin d'éviter la période de forte vulnérabilité des mâles.
– arc	-	31	31	31	
– arme à feu	-				
Début de saison	-	Dernier samedi d'août	Dernier samedi d'août	Samedi le ou le plus près du 28 août	
– arc	-			Samedi le ou le plus près du 11 septembre	
– arme à feu	-	2 ^e samedi de septembre	2 ^e samedi de septembre		
Nombre de permis annulés par original	-	2	2	2	
Nombre de femelles à récolter	-	Non contingenté	Non contingenté	Non contingenté	
Nombre de permis « femelles »	-	S. O.	S. O.	S. O.	

¹ Identifié dans le plan 1994-1998.

² L'estimation de la population est obtenue en tenant compte de la limite inférieure de l'intervalle de confiance (5 339 ± 2 114). Cette estimation correspond également à la population estimée à partir de la superficie d'habitat préférentiel corrigée à 204 142 km² soit, 5 339 originaux.

³ Population avant la mise bas = population inventoriée en 1991 moins la récolte autochtone. La récolte des autochtones est déduite puisque nous estimons que la majorité des originaux a été récoltée après l'inventaire aérien de l'hiver 1991.

⁴ Estimation des nombres à l'automne 1990 précédant l'inventaire aérien de l'hiver 1991.

⁵ Population avant la mise bas = population obtenue à partir des simulations de Goudreault F., (1998) population avant la mise bas du printemps 1997.

⁶ Nouvelle évaluation de la superficie d'habitat préférentiel dans la zone 22.

⁷ Source : Association des trappeurs crs, déclaration des récoltes dans le Big game survey.

⁸ La récolte autochtone 1997 est estimée selon la récolte moyenne 1994-1996.

N. D. : non déterminé

S. O. : sans objet

Tableau 2. Récolte d'originaux par les chasses sportive et de subsistance dans les réseaux avant et durant le plan 1994-1998 dans la zone 22.

	Moyenne 1991-1993		1994		1995		1996		1997 ¹	
	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²	Nb	Nb/10 km ²
Zecs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourvoiries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libre	410	0,02	324	0,02	517	0,03	373	0,02	398	0,02
Total	410	0,02	324	0,02	517	0,03	373	0,02	398	0,02

¹ La récolte autochtone 1997 est estimée selon la récolte moyenne 1994-1996.

Tableau 3. Plan de gestion de l'original 1999-2003 dans la zone 22.

PARAMÈTRES	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS POUR 2003
	Hors-réserves	Hors-réserves
Population		
<u>Avant la mise bas</u>		
– densité (nb/10 km ²)	0,31	0,44
– nombre	6 321 ¹	8 914 ²
Tendance de la population	Croissance légère (5 %)	Croissance légère (6,8 %)
Utilisation		
Succès de chasse (%)	13	14
Réglementation		
Longueur de la saison (jours)		
– arc	9	9
– arme à feu	31	24
Début de la saison		
– arc	Samedi le ou le plus près du 28 août	Samedi le ou le plus près du 4 septembre
– arme à feu	Samedi le ou le plus près du 11 septembre	Samedi le ou le plus près du 18 septembre
Modalité :		
– Récolte sportive		
Alternance: la chasse à la femelle adulte sera interdite en 2000 et en 2002. Elle sera permise en 1999, 2001 et 2003. La chasse au mâle adulte et au faon sera permise à chaque année.		
Mâles 43, femelles 17, faons 2 (1999-2001-2003)		
Mâles 43, femelles 0, faons 2 (2000-2002)		
– Récolte de subsistance		
Tous les segments (mâles, femelles et faons) sont permis à chaque année.		
Mâles 143, femelles 135, faons 58 (1999 à 2003)		
Objectif : Protection de 34 femelles sur 5 ans		
QUOTAS DE RÉCOLTE	1999 Nombre d'originaux	2000-2003 Nombre d'originaux
Réserves	S. O.	S. O.
Pourvoiries	S. O.	S. O.

¹ Population avant la mise bas = population obtenue à partir des simulations de Goudreau F., (1998) population avant la mise bas du printemps 1997.

² Population avant la mise bas = population obtenue à partir des simulations de Goudreau F., (1998) population avant la mise bas du printemps 2003.

S. O. : sans objet